

2019_CT2_455

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Rapport annuel 2018 sur le Prix et la Qualité du Service Public de Prévention et de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés du Territoire du Pays d'Aix

Le 17 octobre 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente à Mimet, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 11 octobre 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GUINIERI Frédéric – JOUVE Mireille – LAFON Henri – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BONTHOUX Odile – FILIPPI Claude donne pouvoir à DAGORNE Robert – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – HOUEIX Roger donne pouvoir à SALOMON Monique – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – LEGIER Michel donne pouvoir à MANCEL Joël – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – LHEN Hélène donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SLISSA Monique donne pouvoir à GERARD Jacky – TALASSINOS Luc donne pouvoir à DELAVET Christian – TAULAN Francis donne pouvoir à SUSINI Jules

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BENKACI Moussa – BORELLI Christian – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – de BUSSCHERE Charlotte – GARELLA Jean-Brice – GOUIRAND Daniel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDÉ Marcel

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Philippe de SAINTDO donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets Collecte et traitement des déchets

■ Séance du 17 octobre 2019

06_3_01

■ Rapport annuel 2018 sur le Prix et la Qualité du Service Public de Prévention et de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés du Territoire du Pays d'Aix

Madame le Président soumet pour information au Conseil de Territoire le rapport suivant :

1- Rappel du contexte

Depuis le 1^{er} janvier 2016, date de sa création, la Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente en matière de prévention et de gestion des déchets.

Par délibération HN 088-219/16/CM, le Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 a délégué au Conseil de Territoire du Pays d'Aix l'exercice de la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés.

C'est dans ce cadre que le Territoire du Pays d'Aix élabore le rapport relatif à cette activité.

Ce document appelé « rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés » est tenu à la disposition du public au siège et dans les mairies de chacune des communes membres du groupement.

La loi du 17 août 2015 a instauré de nouvelles dispositions en matière de prévention et de gestion des déchets. Le décret n°2015-1287 du 30 décembre 2015 s'inscrit dans cette loi en précisant les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans les rapports annuels.

Conformément aux dispositions de l'article L2224,5 du CGCT, il appartient au Président de l'EPCI de présenter ce rapport d'activité à son assemblée délibérante. Ainsi, le rapport d'activité 2018 de la Métropole sera présenté au Conseil de Métropole. Ce document global et métropolitain présentera les éléments émanant des six rapports d'activité des Territoires. Le présent rapport relatif aux actions du Territoire du Pays d'Aix sera annexé au rapport d'activité métropolitain 2018.

2- Les indicateurs techniques et financiers du rapport annuel déchets 208 du Territoire du Pays d'Aix

Ce rapport contient des informations techniques et financières relatives à la compétence du Territoire du Pays d'Aix en matière de déchets ménagers et notamment celles qui concernent :

- le Territoire et les communes concernées, la population et son évolution, les compétences en matière de prévention et gestion des déchets, l'organisation des services et les agents,
- les actions en terme de sécurité dans le cadre de la démarche engagée au sein du Pôle Services à la Population,
- les actions en terme de prévention des déchets dans le cadre du programme local de prévention des déchets,
- les services, les équipements et les indicateurs techniques de la collecte des déchets ménagers résiduels, de la collecte sélective, des déchèteries, des collectes spécifiques et du traitement en ISDnD (Installation de Stockage des Déchets non Dangereux) des déchets résiduels,
- les indicateurs financiers de l'activité de la gestion des déchets, dans le cadre du service public d'élimination des déchets (SPED) et du Budget Annexe.

Les principales informations du rapport 2018 sont reprises ci-dessous. Les indicateurs techniques et financiers de l'activité sont exprimés dans le document par rapport à la population INSEE en vigueur en 2018, référence commune désormais prise en compte par les EPCI dans le cadre des suivis contractuels avec l'Ademe et les éco-organismes.

L'évolution de la population est de +0,62 % entre 2017 et 2018.

3 - Les données quantitatives et qualitatives de l'activité déchets :

Le gisement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) est constitué des tonnages suivants :

- le tonnage des **ordures ménagères et assimilées** : **141 864 tonnes, soit 356 kg/hab/an. Le tonnage augmente de 2,8 %** par rapport à l'année précédente soit 3 882 tonnes en plus.
- le tonnage issu des **collectes sélective et séparative** : **22 147 tonnes, soit 56 kg/hab/an**. Le tonnage est **en augmentation de 3,9 %** par rapport à 2017 soit 828 tonnes en plus.
- Les 22 147 tonnes sont constituées de 21 500 tonnes issues de la collecte sélective des emballages et des papiers journaux revues auprès des ménages et de 624 tonnes de collecte séparative des cartons des commerçants sur certains centres-ville (Aix-en-Provence, Les Pennes-Mirabeau, Gardanne, Pertuis...) et de 23 tonnes de sapins.
- Les évolutions pour les différents flux de la collecte sélective issue des ménages sont :
 - + 4,4 % pour les emballages
 - + 3,3 % pour les papiers / journaux / magazines
 - + 4,8 % pour le verre
- Le tonnage de déchets collectés en déchèteries : **133 802 tonnes, soit 336 kg/hab/an**. Le tonnage a augmenté de 0,5 % par rapport à 2017 soit 691 tonnes de plus.

Remarque : la gestion des textiles étant considérée comme une action de prévention des déchets, les tonnages ne sont pas comptabilisés dans cette partie concernant les tonnages pris en charge par le services de collecte. Néanmoins, la collecte des textiles via une convention avec la société Provence TLC représente un tonnage de 546 tonnes.

- le tonnage des autres apports en provenance des autres collectes (déchets verts, encombrants) et des services techniques (gravats, balayeuses, bois,...) utilisant directement les installations de valorisation et de traitement du Pays d'Aix : **12 645 tonnes** dont 38 % sont valorisés.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des tonnages collectés et traités en fonction des différents modes de collecte :

	Tonnages 2018	Kg/hab/an (Insee)	Evolution des tonnages 2017/2018
Collecte Ordures Ménagères et Assimilées	141 864	356	+ 2,8 % soit 3 882 tonnes
Collecte Sélective	21 500	56	+ 4,2 % pour la collecte sélective (soit + 873 tonnes)
Collecte Séparative	647		- 6,7 % pour la collecte séparative (soit - 44 tonnes)
			SOIT GLOBALEMENT + 3,9 % soit + 828 tonnes
Déchèterie	133 802	336	+ 0,5 % soit 691 tonnes
Sous Total	297 813	748	+ 1,8 % soit 5 402 tonnes
Autres apports directs sur les différents sites de traitement et de valorisation	12 645	32	- 1,25 % soit 160 tonnes
TOTAL	310 458	780	+ 1,7 % soit 5 241 tonnes

→ On constate une augmentation de + 1,7 % des tonnages par rapport à 2017 sur le Territoire du Pays d'Aix.

La **proportion de déchets entrant dans les filières de valorisation est de 44,3 %** du total des déchets traités (rappel en 2017 : 44,2%). Le taux de valorisation (hors gravats et DDS) est de 27 %.

4 - Les moyens et modes de gestion

Concernant les moyens matériels :

- 20 installations sont à disposition des habitants dont 18 déchèteries en propriété et 2 accessibles via des conventions ou contrats de prestations,

- 5 centres de transfert existent sur le territoire desquels 75 % des tonnages des déchets ménagers résiduels transitent et 78 % des tonnages de la collecte sélective au porte-à-porte.
- 4 centres de traitement des déchets ultimes utilisés.
- un parc de plus de 106 véhicules de collecte pour assurer la collecte en régie sur une partie des communes et 7 semi remorques pour assurer le transport en régie des déchets.
- un parc important de dispositifs de pré-collecte composé de bacs roulants, de colonnes aériennes et des dispositifs enterrés (bacs ou colonnes).

Concernant les moyens humains :

352 agents dans les Directions Déchets du Pôle Services à la Population.

Concernant les modes de gestion des prestations :

- pour la collecte traditionnelle : 17 communes sont en régie, les autres en prestation déléguée.
- pour la collecte sélective : 100 % de la population bénéficie de la collecte sélective en porte-à-porte ou en apport volontaire. Concernant les communes bénéficiant du porte-à-porte, 12 communes sont en régie et les autres en prestation.
- pour la collecte sélective en apport volontaire : l'exploitation est réalisée en prestation déléguée.
- pour la gestion des déchèteries : l'exploitation des installations est externalisée auprès de prestataires privés excepté le site de Puylobier pour le haut de quai, le bas de quai étant systématiquement confiés à des entreprises privées.
- pour les centres de transfert : l'exploitation est effectuée par des opérateurs privés sauf pour les sites d'Aix-en-Provence et Rousset.

5 - Les données financières – Le coût de la compétence

le coût de la compétence du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers est de **146,15 euros/hab/an** (ou 187 euros/tonne/an) :

La décomposition par service des 146,15€/hab/an est la suivante :

- 68,92 euros/hab/an pour la Collecte Traditionnelle et prestations associées,
- 23,36 euros/hab/an pour la collecte sélective et le tri,
- 26,88 euros/hab/an pour le Transport/Logistiques et les Déchèteries,
- 26,99 euros/hab/an pour le traitement.

Les recettes pour financer le service proviennent à 86 % de la TEOM et à 14 % des produits de valorisation matière, de la régie compostage, des subventions et de la vente de services (traitement). Aucune recette complémentaire n'est perçue en provenance du budget général.

6 - Les données financières – Compte de gestion 2018 du Budget Annexe du Service Public :

Dans le cadre des règles comptables énoncées par l'instruction budgétaire M57, a été constaté au compte administratif le résultat de l'exercice 2018 du SPED en section d'investissement et de fonctionnement.

Le compte de gestion 2018 fait apparaître un solde d'exécution positif de la section d'investissement et de la section de fonctionnement. Il a été décidé que l'excédent de l'exercice 2018 soit reporté en année N+1, c'est à dire en 2019.

7 - Les actions fortes de l'activité déchets 2018 :

→ **concernant la sécurité des collectes**, la démarche participative, engagée par les Directions du Pôle Services à la Population, a permis la prise de conscience et l'implication de tous les acteurs en matière de sécurité, ce qui a permis une diminution importante du nombre d'accidents. Le Centre Opérationnel de Collecte des Ordures Ménagères (COCOM) du Nord comptabilise, à lui seul, 540 jours consécutifs sans accident.

→ Concernant les actions de **prévention des déchets** dans le cadre du Plan Métropolitain de Prévention des Déchets, les actions suivantes ont été réalisées :

- Établir un niveau de service aux professionnels

- Rédaction et approbation d'une feuille de route pour l'établissement d'un règlement de collecte pour la gestion des Déchets d'Activités Économiques (Délibération n°2018_CT2_445 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 11 octobre 2018).
- Lancement de l'étude sur l'arrêt des collectes des professionnels sur les ZAE.
- Fermeture de la déchèterie de Vitrolles aux professionnels depuis le 1^{er} mars. L'impact de cette fermeture correspond à une baisse de 2 900 tonnes de déchets.

- Favoriser la gestion de proximité des bio-déchets

- Distribution de 1 628 composteurs individuels et 388 lombricomposteurs individuels,
- Développement du compostage collectif dans 11 résidences, cantines ou sites collectifs,
- 126 interventions pour le suivi de sites collectifs réalisées,
- 307 demi-journées d'animation dans les classes maternelles et primaires sur la réduction et la gestion des déchets,
- 1 opération de don de compost dans les déchèteries de Pertuis et de Saint-Cannat,
- Lauréat de l'appel à projet « lutte contre le gaspillage alimentaire ».

- Développer le réemploi

- Poursuite du soutien des ressourceries avec l'implantation, fin 2018, d'une nouvelle structure « De fil en Aiguille ». En 2018, 2 762 tonnes ont été détournées des circuits de collecte et traitement.

- Sensibiliser et accompagner des démarches transversales et innovantes

- Accompagnement et suivi des 118 commerces bénéficiant du Label « Commerce engagé » sur 8 communes.
- Opération « Stop Pub » avec plus de 13 500 autocollants distribués, soit plus de 150 000 depuis le début de l'opération.

- Exemplarité en interne de la collectivité avec 842 kg de textiles usagés et 49 kg de piles collectées.

En début et fin 2018, un **MODECOM** des déchets du Pays d'Aix a été réalisé. L'objectif était de mesurer l'évolution du gisement par rapport au premier MODECOM réalisé en 2009, de mesurer l'efficacité des collectes sélectives et des actions de prévention mises en place afin de faire émerger en 2019 des propositions d'axes d'amélioration.

- **Poursuite du déploiement de dispositifs enterrés pour les déchets résiduels et recyclables :**
 - mise en place de 20 dispositifs en 2018. Depuis le début du lancement du programme, ce sont 756 colonnes enterrées, semi-enterrées ou dispositifs escamotables installés sur 36 communes.
- **Concernant la poursuite de la performance des recyclables :**
 - poursuite de l'optimisation de tri auprès de trois communes Gréasque, Fuveau et Saint-Cannat : les actions en termes de communications de proximité ont contribué à des augmentation de 7 à 12 % des tonnages de recyclables collectés,
 - poursuite des opérations auprès des étudiants du CROUS avec la distribution de 4 000 kits de guides de tri,
 - poursuite des collectes séparatives : collectes des textiles, des cartons, des papiers auprès de 400 postes des Directions et des sapins de Noël.
- **Concernant l'information et la communication de proximité :**
 - les conseillers du tri du territoire du Pays d'Aix ont été présents lors de 21 manifestations sur le territoire qu'elles soient sportives, culturelles, éco-citoyennes ...
 - la communication auprès des communes et de la presse locale a également été renforcée en 2018 et relayée par les sites internet.
- **Concernant les déchèteries :**
 - poursuite du plan d'action déchets verts : avec une nouvelle plateforme ouverte en avril 2018 sur la déchèterie de Pertuis. En tout, ce sont 5 plate-formes de réception des déchets végétaux sur déchèteries en fonctionnement.
 - afin de lutter contre les actes de vandalisme et les vols de métaux, l'ensemble des déchèteries a été équipé de systèmes de vidéo-surveillance.
 - la déchèterie de Pertuis est la première du Pays d'Aix à être équipée d'un dispositif de contrôle d'accès automatisé par lecture de plaques d'immatriculation. Cet équipement permet d'améliorer l'accueil des usagers et de recentrer le gardien sur des activités de conseil.
 - la déchèterie de Vitrolles est la 1^{ère} déchèterie interdite aux professionnels depuis le 1^{er} mars 2018 dans le cadre de la politique métropolitaine sur les déchets d'activité économique (DAE).
- **Dans le domaine du traitement :**
 - Le site de l'Arbois est certifié ISO 14001. La plateforme de **valorisation des biogaz** a produit 20 GWh d'électricité verte, évitant ainsi l'émission de 7.000 tonnes de CO2 dans l'atmosphère et rapportant environ 700.000€ de recettes. Grâce à un taux de valorisation des biogaz supérieur à 75%, le Territoire du Pays d'Aix a bénéficié d'un taux de TGAP réduit, ce qui a représenté en 2018, un complément pour le fonctionnement des services du Territoire obtenu grâce la valorisation des biogaz.
 - Une nouvelle activité a vu le jour en 2018 sur ce site : une **éco-plateforme de valorisation des matériaux** en collaboration avec la société Durance Granulats, lauréat du marché. Elle

permet la fourniture de l'ensemble des matériaux nécessaire à l'exploitation et aux différents aménagements structurels du site.

- Tous les **lixiviats** produits sont traités sur site. Ce traitement autorisé par l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2018, est basé sur le principe de concentration de la pollution. Pour répondre aux exigences réglementaires, l'unité de traitement des lixiviats par osmose inverse existante depuis 2015, a été complétée par l'installation d'un évapoconcentrateur. Au total, en 2018, ont été traités 16.068 m³ de lixiviats, 4.910 m³ de concentrats et 94 m³ de liqueur dense.
- Organisation de visites sur site de classes primaires dans le cadre de l'éducation à l'environnement : 570 élèves ont pu découvrir l'installation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'information à la Commission de Territoire Environnement et Déchets du 2 octobre 2019.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que ce rapport doit être présenté au Conseil de Territoire et mis à la disposition du public.
- Que le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés doit faire l'objet d'un rapport annuel relatif au prix et à la qualité de ce service.

Délibère

Article unique :

Il est pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2018 du Territoire du Pays d'Aix.

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Rapport annuel 2018 sur le Prix et la Qualité du Service Public de Prévention et de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés du Territoire du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	69
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	69
Majorité absolue	35
Pour	69
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Territoire en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le **23 OCT. 2019**

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191017-2019_CT2_455- DE Date de télétransmission : 29/10/2019 Date de réception préfecture : 29/10/2019

RAPPORT ANNUEL 2018

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Année 2018

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

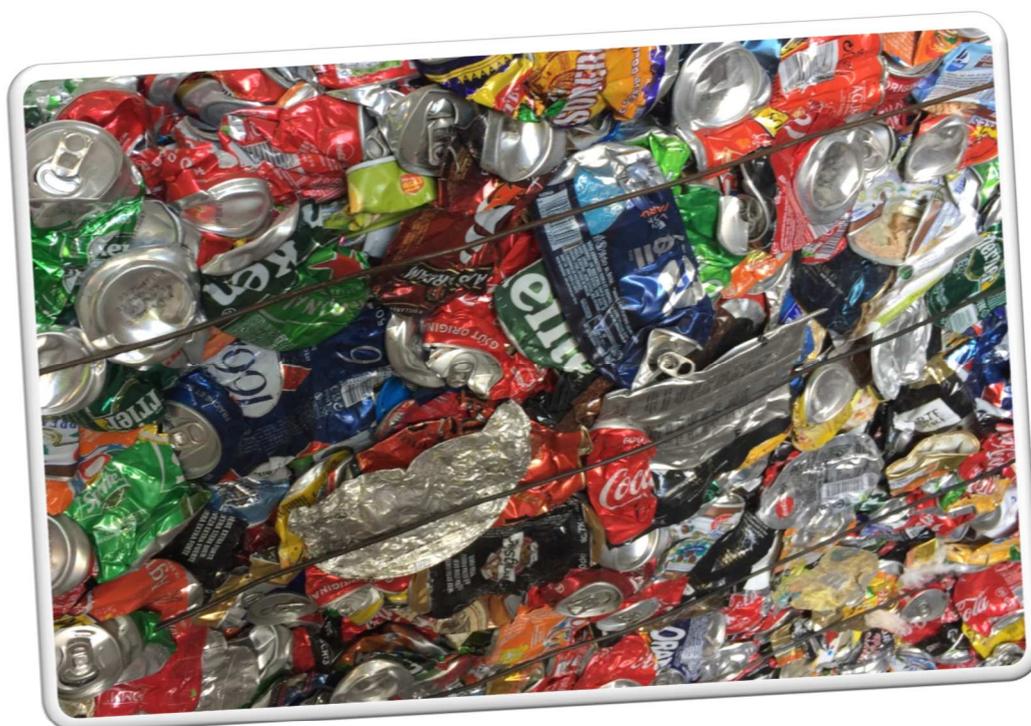
SOMMAIRE

1-	LE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX : STATUTS ET COMPETENCES	7
	LES STATUTS	7
	LES COMMUNES MEMBRES ET L'EVOLUTION DE LA POPULATION	7
	LES COMPETENCES	10
	LE FINANCEMENT DU SERVICE – BUDGET ANNEXE DU S.P.E.D.	10
	LE REGLEMENT DE COLLECTE	10
	LES AGENTS ET L'ORGANISATION	11
2-	POURSUITE DE LA DEMARCHE HYGIENE ET SECURITE	12
3-	BILAN QUANTITATIF ET QUALITATIF DE L'ACTIVITE DECHETS	15
4-	LE DEVENIR DES DECHETS TRIES	18
5-	LE PREVENTION DES DECHETS	22
	LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE	22
	LES OBJECTIFS FIXES PAR LE PLAN METROPOLITAIN	23
	LES ACTIONS DE PREVENTION DU TERRITOIRE DU PAYS D'AIX	24
6-	LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	34
	LES EQUIPEMENTS DE PRE-COLLECTE	34
	LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	39
	LA COLLECTE SELECTIVE	44
	LES PARTENAIRES FINANCIERS	50
	LES INDICATEURS TECHNIQUES	51
	LES SERVICES DE LA COLLECTE SEPARATIVE	61
	LE MATERIEL DE COLLECTE ET DE TRANSFERT	63
	L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION DE PROXIMITE	65
7-	LES INSTALLATIONS	68
	LES DECHETERIES	68
	LES CENTRES DE TRANSFERT	80
	LE TRAITEMENT	86
8-	LE PARCOURS DES DECHETS	96
9-	LES INDICATEURS FINANCIERS	98
	LES COUTS DE LA COMPETENCE	98
	LA MATRICE DES COUTS	100
10-	BILAN 2018	101
	SIGLES UTILISES DANS LE RAPPORT	105

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

INTRO- -DUCTION



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est devenu obligatoire avec le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, imposant aux E.P.C.I., de porter à la connaissance du public, des élus et des administrations, les indicateurs de l'activité déchets qui leur a été transférée par ses communes membres.

La loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique, a instauré de nouvelles dispositions en matière de prévention et de gestion des déchets.

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, s'inscrit dans cette loi en précisant les nouveaux indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix (CT2) est composé de 36 communes et de 397 980 habitants (Population INSEE 2015)



Centre Opérationnel de Collecte des Ordures Ménagères (COCOM) du :

- Secteur Nord
- Secteur Centre
- Secteur Sud Est
- Secteur Sud Ouest

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

I.

LE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX : STATUTS ET COMPETENCES

LES STATUTS

L'Établissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) qui s'est créé autour des six communes fondatrices en 1994 revêtait à l'origine le statut de Communauté de Communes.

Au 1^{er} janvier 2001, il a acquis un statut de Communauté d'Agglomération, augmentant dans le même temps le champ de ses compétences, avec en particulier les transports et la politique de la ville. D'un point de vue financier, ce statut lui a permis d'accéder à un régime de Dotation Globale de Fonctionnement.

Puis le 1^{er} janvier 2016, par le décret n°2015-1085 du 28 août 2015, la Communauté du Pays d'Aix a été intégrée à la Métropole Aix Marseille Provence en devenant le Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

LES COMMUNES MEMBRES ET L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Les six communes fondatrices de 1994 ont vu leurs rangs se renforcer en plusieurs vagues, pour arriver en 2014 (suite à l'intégration des communes de Gardanne et Gréasque) à la configuration actuelle de 36 communes pour une population de 397 980 habitants (INSEE 2015) pour l'année 2018.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Les étapes d'évolution du Pays d'Aix

1994	1997	1998	2000	2001	2002	2014	Communes	Population 2018 INSEE 2015	Population 2017 INSEE 2014
1							Aix-en-Provence	146 192	145 763
2							Vitrolles	34 481	34 668
3							Bouc-Bel-Air	14 667	14 386
4							Venelles	8 537	8 532
5							Saint-Cannat	5 684	5 782
6							Coudoux	3 681	3 617
Création de la Communauté de Communes en 1994								213 242	
7							Simiane-Collongue	5 674	5 623
8							Saint-Marc-Jaumegarde	1 270	1 235
9							Vauvenargues	1 042	1 052
Extension en 1997								7 986	
								221 228	
10							Jouques	4 515	4 499
11							Meyrargues	3 803	3 796
12							Peyrolles-en-Provence	5 062	5 004
13							Le Puy-Sainte-Réparate	5 647	5 566
14							Saint-Estève-Janson	388	386
Extension en 1998								19 415	
								240 643	
15							Le Tholonet	2 450	2 442
16							Lambesc	9 821	9 698
17							Rognes	4 918	4 900
18							La Roque-d'Anthéron	5 563	5 554
19							Pertuis	20 050	19 959
Extension en 2000								42 802	
								283 445	
20							Les Pennes-Mirabeau	21 680	20 795
21							Cabriès	9 948	9 810
22							Meyreuil	5 495	5 447
23							Saint-Antonin-sur-Bayon	127	130
24							Beaurecueil	622	588
25							Châteauneuf-le-Rouge	2 232	2 233
26							Rousset	4 869	4 828
27							Puyloubier	1 922	1 959
28							Saint-Paul-lès-Durance	858	907
29							Eguilles	7 807	7 809
30							Ventabren	5 418	5 201
31							Trets	11 117	11 070
32							Peynier	3 501	3 373
33							Fuveau	9 928	9 811
Extension en Communauté d'Agglomération en 2001								85 524	
								368 969	
34							Mimet	4 714	4 697
Extension en 2002								4 714	
								373 683	
35							Gardanne	20 126	20 313
36							Gréasque	4 171	4 090
Extension en 2014								24 297	
Territoire du Pays d'Aix								397 980	395 523

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Évolution de la population du Territoire du Pays d'Aix

Communes	Population 2018 INSEE 2015	Population 2017 INSEE 2014	Répartition de la population	Evolution Population 2017/2018
Aix-en-Provence	146 192	145 763	36,73%	0,29%
Beaurecueil	622	588	0,16%	5,47%
Bouc-Bel-Air	14 667	14 386	3,69%	1,92%
Cabriès	9 948	9 810	2,50%	1,39%
Châteauneuf-le-Rouge	2 232	2 233	0,56%	-0,04%
Coudoux	3 681	3 617	0,92%	1,74%
Eguilles	7 807	7 809	1,96%	-0,03%
Fuveau	9 928	9 811	2,49%	1,18%
Gardanne	20 126	20 313	5,06%	-0,93%
Gréasque	4 171	4 090	1,05%	1,94%
Jouques	4 515	4 499	1,13%	0,35%
La Roque-d'Anthéron	5 563	5 554	1,40%	0,16%
Lambesc	9 821	9 698	2,47%	1,25%
Le Puy-Sainte-Réparate	5 647	5 566	1,42%	1,43%
Le Tholonet	2 450	2 442	0,62%	0,33%
Les Pennes-Mirabeau	21 680	20 795	5,45%	4,08%
Meyrargues	3 803	3 796	0,96%	0,18%
Meyreuil	5 495	5 447	1,38%	0,87%
Mimet	4 714	4 697	1,18%	0,36%
Pertuis	20 050	19 959	5,04%	0,45%
Peynier	3 501	3 373	0,88%	3,66%
Peyrolles-en-Provence	5 062	5 004	1,27%	1,15%
Puylobier	1 922	1 959	0,48%	-1,93%
Rognes	4 918	4 900	1,24%	0,37%
Rousset	4 869	4 828	1,22%	0,84%
Saint-Antonin-sur-Bayon	127	130	0,03%	-2,36%
Saint-Cannat	5 684	5 782	1,43%	-1,72%
Saint-Estève-Janson	388	386	0,10%	0,52%
Saint-Marc-Jaumegarde	1 270	1 235	0,32%	2,76%
Saint-Paul-lès-Durance	858	907	0,22%	-5,71%
Simiane-Collongue	5 674	5 623	1,43%	0,90%
Trets	11 117	11 070	2,79%	0,42%
Vauvenargues	1 042	1 052	0,26%	-0,96%
Venelles	8 537	8 532	2,15%	0,06%
Ventabren	5 418	5 201	1,36%	4,01%
Vitrolles	34 481	34 668	8,66%	-0,54%
	397 980	395 523		0,62%

La population est stable, une légère hausse de + 0,62 % entre 2017 et 2018 (pop. INSEE 2015).

Sont observées des baisses sur les communes de Saint-Paul-lès-Durance (-5,71 %), Saint-Antonin-sur-Bayon (-2,36 %) et Puylobier (-1,93 %) et des hausses sur les communes de Beaurecueil (+5,47 %), Les Pennes-Mirabeau (+4,08 %) et Ventabren (+4,01 %).

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

LES COMPÉTENCES

La Métropole Aix-Marseille-Provence exerce sa compétence déchets par délégation des communes membres. Cette compétence est définie par la loi de 1975 qui attribue aux maires la responsabilité de l'organisation du service de l'élimination des déchets dont les producteurs sont les ménages.

Au 1^{er} janvier 2003, les communes ont transféré à la Communauté du Pays d'Aix le dernier volet de la compétence déchets qu'elles exerçaient encore : la collecte des déchets ainsi que la requalification des décharges brutes.

Ainsi, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence, exerce la compétence de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (D.M.A.) déléguée par le Conseil de la Métropole (Délibération n°HN 088-219/16/CM du 28 avril 2016).

LE FINANCEMENT DU SERVICE – BUDGET ANNEXE DU S.P.E.D.

Dans un souci de clarté et de maîtrise des dépenses, depuis le 1^{er} janvier 2015, la Communauté du Pays d'Aix a mis en place un budget annexe pour financer le Service Public d'Élimination des Déchets (S.P.E.D.).

Son équilibre est assuré par les recettes issues du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.), des soutiens des différents éco-organismes, des rachats matières, des subventions institutionnelles et notamment dans le cadre des soutiens LIFE Région/Europe.

Le taux de T.E.O.M., calculé et voté, est maintenu au taux unique de 10,60 % pour les 36 communes du Territoire du Pays d'Aix en 2018 (Conseil de Métropole du 14/12/2017 Délibération n° FAG 030-3049/17/CM).

LE RÈGLEMENT DE COLLECTE

Le règlement de collecte, définissant l'organisation et le fonctionnement du service de collecte des déchets ménagers de la Communauté du Pays d'Aix, approuvé au Conseil Communautaire du 15 décembre 2011, a été l'aboutissement d'une démarche de concertation auprès de tous les élus et techniciens des communes et de la Communauté.

Il définit les déchets pris en compte dans le cadre du service public, les dispositifs pour les déchets non pris en compte dans le cadre du service public, les modalités de présentation des bacs, les modalités d'attribution et d'utilisation des contenants, la sécurité des collectes et les conditions d'exécution et de respect des règles.

En 2015, par délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2015, le règlement de collecte a été mis à jour en prenant en compte les évolutions significatives du service : notamment en développant la partie réglementaire (avec les objectifs du Plan Départemental relatif à la Prévention et Gestion des Déchets et le Programme Local de Prévention des Déchets de la Communauté du Pays d'Aix), en détaillant la liste des déchets non pris en charge par le service public (cadavres d'animaux, produits anatomiques et excréments d'animaux en lots homogènes), en ajoutant le nouveau règlement des déchèteries et en précisant les conditions de développement des projets de colonnes enterrées.

Pour compléter cet aspect réglementaire, un document relatif au fonctionnement des régies communautaires existe. Il est destiné aux agents des secteurs et définit les droits et devoirs de chacun.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191017-2019_CT2_455- DE Date de télétransmission : 29/10/2019 Date de réception préfecture : 29/10/2019

LES AGENTS ET L'ORGANISATION

Le Pôle Services à la Population (anciennement Département Prévention et Gestion des Déchets) est organisé autour de trois directions :

- **La Direction Fonctions Supports et Développement** : la gestion des marchés de collecte et prestations associées, la gestion du budget, la gestion du matériel, le tri des recyclables, la communication, la prévention, les projets d'aménagement et les travaux de pré-collecte, le suivi des projets et la recherche des financements externes.
- **La Direction de la Collecte des Déchets** : la collecte traditionnelle et collecte sélective en régie, la collecte des encombrants, le contrôle de la collecte des PAV, la gestion du parc et des prestations des PAV, les études de terrain et le contrôle qualité.
- **La Direction du Traitement des Déchets** : la gestion des déchèteries, des centres de transfert et de la logistique, l'ISDnD de l'Arbois, les prestations de traitement externalisées et la requalification des décharges brutes.

352 agents font partie du Pôle Service à la Population et sont répartis de la façon suivante :

- **Direction Services à la Population** :
1 cadre A, 1 cadre B, 1 agent de catégorie C
- **Direction Fonctions Supports et Développement** :
9 cadres A, 6 cadres B, 18 agents de catégorie C
- **Direction Collecte des Déchets** :
2 cadres A, 6 cadres B, 294 agents de catégorie C
- **Direction Traitement des Déchets** :
6 cadres A, 2 cadres B, 6 agents de catégorie C

	Cadre A	Cadre B	Catégorie C	Total
Direction Services à la Population	1	1	1	3
Direction Fonctions Supports et Développement	9	6	18	33
Direction Collecte des Déchets	1	1	5	7
Secteur Sud-Ouest		1	45	46
Secteur Sud-Est		1	35	36
Secteur Centre*	1	2	154	157
Secteur Nord		1	41	42
Quai de Transfert (Aix)			14	14
Direction Traitement des Déchets**	6	2	6	14
TOTAL POLE SERVICES A LA POPULATION - DECHETS	18	15	319	352

*9 agents de catégorie C (2 encadrants et 7 agents) sont répartis sur les services : sacs, bacs, garage.

**2 agents de catégorie C sont affectés en déchèterie.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191017-2019_CT2_455-DE Date de télétransmission : 29/10/2019 Date de réception préfecture : 29/10/2019

2.

POURSUITE DE LA DEMARCHE HYGIENE ET SECURITE DU PÔLE SERVICES A LA POPULATION - DECHETS

Le Pôle Services à la Population – Déchets s’est engagé dans une démarche participative et de développement visant à mieux prendre en compte la sécurité de ses agents, dans le but de diminuer le nombre d’accidents du travail. Elle implique l’ensemble des services opérationnels et transversaux concernés.

Les actions engagées et mises en place depuis 2011, se poursuivent et ont permis de diminuer le nombre d’accidents afin de stabiliser la situation à environ 40 déclarations d’accidents par an. Le Centre Opérationnel de Collecte des Ordures Ménagères du Nord comptabilise, à lui seul, 540 jours consécutifs sans accident.

Parmi les actions réalisées au cours de l’année, notons :

1-Le maintien d’actions managériales et organisationnelles éprouvées

- Poursuite de la sécurisation des plans de tournée en organisant des suivis de collecte réguliers sur l’ensemble des pôles de proximités afin de corriger les mauvaises pratiques des agents et de relever les points susceptibles de présenter un danger.
- Utilisation d’une procédure alcoolémie et d’éthylotests électroniques pour contrôler si besoin les agents avant leur départ en tournée.
- Affichage d’un tableau de bord mensuel de suivi des accidents dans chaque centre opérationnel de collecte.

2-L’optimisation du matériel et des équipements de protection individuelle (E.P.I.) :

- Poursuite des améliorations techniques de sécurité et de confort du parc roulant.
- Mise en place de consignes et de nouveaux E.P.I. pour le poste de contrôleur d’exploitation de l’ISDnD de l’Arbois

3-L’amélioration de l’hygiène, de la sécurité et des conditions de travail sur les sites :

Centres opérationnels de collecte

- **Secteur Sud-Est** : mise en conformité de l’alimentation en eau potable sur le site de Rousset, modifications sur l’aire de lavage afin de ne plus utiliser le RIA pour le nettoyage des véhicules de collecte sur le site de Gardanne.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191017-2019_CT2_455- DE Date de télétransmission : 29/10/2019 Date de réception préfecture : 29/10/2019

Déchèteries :

- Organisation de visites sécurité régulières sur les déchèteries du Pays d'Aix ;
- **Bouc-Bel-Air** : installation d'un garde-corps coulissant pour le vidage des camions-plateaux et réfection des butées de roues sur le quai à gravats ;
- **Pertuis** : création d'un abri extérieur pour l'agent d'accueil affecté à la nouvelle plate-forme végétaux ;
- **Pertuis et Meyrargues** : pose de garde-corps coulissants pour le quai à cartons ;
- **Meyrargues et Rognes** : mise en place d'un nouveau bungalow pour les agents d'accueil ;
- **Peyrolles** : pose de garde-corps pour sécuriser l'accès à la colonne à verre.

Centres de transfert :

- **Vitrolles** : réfection des barrières garde-corps du quai de déchargement, mise en place d'un portillon d'accès au bassin de rétention.
- **Rousset** : renforcement de l'aération du local technique servant au stockage des produits dangereux.
- **Pertuis** : changement du bardage en fibrociment par du bardage acier nécessitant une opération de désamiantage, pose de 2 nouvelles trémies afin de limiter la quantité de déchets tombés au sol et amélioration de l'éclairage sous le bâtiment.



Opération de désamiantage
sur le centre de transfert de Pertuis

Site de l'ISDnD de l'Arbois :

- poursuite de l'intervention d'un Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé (C.S.P.S.) pour superviser les travaux de rehausse du bassin B3,
- information aux chauffeurs sur les changements de plans de circulation et les risques spécifiques liés aux travaux,
- organisation de la réunion annuelle sécurité avec les représentants des apporteurs,
- encadrement sécurité pour des opérations spécifiques : organisation de prélèvements d'échantillons dans le cadre de la caractérisation des déchets ménagers (M.O.D.E.C.O.M.),
- visites sécurité et signature d'un plan de prévention tripartite pour la nouvelle installation de stockage de matériaux inertes de Durance Granulats, conseils sécurité pour des travaux en bord de falaise.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019



Encadrement sécurité du M.O.D.E.C.O.M.
sur l'ISDnD de l'Arbois

Plus de 200 plans de prévention et protocoles de chargement / déchargement sont actifs et permettent de garantir la sécurité lors de l'intervention des prestataires sur les sites.

4- Le renouvellement des formations et de la sensibilisation à la prévention des risques :

- Formations sécurité spécifiques des agents travaillant sur l'ISDnD de l'Arbois : habilitations électriques, risque ATEX, risques liés aux émanations de gaz sur le site.
- Formation des agents de déchèterie au tri des Déchets Dangereux Spécifiques (D.D.S.).
- Formation continue des conducteurs et ripeurs : prévention et mise en sécurité, rappel des Formations Continues Obligatoires (F.C.O.) en 2018, CACES, manipulation des extincteurs, premiers secours.
- Actions reconduites pour les saisonniers de la collecte : formation « prévention et mise en sécurité », test de conduite préalable pour les conducteurs, accueil spécifique par l'encadrement.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

3.

BILAN QUANTITATIF ET QUALITATIF DE L'ACTIVITE DECHETS

La mesure des tonnages

Le gisement de Déchets Ménagers et Assimilés (D.M.A.) est constitué des tonnages suivants :

- La collecte des déchets ménagers et assimilés : 141 864 tonnes, soit 356 kg/hab/an (pop. INSEE).
- La collecte sélective et séparative : 22 147 tonnes, soit 56 kg/hab/an (pop. INSEE) :
 - la collecte sélective représente 21 500 tonnes.
 - la collecte séparative représente 624 tonnes de cartons et 23 tonnes de sapins.
- Les déchèteries : 133 802 tonnes, soit 336 kg/hab/an (pop. INSEE)
- Les autres apports en provenance des collectes diverses et des services techniques : 12 645 tonnes dont 7 851 tonnes non valorisées et 4 794 tonnes valorisées.

Sur les 310 458 tonnes de DMA collectées, 137 501 tonnes suivent des filières de valorisation, soit 44,3 % du tonnage total (pour information, ce taux de valorisation est de 27 % sans les gravats ni DDS).

Remarque : Les textiles sont considérés comme des actions de prévention, donc non comptabilisés dans les filières de valorisation et de collectes.

Au total, 310 458 tonnes de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) sont prises en charge, soit 780 kg/hab/an (pop. INSEE), soit une augmentation de 1,7 % du tonnage par rapport à 2017.

Globalement cette année, ce ratio par habitant de DMA est en augmentation de 1 % par rapport à 2017 (en prenant en compte les autres apports traités).

Plus précisément :

- la quantité de déchets collectée en déchèterie hausse de 0,5 % par rapport à 2017 soit 691 tonnes de plus,
- la quantité de déchets ménagers issue de la collecte traditionnelle augmente de 2,8 % par rapport à 2017, soit 3 882 tonnes en plus,
- la quantité de déchets issue de la collecte sélective et séparative est en hausse de 3,9 % soit 828 tonnes.

Concernant les flux issus de la collecte sélective des emballages et des papiers, les évolutions sont :

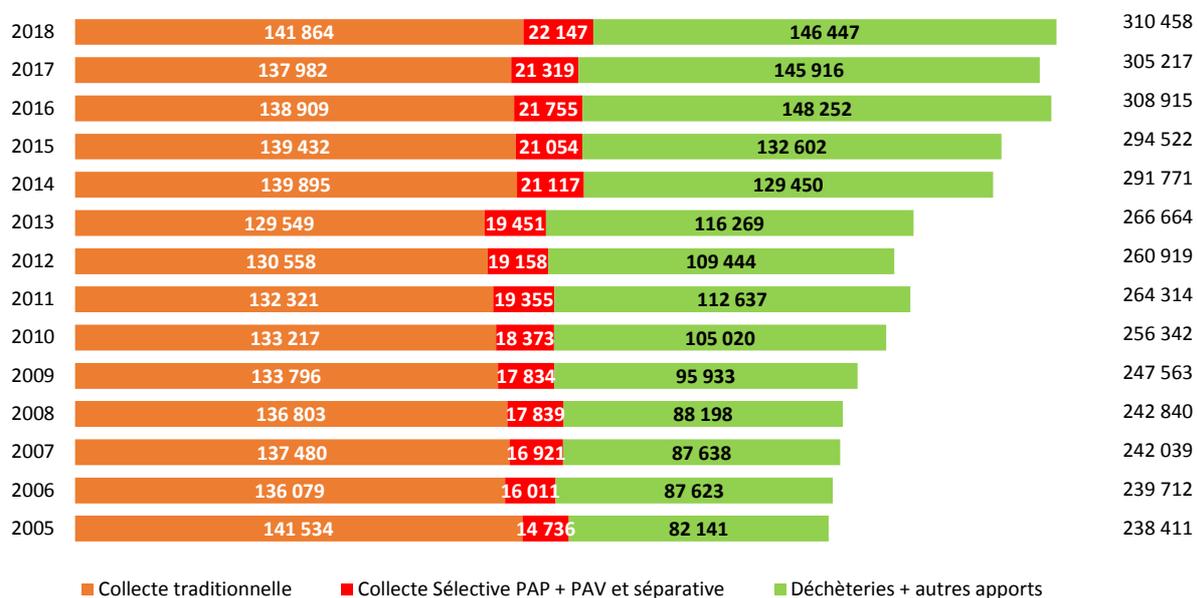
- + 4,4 % pour les Emballages**
- + 3,3 % pour les Papiers/Journaux/Revues/Magazines**
- + 4,8 % pour le Verre**

Sur un total de 21 500 tonnes collectées, 18 581 tonnes sont expédiées et valorisées en filière, l'écart entre les deux valeurs étant des refus de tri.

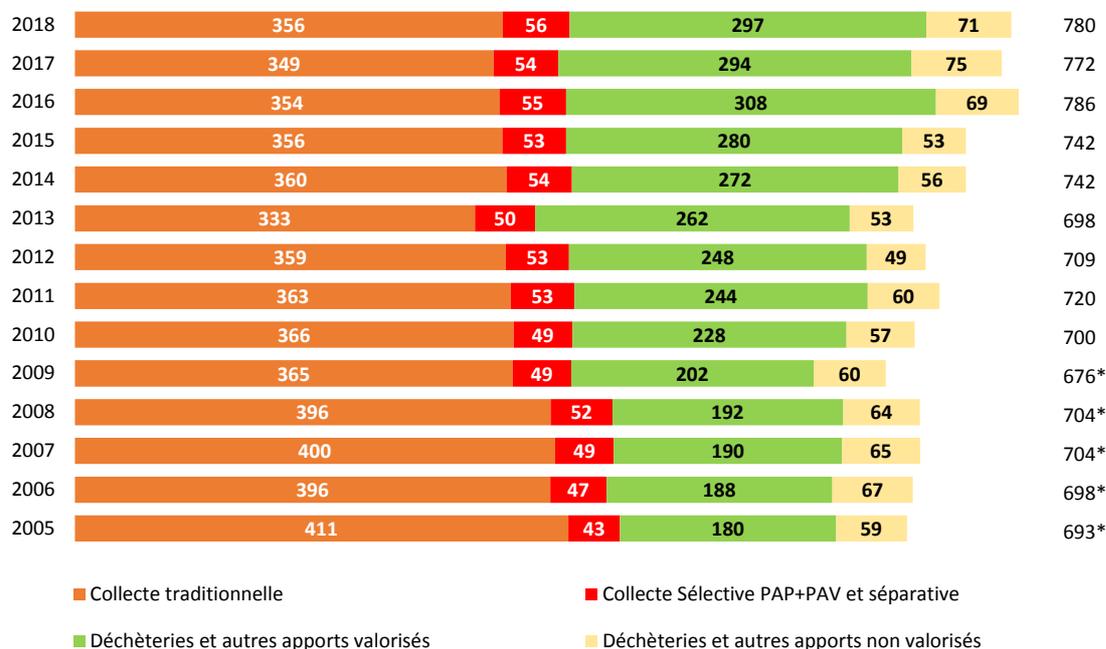
Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Les graphes suivants présentent l'évolution des gisements de DMA de 2005 à 2018 exprimés en tonnes et en kg/hab/an.

Évolution des tonnages



Évolution exprimée en kg/hab/an



*Population DGF

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20191017-2019_CT2_455-DE
 Date de télétransmission : 29/10/2019
 Date de réception préfecture : 29/10/2019

Les chiffres des tableaux ci-après représentent les quantités de Déchets Ménagers et Assimilés prises en charge par le Territoire du Pays d'Aix en 2018

Communes	Population 2018 INSEE 2015	Tonnage col. trad.	Tonnage CS et séparative*	TONNAGE TOTAL	Tonnage Déchèteries et autres apports	
Aix-en-Provence	146 192	53 853	7 379	61 232		*
Beaurecueil	622	209	42	251		
Bouc-Bel-Air	14 667	5 331	995	6 326		
Cabriès	9 948	3 360	626	3 986		
Châteauneuf-le-Rouge	2 232	730	207	937		
Coudoux	3 681	1 063	229	1 292		
Eguilles	7 807	2 560	492	3 052		
Fuveau	9 928	3 506	499	4 005		
Gardanne	20 126	7 913	1 158	9 071		*
Gréasque	4 171	1 725	224	1 949		
Jouques	4 515	1 301	249	1 550		
La Roque-d'Anthéron	5 563	1 665	260	1 925		
Lambesc	9 821	2 752	556	3 308		
Le Puy-Sainte-Réparate	5 647	2 115	365	2 480		
Le Tholonet	2 450	632	179	811		
Les Pennes-Mirabeau	21 680	6 610	1 293	7 903		*
Meyrargues	3 803	1 364	225	1 589		
Meyreuil	5 495	1 917	374	2 291		
Mimet	4 714	1 483	286	1 769		
Pertuis	20 050	8 413	1 134	9 547		
Peynier	3 501	1 512	190	1 702		
Peyrolles-en-Provence	5 062	1 551	284	1 835		
Puylobier	1 922	613	86	699		
Rognes	4 918	1 489	298	1 787		
Rousset	4 869	1 812	310	2 122		
Saint-Antonin-sur-Bayon	127	41	13	54		
Saint-Cannat	5 684	1 705	375	2 080		
Saint-Estève-Janson	388	141	27	168		
Saint-Marc-Jaumegarde	1 270	332	95	427		
Saint-Paul-lès-Durance	858	335	56	391		
Simiane-Collongue	5 674	1 851	345	2 196		
Trets	11 117	3 803	492	4 295		
Vauvenargues	1 042	262	79	341		
Venelles	8 537	3 083	698	3 781		
Ventabren	5 418	1 587	402	1 989		
Vitrolles	34 481	13 245	1 628	14 873		
2018	397 980	141 864	22 147	164 011	146 447	310 458
2017	395 523	137 982	21 319	159 301	145 916	305 217
2016		138 909	21 755	160 664	148 252	
2015		139 432	21 054	160 486	132 602	
2014		139 895	21 117	161 012	129 450	
2013		129 549	19 451	149 000	116 269	
2012		130 558	19 158	149 716	109 444	
2011		132 321	19 355	151 677	112 637	
2010		133 217	18 105	151 322	105 020	
2009		133 796	17 834	151 630	95 933	
2008		136 803	17 839	154 642	88 198	
2007		137 480	16 921	154 401	87 638	
2006		136 079	16 011	152 090	87 623	

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

4.

LE DEVENIR DES DECHETS TRIÉS

Le geste de tri est un acte citoyen qui contribue au dynamisme économique de notre cadre de vie : ce sont de nouveaux métiers créés, des compétences et de nouvelles technologies sans cesse améliorées.

Le tri et la valorisation

Les matériaux suivants sont triés en déchèterie :

		Matériaux	Repreneurs et Filières de valorisation des matériaux
DECHETERIE	Valorisation matière	Bois	Valecobois à Vitrolles, Valsud à Fuveau, Dalorec à Gignac et Rognac, BPA à Gardanne
		Cartons	BPA à Gardanne et PAPREC à Vitrolles
		Métaux	PURFER à Marignane
		Batteries	Proposée par les prestataires des déchèteries
		D3E	ECOLOGIC – TRIADE à Rousset
		Textiles	Provence TLC à Vitrolles
		Gravats	Durance Granulats à Meyrargues, Gardanne et Charleval
	Valorisation par compostage/thermique	Mobilier	ECO MOBILIER
		Végétaux	Macagno à Pertuis, Valsud à Fuveau et Septèmes-les-Vallons
	Valorisation thermique ou par régénération	Huile minérale	Proposée par les prestataires des déchèteries
		Huile végétale	SPUR à Rognac
		Piles	COREPILE
		Ampoules/Néons	RECYLUM
		Pneumatiques	ALIAPUR
		DDS	SPUR/Solamat Merex à Rognac et Chimirec par ECODDS
	Valorisation par réemploi	Objets ré-employables	Ressourceries : Histoires sans fin, Evolio, Elan Jouques

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20191017-2019_CT2_455-DE
 Date de télétransmission : 29/10/2019
 Date de réception préfecture : 29/10/2019

Le tri de la collecte sélective et la mise aux Prescriptions Techniques Minimales (P.T.M.) des produits ont été effectués par le centre de tri du Jas de Rhodes de la société SITA-SUEZ aux Pennes-Mirabeau.

		Matériaux	Repreneurs et Filières de valorisation des matériaux
COLLECTE SELECTIVE	Valorisation matière	Le Verre	Société OI Manufacturing à Béziers
		Le Carton	Papeterie Emin Leydier
		Les flacons plastiques + les plastiques de l'expérimentation	Valorplast à Lyon
		L'aluminium	Régéal Affimet à Compiègne
		L'acier	Arcelor Mittal à Fos-sur-Mer
		Les briques alimentaires	Revipac par la Société Cartiera Lucchese
		Tous les papiers	Proposée par le prestataire du centre de tri

Trier ces déchets contribue à :

- envoyer des « matières » issues du tri dans des filières de valorisation

Les produits, une fois réceptionnés, font l'objet de l'établissement d'un certificat d'acceptation filière. Les quantités correspondantes sont alors communiquées à CITEO (anciennement Eco-Emballages) dans les Déclarations Trimestrielles d'Activité (D.T.A.). Ces D.T.A. déclenchent le versement du soutien à la tonne triée.

- préserver les ressources naturelles

Un produit consomme plus d'énergie et émet plus de gaz à effet de serre quand il est produit la première fois que lorsqu'il est recyclé. Le déchet ainsi trié est remis dans le circuit industriel sous sa forme initiale ou transformé.

Trier préserve les ressources naturelles non renouvelables et de moins en moins disponibles et limite la pollution.

En 2018, le Territoire du Pays d'Aix a valorisé plus de 18 581 tonnes de déchets recyclables par son système global de collecte sélective et 113 479 tonnes de déchets transitant par les déchèteries.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191017-2019_CT2_455-DE Date de télétransmission : 29/10/2019 Date de réception préfecture : 29/10/2019

Exemples des bénéfices environnementaux et des nouveaux produits fabriqués grâce au tri sur le Territoire du Pays d'Aix en 2018 :

Tonnes triées	Bénéfices environnementaux	Fabrication de nouveaux produits
<p>8 115 tonnes de verre</p> 	<p>Eviter 3 384 176 kilos d'équivalent de CO² soit un parcours en voiture de 30 488 654 kms et une consommation énergétique équivalente à 5 202 542 jours d'une télévision.</p>	<p>18 027 086 nouvelles bouteilles de 75 cl</p>
<p>69,6 tonnes de briques alimentaires</p> 	<p>Eviter une consommation énergétique équivalente à 89 jours d'une télévision</p>	<p>535 363 rouleaux de papier toilette ou 121 661 rouleaux d'essui-tout</p>
<p>3 977 tonnes de cartonnettes</p> 	<p>Une consommation énergétique équivalente à 6 960 jours d'une télévision.</p>	<p>14 925 681 boites à chaussures ou 7 890 368 boites carton pour 6 bouteilles</p>
<p>368 tonnes de bouteilles et flacons en plastique opaques en PEHD</p> 	<p>772 800 kilos d'équivalent CO² soit un parcours en voiture de 6 963 664 kms et une consommation énergétique équivalente à 1 646 800 jours d'une télévision.</p>	<p>421 728 arrosoirs ou 1 827 120 bidons de lubrifiants.</p>
<p>837 tonnes de plastique transparent en PET</p> 	<p>1 942 677 kilos d'équivalent CO² soit un parcours en voiture de 17 499 159 kms et une consommation énergétique équivalente à 3 452 625 jours d'une télévision</p>	<p>435 240 couettes ou 4 855 437 ours en peluches.</p>

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

<p>21 tonnes de plastique souple</p> 	<p>43 806 kilos d'équivalent CO² soit un parcours en voiture de 394 695 kms et une consommation énergétique équivalente à 49 770 jours d'une télévision</p>	<p>1 399 986 films de pack d'eau</p>
<p>341 tonnes d'acier</p> 	<p>502 634 kilos d'équivalent CO² soit un parcours en voiture de 4 528 821 kms et une consommation énergétique équivalente à 428 296 jours d'une télévision</p>	<p>4 433 lave-vaisselle ou 4 774 mètres de rail de train</p>
<p>48 tonnes d'aluminium</p> 	<p>369 600 kilos d'équivalent CO² soit un parcours en voiture de 3 329 664 kms et une consommation énergétique équivalente à 974 496 jours d'une télévision</p>	<p>14 064 cadres de vélo de courses ou 28 128 cadres de trottinettes</p>

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

5.

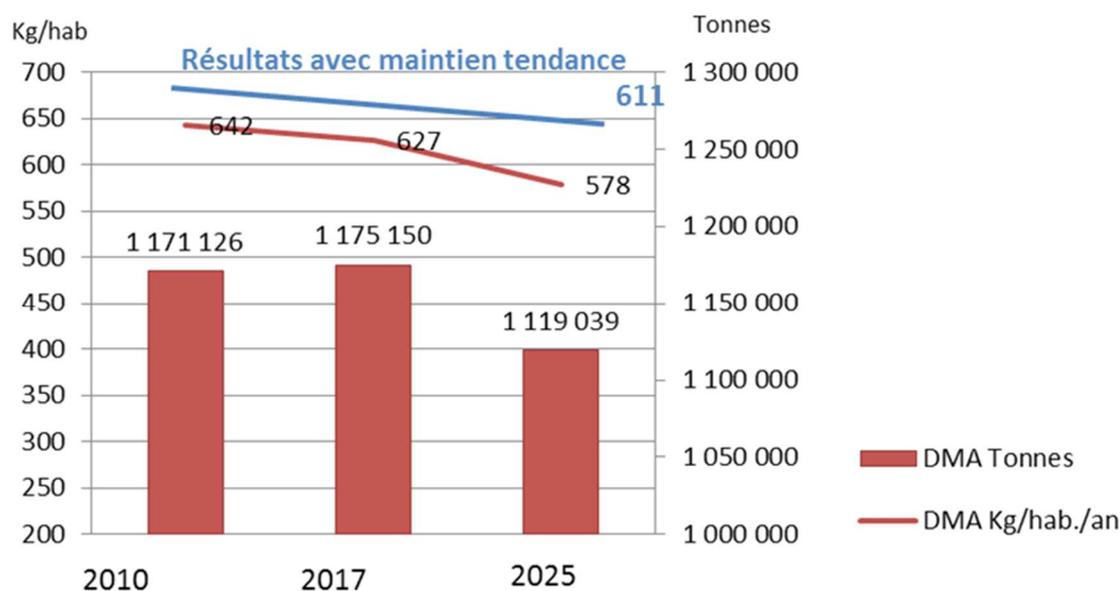
LA PREVENTION DES DECHETS

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

En 2015, le décret du 10 juin et la loi n°2015-992 du 17 août relative à la transition énergétique pour la croissance verte sont entrés en vigueur posant un cadre réglementaire aux collectivités territoriales et leur groupement imposant la mise en place du Plan Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PMPDMA) accompagné d'un objectif de baisse des déchets ménagers de 10 % d'ici 2020 par rapport à 2010.

Le projet du PMPDMA fixe l'objectif de réduction de 10 % du ratio de Déchets Ménagers et Assimilés à l'horizon 2025 par rapport à 2010 soit 64 kg/habitant. Cet objectif est décliné au sein des 6 territoires.

Le graphique présente les objectifs quantitatifs à atteindre d'ici 2025 au niveau de la Métropole c'est-à-dire 578 kg/hab soit 1 119 039 tonnes et également, sans respect d'échelle, une projection si la tendance actuelle est maintenue soit 611 kg/hab :



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

LES OBJECTIFS FIXÉS PAR LE PLAN MÉTROPOLITAIN DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (P.M.P.D.M.A.)

L'année 2018 a été consacrée à la définition des objectifs du PMPDMA en lien avec le schéma métropolitain de gestion des déchets (Délibération n°2017-CT2-469 du 12 octobre 2017) lors des groupes de travail Plan de prévention et économie circulaire.

Ceux-ci se déclinent de la manière suivante :

- **Faire évoluer et harmoniser le niveau de service aux professionnels**

- Fermer la majorité de déchèteries aux professionnels
 - Objectif 2025 : 80 % des tonnages des déchèteries sont concernés par la fermeture
 - État des lieux 2017 : 36 %
- Limiter les Déchets d'Activités Économiques (D.A.E.) pris en charge par le service public.
 - Objectif 2025 : mise en œuvre d'un plan d'actions par Territoire permettant de réduire de 50 000 tonnes les D.A.E. ;
- Accompagner les professionnels dans cette évolution
 - Solutions de traitement à proximité
 - Gestion mutualisée des déchets dans les Z.A.E. (Zone d'Activité Economique)
- Réduction des déchets verts des services techniques

- **Gestion de proximité des bio-déchets**

- Développer le compostage de proximité
 - Objectif 2025 : 25 % des logements individuels équipés et 2,5 % des logements collectifs
 - État des lieux 2017 : 11,7 % des logements individuels équipés et 0,6 % des logements collectifs
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
 - Objectif 2025 : 30 % des écoles élémentaires engagées
 - État des lieux 2017 : 6,5 % des écoles élémentaires engagées
- Réduire les déchets verts
 - Objectif 2025 : engager 10 000 foyers dans des démarches de gestion autonome des déchets verts (broyage, paillage...)
 - État des lieux 2017 : 131 foyers engagés

- **Développer le réemploi, la réutilisation et la réparation**

- Mailler le territoire avec des points permettant le réemploi / la réutilisation
 - Objectif 2025 : 1 point pour 45 000 habitants
 - État des lieux 2017 : 1 point pour 108 000 habitants

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191017-2019_CT2_455- DE Date de télétransmission : 29/10/2019 Date de réception préfecture : 29/10/2019

- Densifier et promouvoir la valorisation des textiles
 - Objectif 2025 : 1 point pour 2 000 habitants
 - État des lieux 2017 : 1 point pour 2 500 habitants

- Promouvoir la réparation en lien avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône (C.M.A. 13)
 - Objectif 2025 : promotion du label Répar'Acteurs de la C.M.A. 13

- **Mobiliser les habitants sur la réduction des déchets**

- Déployer l'autocollant Stop pub
 - Objectif 2025 : 15 % des boîtes aux lettres équipées
 - État des lieux 2017 : 2,6 % des boîtes aux lettres équipées

- Sensibiliser les habitants aux gestes de réduction des déchets
 - Objectif 2025 : campagnes de communication métropolitaines

- Développer l'éco-exemplarité de nos structures (M.A.M.P., communes)
 - Objectif 2025 : promouvoir la réduction des déchets au sein des collectivités (clauses environnementales, manifestations écoresponsables, sensibilisation des élus, ...)

ÉLABORATION DU PLAN MÉTROPOLITAIN DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PMPDMA)

Au cours de l'année 2018, il a été procédé à l'élaboration du P.M.P.D.M.A. en lien avec le schéma métropolitain de gestion des déchets et qui se compose de la manière suivante :

- État des lieux de la réduction des déchets sur la Métropole Aix-Marseille-Provence (M.A.M.P.) ainsi qu'une approche « économie circulaire ».
- Rédactions de fiches actions définissant les hypothèses et objectifs globaux.
- Mise en œuvre de fiches indicateurs permettant de préparer les bilans annuels.
- Une concertation a été réalisée en octobre et novembre dans le cadre d'ateliers.

LES ACTIONS DE PRÉVENTION DU TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Les actions de prévention proposées et développées à l'échelon du Territoire du Pays d'Aix :

Axe 1 - Établir un niveau de service aux professionnels

L'accompagnement des entreprises pour les aider à optimiser la gestion de leurs déchets et agir sur la prévention à la source

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191017-2019_CT2_455- DE Date de télétransmission : 29/10/2019 Date de réception préfecture : 29/10/2019

L'année 2018 a été consacré à :

- La rédaction et l'approbation d'une feuille de route pour l'établissement d'un règlement de collecte pour la gestion des Déchets d'Activités Économiques (Délibération n°2018_CT2_445 du 11 octobre 2018).
- Le lancement de l'étude sur l'arrêt des collectes des professionnels sur les zones d'activités économiques :
 - Élaboration des cartographies des zones : Zone d'Activités Économiques (Z.A.E.), Zone Urbaine Dense (Z.U.D.) et Zone Intermédiaire (ZINTER),
 - Recensement des entreprises concernées : environ 3.000 entités,
 - Évaluation des tonnages évités.
- La fermeture de la déchèterie de Vitrolles aux professionnels depuis le 1^{er} mars. L'impact de cette fermeture correspond à une baisse de 2 900 tonnes de déchets.

De plus, le Territoire du Pays d'Aix a répondu à l'appel à projet (A.A.P.) 2018 « Économie Circulaire sur les territoires de la Région PACA » lancé par l'ADEME et la Région PACA (dans la continuité de l'A.A.P. Territoire Zéro déchet Zéro gaspillage) afin de disposer d'un soutien financier à la mise en place de moyens humains. Ce renfort humain permettra la mise en œuvre du programme d'actions sur le sujet des déchets professionnels (Délibération 2018_CT2_299 du 21 juin 2018).

Axe 2 - Favoriser la gestion de proximité des bio-déchets

Développement du compostage individuel



Cet équipement est proposé aux habitants disposant d'un jardin afin de valoriser leurs biodéchets.

L'objectif est de distribuer 1 500 composteurs par an et d'équiper d'ici 3 ans 30 % des foyers individuels.

Actuellement, 25 % des foyers individuels s'adonnent à cette pratique.

A ce jour, ce sont 22 604 composteurs qui ont été distribués sur le Territoire dont 1 628 en 2018.

De plus, un guide du compostage commun à l'ensemble des Territoires de la Métropole a été élaboré ainsi qu'une enquête auprès de 468 usagers du Pays d'Aix sur l'utilisation de leur composteur individuel et les quantités détournées.

Résultats : 95 % des déclarants utilisent encore leur composteur actuellement et 81 % estiment avoir réduit entre un quart et la moitié du volume de leur poubelle.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Bilan de la distribution des composteurs individuels

Communes	Hypothèse desserte de 30 % des foyers individuels	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	BILAN	Composteurs restant à distribuer
Gardanne	1410							21	88	52	62	52	275	1 135 soit 80 %
Gréasque*	420							49	35	13	16	79	192	228 soit 54 %
Vitrolles	1840	29	139	30	478	44	19	40	37	45	41	45	947	893 soit 49 %
Pertuis**	1650		106	88	226	131	48	72	67	46	67	70	1125	525 soit 32 %
Saint-Paul-lès-Durance	90	32		16		6	3	2	2	0	7	1	69	21 soit 23 %
Aix-en-Provence	5000	476	227	239	138	452	222	314	611	464	334	384	3861	1 139 soit 23 %
Les-Pennes-Mirabeau	2000	348	153	99	514	79	55	46	56	67	59	69	1545	455 soit 23 %
Trets	1020		171	54	124	72	18	201	60	44	59	25	828	192 soit 19 %
le Tholonet	250	54				53	4	34	16	18	18	9	206	44 soit 18 %
Saint-Antonin-sur-Bayon	30		18	2		0	0	0	0	2	1	2	25	5 soit 17 %
Meyreuil	550	197	27	21	44	6	26	22	30	45	25	24	467	83 soit 15 %
La Roque-d'Anthéron	460	190		62	16	30	4	15	14	11	36	13	391	69 soit 15 %
Peyrolles-en-Provence	430	93		41	75	17	14	20	22	27	41	18	368	62 soit 14 %
Ventabren	580	208		84	11	30	15	20	58	27	31	29	513	67 soit 12 %
Puylobrier	210		43	18	23	9	7	11	22	34	14	8	189	21 soit 10 %
Peynier	350	119		12	4	22	15	24	68	13	16	22	315	35 soit 10 %
Venelles	820	151	131	108	82	17	24	35	90	35	52	28	753	67 soit 8 %
Cabries	1000	7	316	198	57	19	45	38	74	52	60	55	921	79 soit 8 %
Simiane-Collongue	540		223	61	28	30	24	21	23	30	31	33	504	36 soit 7 %
Vauvenargues	120	63				1	6	7	20	4	8	6	115	5 soit 4 %
Saint-Cannat	580		147	89	17	39	15	39	54	35	51	72	558	22 soit 4 %
Le Puy-Sainte-Réparate	510		115	53	207	19	11	20	25	18	22	17	507	3 soit 1 %
Meyrargues	350		167	60	5	9	10	8	18	16	37	20	350	0
Bouc-Bel-Air	1 370	468	360	50	83	58	35	60	81	71	71	71	1408	0
Rognes	550	193		150	2	69	17	21	42	25	30	18	567	0
Mimet	480	75		37	258	18	11	18	24	29	11	22	503	0
Jouques	510		117	33	194	23	19	25	39	25	41	19	535	0
Coudoux	370	148	46	39	26	35	19	3	20	7	31	17	391	0
Rousset	400	67	15	7	101	51	16	80	21	20	22	31	431	0
Beaurecueil	60	25		14	3	5	0	4	3	5	3	3	65	0
Lambesc	910		417	125	11	18	19	56	57	32	205	47	987	0
Chateauneuf-le-Rouge	210		47	69	26	18	5	6	22	19	18	16	246	0
Fuveau	960	395		132	44	45	27	61	92	66	54	243	1159	0
Eguilles	780	284	41	123	242	37	17	43	35	26	92	50	990	0
Saint-Estève-Janson	50	37		1		10	5	6	5	3	1	3	71	0
Saint-Marc-Jaumegarde	140	120	9		1	14	25	23	11	7	10	7	227	0
TOTAL	27 000	3 779	3 035	2 115	3 040	1 486	800	1 465	1 942	1 433	1 677	1 628	22 604	

*La commune de Gréasque a distribué 158 composteurs en 2009 et 147 en 2010.

**Pertuis était une opération pilote en 2006 avec 204 composteurs distribués.

■ La distribution se poursuit sur ces communes même si l'objectif est atteint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Le lombricompostage individuel

Ce dispositif s'adresse aux personnes résidant en appartement ou maison de village. L'objectif est de distribuer 200 lombricomposteurs par an.

En 2018, 388 foyers et 2 écoles se sont lancés dans la pratique du lombricompostage et presque 1 500 familles depuis le début de l'opération.

De plus, un suivi des foyers volontaires a permis d'apporter une réponse personnalisée à 75 personnes (dont 49 visites à domicile pour les cas les plus problématiques).

Bilan de la distribution des lombricomposteurs individuels

Communes	2012/2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL
Aix-en-Provence	69	68	118	143	140	217	755
Beaurecueil							
Bouc-Bel-Air	2	6	4	6	2	8	28
Cabriès	1	4	8	4	7	1	25
Châteauneuf-le-Rouge		1	1	2		2	6
Coudoux	1		1	5	4	1	12
Eguilles	1	5	6	4	7	6	29
Fuveau	4	4	12	15	7	16	58
Gardanne		5	14	8	11	9	47
Gréasque		2	3	2	8	8	23
Jouques			4	5	7	4	20
La Roque-d'Anthéron		1	2	1	1	3	8
Lambesc	4	3	3	4	8	6	28
Le Puy-Sainte-Réparate	1	1	2	1		5	10
Le Tholonet	1	4	3			1	9
Les Pennes-Mirabeau	1	4	12	5	5	11	38
Meyrargues			2	2	5	6	15
Meyreuil	1		4	5	3	5	18
Mimet		1	2	2	2	4	11
Pertuis	3	5	14	12	12	13	59
Peynier			4	1	3	4	12
Peyrolles-en-Provence	1	2	3		4	2	12
Puylobier		1	4	5	1	1	12
Rognes	1	2	4	4	2	3	16
Rousset	1	4	2	3	4	2	16
Saint-Antonin-sur-Bayon							
Saint-Cannat		3	6	3	3	7	22
Saint-Estève-Janson		2	2			1	5
Saint-Marc-Jaumegarde			1		1	3	5
Saint-Paul-lès-Durance	1		1	1		2	5
Simiane-Collongue		1	1	2	2	3	9
Trets	4	19	9	4	6	10	52
Vauvenargues	1				1	1	3
Venelles	1	3	5		4	6	19
Ventabren	5		3	2	2	5	17
Vitrolles	1	7	11	10	9	12	50
Ecoles	3	1	6	1		2	13
Total	108	159	277	262	271	390	1 467

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-DE
Date de télértransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Le compostage collectif



Le développement du compostage en milieu collectif peut être appliqué à la fois à des résidences, lotissements, centres anciens de village, quartiers, cimetières, jardins, administrations, cantines ... Il s'agit pour chacun des sites de réaliser une étude de faisabilité, une réunion de présentation, un diagnostic, une enquête d'identification des foyers volontaires et des référents « composteur ». Le projet est finalisé avec la signature d'une convention avec le bailleur

pour la formation des référents. La mise en service du point de compostage est effectuée avec la distribution des bio-seaux aux foyers volontaires et ensuite un suivi de chacun des sites.

En 2018, ce sont 11 nouveaux sites collectifs qui ont été équipés : les résidences Les Lauriers, Château double, Jules Isaac, Jardin d'Allori, la maison de retraite Sainte-Victoire, les jardins partagés Cardalino et Lou Grillet à Aix-en-Provence ainsi que les Maisons Familiales et Rurales de Puyloubier et de La Roque d'Anthéron, Quartier Portail Martin à Cabriès ainsi que la cantine de Meyrargues. Cependant, les composteurs d'une résidence à Aix-en-Provence, ont été retirés par manque de participation des habitants.

- Sept animations compost ont été organisées de mars à mai et en novembre pendant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets réunissant 85 personnes.

Thèmes abordés : rappel des techniques de compostage, conception d'un mini potager en "lasagnes" ou cultures potagères en tous lieux par le prestataire, les Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône.

- 126 interventions pour le suivi des sites ont été réalisées : 52 suivis par le prestataire, 10 livraisons de broyat par le prestataire et 64 suivis en régie

- Il a été constaté cette année un triplement des demandes de mise en place de composteurs collectifs (41 par rapport à 15 en 2017).

En 2018, 63 sites collectifs sont opérationnels sur le Territoire du Pays d'Aix : 31 résidences, 1 lotissement, 1 pépinière, 3 centres d'apprentissage, 1 résidence étudiante, 2 cimetières, 4 maisons de retraite, 4 quartiers (Meyrargues, Fuveau et 2 à Cabriès), 2 administrations, 6 jardins et 8 cantines.

Le compostage ou lombricompostage à vocation pédagogique

Dans les écoles primaires et maternelles qui ont un projet sur le compostage et disposent d'un jardin, des composteurs ou lombricomposteurs pédagogiques sont mis à disposition sur simple demande. Ces équipements permettent aux enfants d'observer concrètement la valorisation des biodéchets et de compléter de manière ludique les animations réalisées en classe.

L'objectif est de mettre à disposition 5 composteurs ou lombricomposteurs par an dans les écoles. Cette année, 8 nouvelles écoles ont été équipées avec ces dispositifs et 54 suivis du bon fonctionnement des équipements réalisés.

En 2018, ce sont au total 56 composteurs et/ou lombricomposteurs pédagogiques installés dont 49 sont en fonctionnement, soit 88 %. L'activité des équipements pédagogiques dépend de la motivation et des projets des enseignants.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Don de compost en déchèterie

Une opération de distribution de compost aux particuliers a été organisée du 21 au 30 novembre 2018 sur deux déchèteries : Pertuis et Saint-Cannat. L'objectif était d'informer les usagers apportant leurs déchets verts sur les techniques du broyage et du paillage afin de réduire les quantités apportées en déchèteries. Il s'agissait d'inciter les particuliers à réutiliser leurs déchets verts dans leur propre jardin.

277 usagers ont été accueillis sur les 2 déchèteries (182 à Pertuis et 95 à Saint-Cannat) et les résultats de l'enquête sont les suivants :

- 79 % des usagers avaient connaissance du broyage,
- 24 % des usagers sont équipés d'un broyeur,
- 15 % des usagers ne possédant pas de broyeur ont réfléchi à en acquérir un,
- 31 % des usagers savent qu'un broyeur peut permettre de réaliser des économies (transport),
- 41 % des usagers utilisent le paillage pour leurs plantes.

Environ 15 tonnes de compost ont été distribuées lors de cette opération.

La lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires

En 2018, un guide sur le don alimentaire a été réalisé et le Territoire du Pays d'Aix a été lauréat de l'appel à projet « lutte contre le gaspillage alimentaire » organisé par l'ADEME, le Conseil Régional PACA et la DRAAF.

De plus, l'association Unis-Cité a poursuivi son projet de lutte contre le gaspillage alimentaire en formant des volontaires en Service civique. Une campagne de pesées et d'animations sur ce thème a été effectuée par ces agents durant la pause méridienne dans 15 cantines scolaires des communes d'Aix-en-Provence, Gardanne, Les Pennes-Mirabeau, Eguilles, Venelles, Rousset, Pertuis, Trets, Le Puy-Sainte-Réparate et La Roque-d'Anthéron.

Le bilan de cette année est encourageant puisque dans 10 cantines sur 15, le gaspillage a été réduit de 10 % à 41 % et plus de 1 000 enfants ont bénéficié de ces animations.

Axe 3 - Développer le réemploi

Ressourceries

En 2018, 5 ressourceries et structures de réemploi existent sur le Territoire du Pays d'Aix : « Histoires sans fin » à Venelles, Evolio à Gardanne, Emmaüs à Cabriès, Elan Jouques à Jouques et De fil en aiguille à Pertuis (implantée en fin d'année).

De plus, les habitants ont à leur disposition plusieurs dispositifs pour le réemploi dans les déchèteries :

- 3 caissons respectivement à Peyrolles, à Aix-en-Provence et à Gardanne,
- 1 abri à Venelles
- 1 local aux Pennes-Mirabeau

Ce sont 2 762 tonnes qui ont ainsi été détournées des circuits de collecte et de traitement en 2018 dont 1 730 tonnes réemployées.

Textiles usagés (cf. p. 63 du présent rapport)

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191017-2019_CT2_455- DE Date de télétransmission : 29/10/2019 Date de réception préfecture : 29/10/2019

Axe 4 – Sensibiliser à la réduction des déchets et à l'économie circulaire et accompagner des démarches transversales et innovantes.

Label « Commerce engagé »

L'association Ecoscience a initié la démarche de « commerce engagé » avec la réalisation d'un diagnostic, d'un cahier des charges, de supports de communication auprès des commerçants volontaires de Rousset, Fuveau, des Pennes-Mirabeau et Vitrolles. Puis, le C.P.I.E. du Pays d'Aix a porté ce projet sur les communes de Venelles, Gréasque, Aix-en-Provence (Quartier du Pont de l'Arc) et Cabriès.

En 2018, le C.P.I.E. a accompagné les 118 commerces engagés et a organisé plusieurs rencontres inter-commerçants sur Venelles, Gréasque et Rousset.

De plus, 2 500 cabas réutilisables ont été remis aux commerçants dans le contexte réglementaire de l'interdiction des sacs de caisse à usage unique depuis le 1^{er} juillet 2016.

La sensibilisation des scolaires

Dans le cadre du programme pédagogique sur les déchets, des animations sont réalisées dans les écoles maternelles et primaires et des supports pédagogiques sont diffusés dans les classes et aux enseignants.

Ce programme se compose d'une information générale d'une demi-journée, d'animations de plusieurs demi-journées en classe, de supports pédagogiques, de visites de jardins pédagogiques et de l'ISDnD de l'Arbois. Cette prestation est réalisée par le C.P.I.E. du Pays d'Aix.

Sur l'année scolaire 2017-2018, ce sont 2 832 élèves qui en ont bénéficié : 100 classes pour la sensibilisation générale, 23 classes pour l'approfondissement du module « gestion des déchets », 20 classes ont visité l'ISDnD de l'Arbois, 12 classes ont suivi l'approfondissement du module « prévention des déchets » et 45 classes ont visité un jardin pédagogique.

Pour l'année scolaire 2017/2018, ce sont 307 demi-journées d'animation qui ont été réalisées sur la réduction et la gestion des déchets.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191017-2019_CT2_455- DE Date de télétransmission : 29/10/2019 Date de réception préfecture : 29/10/2019

L'opération « Stop Pub »

Presque 13 500 autocollants « Stop pub » ont été distribués cette année, l'objectif est de continuer à inciter les particuliers à refuser volontairement les publicités dans les boîtes aux lettres pour réduire le volume de déchets papier.

Ce sont plus de 150 000 autocollants qui ont été diffusés dans les communes depuis le lancement de l'opération en 2007.

Communes	2007	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	BILAN
Aix-en-Provence	10 800	3 794	3 245	4 617	10 014	3 446	4 249	1 642	41 807
Beaurecueil	48	150		200	256	200	204	20	1 078
Bouc-Bel-Air	888	981	1 686	711	712	160	412	732	6 282
Cabriès	576	150	450	774	495	321	608	261	3 635
Châteauneuf-le-Rouge	144	300	300	200	206	200	204	52	1 606
Coudoux	216	300	600	300	609	100	251	50	2 426
Eguilles	504	450	600	306	24	103	409	162	2 558
Fuveau	552	300		203	612	523	703	4 203	7 096
Gardanne				300	57	218	207	19	801
Gréasque				500	609	303	202	1 801	3 415
Jouques	240	300	750	459	606	806	252	155	3 568
La Roque-d'Anthéron	312	683	710	1 070	6	1 000	450	151	4 382
Lambesc	552	300	750	280	12	378	653	508	3 433
Le Puy-Sainte-Réparate	336	300	300	350	209	600	303	51	2 449
Le Tholonet	168	711	218	1 498	3	103	200	50	2 951
Les Pennes-Mirabeau	1 368	300	1 186	250	6	318	415	57	3 900
Meyrargues	240	300	300	300	212	400	455	100	2 307
Meyreuil	312	300	750	500	409	398	203	2	2 874
Mimet	288	150	150	300	12	6	203	103	1 212
Pertuis	1 296	2 085	642	1 112	575	859	411	99	7 079
Peynier	192	300	150	350	209		204	51	1 456
Peyrolles-en-Provence	288	300	391	200	12	224	352	50	1 817
Puylobier	96	150	300	400	203	103	200	50	1 502
Rognes	312	300	300	400	21	200	250	201	1 984
Rousset	264	1 084	357	631	450	540	301	102	3 729
Saint-Antonin-sur-Bayon	24	150	150	200		100	200	0	824
Saint-Cannat	336	300	450	253	221	306	253	1 604	3 723
Saint-Estève-Janson	24	150	300	250		100	200	0	1 024
Saint-Marc-Jaumegarde	72	150	150	200	200		201	1	974
Saint-Paul-lès-Durance	48	150	150	200	203	200	250	50	1 251
Simiane-Collongue	384	150	150	303	21	206	204	53	1 471
Trets	672	1 040	540	5 189	9	403	203	300	8 356
Vauvenargues	48	150	300	350	553		400	100	1 901
Venelles	552	300		203	424	403	252	204	2 338
Ventabren	336	300	750	200	612	115	257	154	2 724
Vitrolles	2 664	2 872	2 425	1 441	209	503	211	403	10 728
TOTAL	25 152	19 700	19 500	25 000	18 991	13 845	14 932	13 541	150 661

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Exemplarité en interne de la collectivité



Dans le cadre des actions de réduction des déchets, le Territoire du Pays d'Aix sensibilise les agents de la collectivité en les incitant à modifier leur comportement.

En 2018, ces actions ont permis de collecter 842 kg de textiles usagés en interne et 49 kg de piles.

Autres actions de prévention et accompagnement des porteurs de projets

- une subvention aux Foyers Ruraux des Bouches du Rhône pour ses actions de compostage notamment sur la plate-forme de la Roque-d'Anthéron,
- la poursuite du dispositif d'aide pour les structures de réemploi et ressourceries,
- une subvention à l'association « Zéro waste Provence » qui permettra de sensibiliser début 2019, une vingtaine de commerçants « maraîchers et forains » d'Aix-en-Provence à la démarche « zéro déchets » dans le cadre de leur activité commerciale. Il s'agit également de sensibiliser la clientèle à l'achat en vrac dans leur propre contenant (cabas, sacs à vrac et bocaux). De plus, l'association développe une cartographie des commerçants du Pays d'Aix œuvrant à l'accueil « zéro déchets » des clients (Délibération n°2018_CT2_572 du 29 novembre 2018).

Pour tous ces projets, la collectivité est invitée à participer aux réunions de suivi avec les autres partenaires financiers.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Réalisation d'un M.O.D.E.C.O.M.

Cette MéthODE de Caractérisation des Ordures Ménagères (M.O.D.E.C.O.M.) développée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) permet de déterminer les caractéristiques physiques et qualitatives des gisements de déchets et s'effectue en fonction de différentes normes. Elle permet de connaître avec précision le contenu de la poubelle et d'évaluer par exemple la quantité de matières recyclables, d'emballages et de biodéchets.

Un M.O.D.E.C.O.M. des déchets du Pays d'Aix a été réalisé en janvier / février puis du 25 au 27 octobre par le bureau d'étude VERDICITÉ.

L'objectif était de mesurer l'évolution du gisement par rapport au premier M.O.D.E.C.O.M. réalisé en 2009, de mesurer l'efficacité des collectes sélectives et des actions de prévention mises en place afin de faire émerger en 2019 des propositions d'axes d'amélioration.

Les principaux enseignements sont les suivants :

- La quantité de déchets a baissé de presque 50 kg par rapport à 2009, soit -12 %.
- Les fermentescibles ont baissé mais représentent encore 83 kg/hab./an
- Le gisement de plastique est en augmentation.
- Les textiles restent à capter.
- Il reste une part importante de :
 - Déchets d'Activités Économiques (cartons, films plastiques, textiles sanitaires...) dans les ordures ménagères résiduelles (OMr)
 - Emballages en verre présents dans les OMr.

Résultats en ratio en kg/habitant /an

Catégories	MODECOM National ADEME 2007	Pays d'Aix 2009	Pays d'Aix 2018 (données 2017)	Écart entre 2009 et données 2017
Papiers	32,6	49,7	32,4	- 17,3
Déchets putrescibles / fermentescibles	97,7	98,6	83,1	- 15,5
Éléments fins (inférieur à 20 mm)	40	45,3	36	- 9,3
Complexes/composites (briques alimentaires, dosettes café..)	5,3	16,9	8,2	- 8,7
Incombustibles non classés (pots en argile, en grès, faïence, plâtre)	8,2	15	7,3	- 7,7
Verre	18,2	35,3	28,3	- 7
Cartons	18	30,2	24,8	- 5,4
Combustibles non classés (emballages en bois, cuir, caoutchouc)	7,7	10,5	6	- 4,5
Métaux	9	11,9	11,4	- 0,5
Textiles sanitaires	33,2	24	43	19
Textiles	7,3	9,2	14,3	5,1
Plastiques	36,1	48,5	52,6	4,1
Déchets ménagers spéciaux	2,5	0,9	2	1,1
TOTAL	316	396	349	- 12 % - 47 kg

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

6.

LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

LES ÉQUIPEMENTS DE PRÉ-COLLECTE

Les dispositifs enterrés, semi-enterrés et escamotables

Les opérations du programme de déploiement des dispositifs enterrés et/ou semi-enterrés se sont poursuivies tout au long de l'année 2018 pour les déchets recyclables et ordures ménagères. Cette démarche s'inscrit toujours dans un objectif de recherche d'intégration paysagère, d'amélioration du cadre de vie et de la propreté des sites, d'occupation moindre de l'espace et d'une évolution de mode de collecte.

Les points d'apport volontaire (P.A.V.) sont constitués de colonnes de 2 à 5 m³ pour la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des flaconnages Verre, des Papiers Journaux Revues Magazines (Papiers/JRM), des Emballages Ménagers Recyclables (EMR : cartons, briques alimentaires, acier, aluminium, flaconnages plastiques) et du recyclable en mélange BIFLUX (EMR + Papiers/JRM).

Le dispositif PAV est une composante essentielle de l'action communautaire dans la recherche des objectifs :

- de valorisation matière des Emballages Ménagers Recyclables et des Papiers JRM,
- d'amélioration de la qualité esthétique des points de pré-collecte.

Au total, en 2018, ce sont 20 nouveaux dispositifs enterrés installés, 22 réhabilités à l'identique et 5 supprimés sur le Pays d'Aix.

Les nouveaux dispositifs sont les suivants :

Pour les ordures ménagères :

- **4 dispositifs escamotables** sur 1 commune (Fuveau).
- **1 colonne enterrée** sur 1 commune (Les Pennes-Mirabeau)



Dispositif escamotable pour la collecte des ordures ménagères sur la commune de Fuveau

Remarque : suppression de 1 colonne semi-enterrée (Les Pennes-Mirabeau) et de 1 colonne enterrée (Aix-en-Provence)

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Pour les recyclables :

- **12 colonnes enterrées** sur 4 communes (Les Pennes-Mirabeau, Meyrargues, Pertuis et Aix-en-Provence).
- **3 colonnes semi-enterrées** sur 1 commune (Gréasque)

Dispositif enterré pour la collecte sélective sur la commune de Meyrargues



Dispositif semi-enterré pour la collecte sélective sur la commune de Gréasque

Remarque : suppression de 3 colonnes semi-enterrées (Les Pennes-Mirabeau)

Au-delà de l'aspect esthétique et de l'intégration paysagère, les objectifs ont été :

- d'augmenter la capacité de stockage,
- de faire évoluer le mode de collecte en passant d'une collecte en porte-à-porte à une collecte de proximité,
- de redéployer le personnel et le matériel en régie sur de nouveaux secteurs de collecte.
- la suppression de certains points fait suite au constat de non fonctionnement ou d'inadéquation vis-à-vis du mode de collecte

Au total, depuis 2006, ce sont 756 colonnes enterrées, semi-enterrées et systèmes escamotables qui ont été installés sur une grande partie du Territoire. Soit 34 % du parc communautaire

Pour rappel : dans le cadre des opérations de réhabilitation des PAV, des colonnes semi-enterrées ont été supprimées ou remplacées par des colonnes enterrées.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Bilan des dispositifs enterrés, semi-enterrés et escamotables mis en service sur l'ensemble du Territoire

		Nombre de colonnes semi-enterrées	Nombre de communes concernées	Nombre de colonnes enterrées	Nombre de communes concernées	Nombre de dispositifs escamotables*	Nombre de communes concernées	TOTAL	Nombre de communes concernées
Ordures Ménagères		27	10	160	26	73	12	260	32
Collecte Sélective	EMR	37	20	76	21			113	
	PAPIER JRM	35	17	74	22			109	
	BIFLUX	8	3	60	15			68	
	VERRE	46	19	156	28			202	
	Total	126	20	366	28	4	1	496	34
TOTAL		153	20	526	28	77	12	756	34

*4 systèmes escamotables disposent de bacs de tri

Le parc de colonnes aériennes

Au total en 2018, 2 235 colonnes sont implantées sur 1 075 PAV du Territoire du Pays d'Aix, soit 1 PAV pour 370 habitants (pop. INSEE).

En 2018, poursuite de l'optimisation des colonnes de verre aux travers de projet d'optimisation du tri, notamment sur les communes de Gréasque et de Fuveau avec la mise en place respectivement de 5 nouveaux PAV TRIFLUX et de 5 nouvelles colonnes pour le Verre



Optimisation Verre
sur la commune de Fuveau

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-DE
Date de téltransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Les dispositifs d'apport volontaire installés sur le Territoire du Pays d'Aix

Communes	Population 2018 INSEE 2015	Colonnes OM	Colonnes PAPIERS	Colonnes EMR	Colonnes BIFLUX*	Colonnes VERRE	1 PAV pour X habitants*
Saint-Paul-lès-Durance	858	5	11	11	-	11	78
Saint-Antonin-sur-Bayon	127	-	1	1	-	1	127
Puylobier	1 922	-	7	9	-	13	148
Beaurecueil	622	1	4	4	-	4	156
Meyrargues	3 803	6	10	10	1	24	158
Vauvenargues	1 042	9	-	-	6	6	174
Le Puy-Sainte-Réparate	5 647	5	9	9	-	32	176
Châteauneuf-le-Rouge	2 232	4	3	2	-	12	186
Saint-Estève-Janson	388	2	2	2	-	2	194
Saint-Cannat	5 684	-	10	11	-	23	247
Peynier	3 501	20	5	7	7	14	250
La Roque-d'Anthéron	5 563	3	9	10	1	22	253
Saint-Marc-Jaumegarde	1 270	-	-	-	-	5	254
Rognes	4 918	2	8	11	-	19	259
Peyrolles-en-Provence	5 062	3	6	6	2	19	266
Rousset	4 869	7	12	13	-	18	271
Gréasque	4 171	-	14	17	-	15	278
Jouques	4 515	3	11	13	-	16	282
Fuveau	9 928	7	14	14	-	35	284
Mimet	4 714	3	7	7	-	16	295
Meyreuil	5 495	1	5	6	1	18	305
Coudoux	3 681	1	3	4	-	12	307
Trets	11 117	19	8	10	6	35	318
Gardanne	20 126	-	29	29	-	61	330
Vitrolles	34 481	22	-	-	58	99	348
Le Tholonet	2 450	-	2	2	1	7	350
Venelles	8 537	5	7	7	-	24	356
Bouc-Bel-Air	14 667	5	8	8	2	41	358
Ventabren	5 418	4	6	6	2	14	387
Les Pennes-Mirabeau	21 680	3	18	20	1	56	387
Lambesc	9 821	6	12	14	3	25	393
Pertuis	20 050	17	24	31	2	51	393
Simiane-Collongue	5 674	-	4	5	-	13	436
Cabriès	9 948	-	8	8	2	21	474
Eguilles	7 807	1	4	6	-	15	520
Aix-en-Provence	146 192	25	133	136	14	276	530
TOTAUX	397 980	189	414	449	109	1 075	370

* BIFLUX : cf. définition p. 39

** pour 1 075 PAV sur le territoire

Les dispositifs regroupent des systèmes enterrés, semi-enterrés et aériens.

Les travaux du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) ont favorisé la réhabilitation de certains dispositifs enterrés sur la commune d'Aix-en-Provence. Cependant, ils ont été temporairement remplacés par des bacs pour la collecte des OM et/ou des colonnes aériennes pour les Recyclables, le temps du chantier.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Le parc de bacs roulants

Contenant ordures ménagères

Le parc de conteneurs est estimé à 50 000 bacs d'une capacité allant de 120 litres à 1 100 litres répartis de la manière suivante : pour les ordures ménagères 23 400 bacs individuels et 10 100 bacs collectifs, pour le tri 13 700 bacs individuels et 2 800 bacs collectifs.

En 2018, 8 240 contenants ont été commandés dans le cadre du renouvellement et de la maintenance du parc, soit en ordures ménagères 3 510 bacs individuels et 2 310 bacs collectifs, et en tri, 1 690 bacs individuels et 730 bacs collectifs.

Contenant collecte sélective en mode BIFLUX

Le principe consiste à collecter en porte-à-porte les flux EMR et Papiers/JRM ensemble. Le verre est collecté via des colonnes d'apport volontaire. Le mode BIFLUX est le mode retenu pour la collecte sélective.

Les contenants utilisés sont :

- pour les secteurs pavillonnaires collectés en porte-à-porte, la dotation est un bac individuel à capot jaune pour les EMR (emballages ménagers recyclables) et les Papiers/JRM (papiers, journaux, revues, magazines),
- pour l'habitat collectif, la dotation est un bac collectif de couleur jaune, même consigne de tri avec une plus grande capacité de stockage.

Pour rappel, concernant les contenants pour la collecte sélective en TRIFLUX, ce mode a été remplacé au fur et à mesure par le mode BIFLUX et n'existe plus depuis juillet 2017.

Recyclage bacs usagés

Dans le cadre de la maintenance du parc de bacs d'ordures ménagères, les bacs usagés sont récupérés par une entreprise du Territoire qui fabrique du mobilier urbain, favorisant ainsi le recyclage et une économie circulaire de proximité.

En 2018, ce sont **73 tonnes de plastique recyclés** qui rentrent pour 20 % dans la composition de nouveau mobilier. Par exemple, 2 petits conteneurs contribuent à faire une table, 1 seul contribue à faire un banc et 6 petits conteneurs ou 2 grands contribuent à faire une banque de déchargement utilisé en déchèterie.

Les sacs et matériels de pré-collecte

Pour faciliter le geste du tri, le Territoire du Pays d'Aix fournit à chaque foyer associé à un point de regroupement ou à un point d'apport volontaire, un sac de pré-collecte de 50 litres sur lequel sont rappelées les consignes de tri.

En 2018, **12 000 sacs** ont été distribués (EMR et Verre) par les Pôles de proximité et les conseillers du tri pour diverses manifestations, dont 4 000 pour les étudiants.

En 2018, **4 500 cabas** (en toile de jute) réutilisables ont été remis lors de marchés, de manifestations et auprès des commerces engagés.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

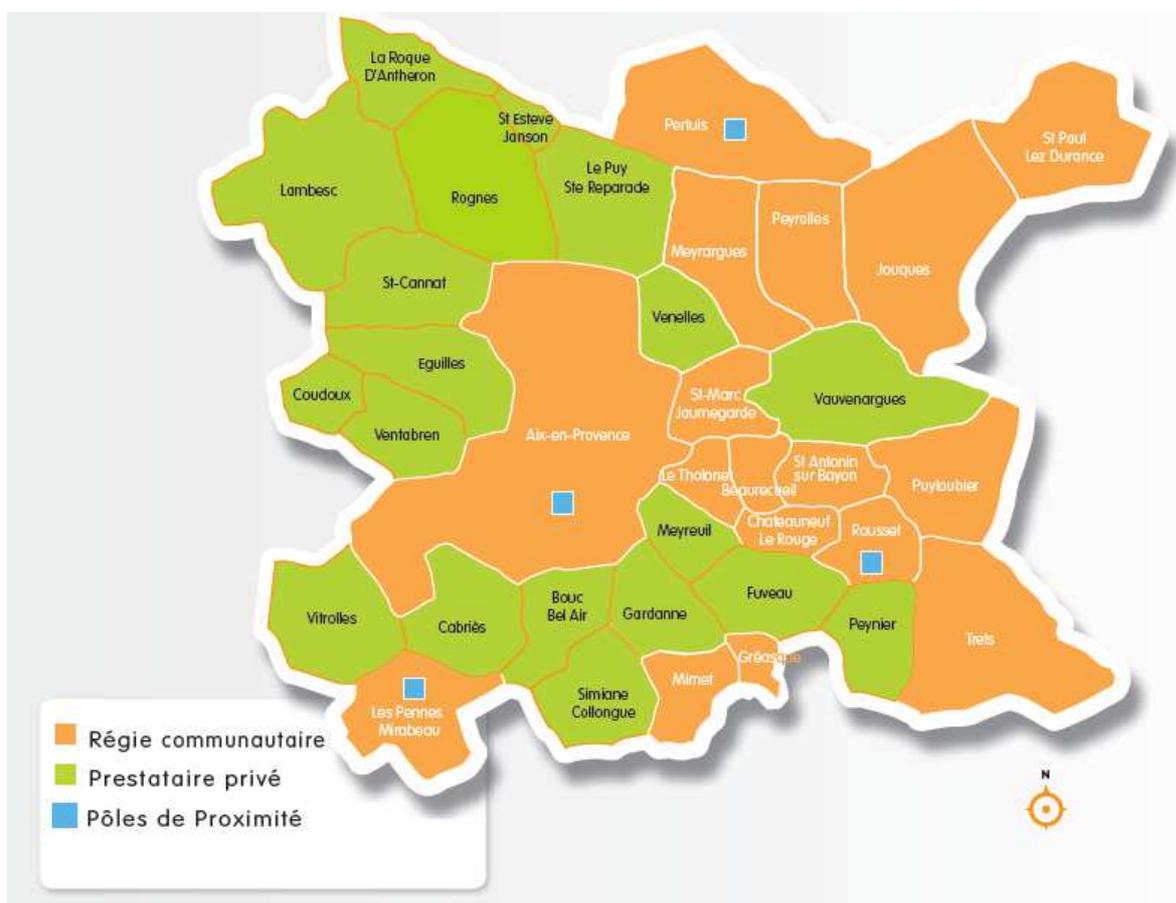
LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Les services

Le Territoire du Pays d'Aix est organisé géographiquement en quatre centres opérationnels de proximité (C.O.C.O.M.) : Secteur Sud-Ouest, Secteur Sud-Est, Secteur Nord et Secteur Centre. Chaque centre regroupe plusieurs communes et dispose d'un chef de secteur et de son équipe. Ils assurent l'exploitation du service, l'administration et les relations de proximité.

Sur l'ensemble des communes membres, 17 sont collectées en régie, ce qui représente 235 654 habitants (pop. INSEE) soit 59 % de la population, selon la répartition géographique suivante :

La collecte traditionnelle des déchets ménagers au 31/12/2018



Les jours de collecte :

Du lundi au samedi majoritairement (hors secteur particulier avec une collecte le dimanche) sauf pour le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai. Des aménagements sont cependant apportés dans certaines communes (le 25 décembre notamment).

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Service de collecte des Ordures Ménagères et Encombrants

COMMUNE	Régie / Prestataire	Fréquence de collecte	Lieu de vidage principal	Collecte des encombrants en porte-à-porte
Aix-en-Provence	Régie	C14 - HyperCentre C7 - Centre C3 - Extérieurs	CT Aix La Parade	Régie CT2 sur RDV
Beaurecueil	Régie	C3 en été C2 en hiver	CT de Rousset	Régie CT2 - 1 fois par mois
Bouc-Bel-Air	Prestataire SITA SUD	C6 - Centre C3 - Point de regroupement C2 - Individuel	ISDnD de l'Arbois	SITA SUD - 2 fois par mois sur RDV
Cabriès	Prestataire SITA SUD	C6 - Centre C3 - Point de regroupement C2 - Bacs individuels	ISDnD de l'Arbois	SITA SUD - 2 fois par mois sur RDV
Châteauneuf-le-Rouge	Régie	C2 -	CT de Rousset	Régie CT2 sur RDV - 1 fois par mois
Coudoux	Prestataire SILIM	C2 - Bacs individuels C4 - Points de regroupement + Centre	ISDnD de la Vautubière	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
Eguilles	Prestataire SILIM	C6 - Centre historique C3 - Point de Regroupement C2 - Individuel	ISDnD de l'Arbois	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
Fuveau	Prestataire VEOLIA	C6 - Centre-ville C4 - Extérieur	CET Malespine	VEOLIA - 4 fois par mois sur RDV
Gardanne	Prestataire SMN	C7 - Centre historique et centre-ville C3 - Habitat vertical C2 - Reste de la commune	CET Malespine	Ressourcerie Varappe sur RDV - 2 fois par semaine
Gréasque	Régie	C6 - Centre C3 - Points de regroupement centre C2 - Points de regroupement	CET Malespine	Effectué par les Services Techniques de la Commune
Jouques	Régie	C6 - Centre C3 - Points de regroupement C2 - Bacs individuels	CT de Pertuis	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
La Roque-d'Anthéron	Prestataire SILIM	C6 - Village C3 - Points de Regroupement C2 - Individuel	CT de Pertuis	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
Lambesc	Prestataire SILIM	C6 - Centre-ville C3 - Points de regroupement C2 - Bacs individuels	CT Aix La Parade	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
Le Puy-Sainte-Réparate	Prestataire SILIM	C6 - Centre-ville C3 - Points de regroupement C2 - Bacs individuels	CT de Pertuis	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
Le Tholonet	Régie	C3	CT Aix La Parade	Régie CT2 - 1 fois par mois sur RDV
Les Pennes-Mirabeaux	Régie	C7, C6 C3, C2	CT de Vitrolles	Régie CT2 sur RDV
Meyrargues	Régie	C6 - Centre-ville C3 - Points de regroupement C2 - Bacs individuels	CT de Pertuis	Effectué par les Services Techniques de la Commune
Meyreuil	Prestataire VEOLIA	C3 - Points de regroupement C2 - Bacs individuels	CET de Malespine	VEOLIA - 2 fois par mois sur RDV

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

COMMUNE	Régie / Prestataire	Fréquence de collecte	Lieu de vidage principal	Collecte des encombrants en porte-à-porte
Mimet	Régie	C3 - points de regroupement C2 - Bacs individuels	CET de Malespine	1 fois par semaine sur RDV par les Services Techniques de la commune
Pertuis	Régie	C6 - Centre ancien C3 - Péri urbain et ZI (2 secteurs) C2 - Individuel	CT de Pertuis	Régie CT2 sur RDV
Peynier	Prestataire VEOLIA	C6 - Centre village C3 - Extérieurs	CT Rousset	Effectué par les Services Techniques de la Commune
Peyrolles-en-Provence	Régie	C6 - centre ancien C2 - Individuel	CT de Pertuis	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
Puyloubier	Régie	C6 - Cœur de village C3 b - Extérieur C2 - Campagne	CT de Rousset	Régie CT2 - 1 fois par mois sur RDV
Rognes	Prestataire SILIM	C6 - Centre C3 - Points de regroupement C2 - Bacs individuels	CT de Pertuis	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
Rousset	Régie	C6 - Cœur village C2 - Campagne (2 secteurs) C1 - ZI	CT de Rousset	Effectué par les Services Techniques de la commune sur RDV 1 fois par mois
Saint-Antonin-sur-Bayon	Régie	C2	CT de Rousset	Régie CT2 - 1 fois par trimestre sur RDV
Saint Cannat	Prestataire SILIM	C5 - Centre C3 - Secteur Nord et Secteur sud	CT Aix La Parade	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
Saint-Estève-Janson	Prestataire SILIM	C2 - Apport volontaire	ISDnD de l'Arbois	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
		C2	CT de Pertuis	
Saint-Marc-Jaumegarde	Régie	C3	CT Aix La Parade	Régie CT2 - 1 fois par mois
Saint-Paul-Lez-Durance	Prestataire SILIM	C2 - Apport volontaire	ISDnD de l'Arbois	
	Régie	C3	CT de Pertuis	
Simiane-Collongue	Prestataire SITA Sud	C6 - Centre village C3 - Point de regroupement C2 - Individuel	ISDnD de l'Arbois	SITA SUD - 1 fois par mois sur RDV
Trets	Régie	C6 - Cœur village C6 - Lotissement C3 - Campagne (2 secteurs)	CT de Rousset	Régie CT2 - 1 fois par semaine sur RDV
Vauvenargues	Prestataire SILIM	C3 - Apport volontaire	ISDnD de l'Arbois	
Venelles	Prestataire SILIM	C6 - Centre village C2 - Individuel	ISDnD de l'Arbois	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
Ventabren	Prestataire SILIM	C4 - centre village C3 - Points de Regroupement C2 - Individuel	ISDnD de Vautubière	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
Vitrolles	Prestataire NCI	C6 - Village et grands ensembles C3 - Zones d'activité, points de regroupement et petit vertical C2 - pavillonnaire	CT de Vitrolles	NCI - 1 à 2 demi-journée par semaine sur RDV

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Les indicateurs techniques

Les résultats des collectes en porte-à-porte des déchets ménagers résiduels par habitant sont les suivants :

Communes	Ratio kg/hab/an (Pop. DGF)						Ratio kg/hab/an (Pop. INSEE)		
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Peynier	349	443	367	370	402	475	438	440	432
Pertuis	406	434	433	409	406	411	399	404	420
Gréasque					376	370	388	395	414
Gardanne					367	366	380	377	393
Saint-Paul-lès-Durance	400	417	428	294	281	279	324	345	391
Vitrolles	387	373	373	372	373	361	372	370	384
Le Puy-Sainte-Réparate	399	357	353	340	348	340	348	366	375
Rousset	364	389	383	369	364	379	386	373	372
Aix-en-Provence	383	378	370	369	367	367	372	365	368
Bouc-Bel-Air	278	327	342	342	370	346	354	356	363
Saint-Estève-Janson	352	370	405	382	372	374	371	341	363
Venelles	346	351	353	357	360	359	352	343	361
Meyrargues	298	334	358	370	352	346	337	353	359
Fuveau	349	332	358	346	345	326	353	338	353
Meyreuil	360	342	343	359	371	367	378	351	349
Trets	413	352	345	346	358	347	341	329	342
Cabriès	404	399	392	382	353	347	341	332	338
Beaurecueil	332	369	362	354	335	298	303	307	336
Eguilles	295	272	266	279	288	286	287	317	328
Châteauneuf-le-Rouge	302	289	295	302	299	293	284	301	327
Simiane-Collongue	339	293	268	300	301	327	327	330	326
Puylobier	251	351	351	319	282	290	296	292	319
Saint-Antonin-sur-Bayon	607	349	342	345	329	290	317	292	319
Mimet	312	308	301	298	316	323	317	299	315
Peyrolles-en-Provence	347	325	304	310	311	299	306	285	306
Les Pennes-Mirabeau	300	308	310	307	301	309	308	303	305
Rognes	324	322	293	307	309	315	312	299	303
Saint-Cannat	323	322	322	302	308	294	304	279	300
La Roque-d'Anthéron	315	331	315	323	309	330	307	287	299
Ventabren	261	283	280	289	285	313	286	283	293
Coudoux	375	308	278	271	266	281	279	280	289
Jouques	258	255	264	240	240	245	274	272	288
Lambesc	319	322	323	302	309	299	304	288	280
Saint-Marc-Jaumegarde	253	254	289	279	272	276	266	248	261
Le Tholonet	297	254	292	283	268	276	268	248	258
Vauvenargues	222	265	242	243	216	222	242	245	251
kg/habitant	361	358	354	351	354	350	354	349	356

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Communes	Tonnages								
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Saint-Antonin-sur-Bayon	99	57	57	55	49	44	42	38	41
Saint-Estève-Janson	126	131	148	141	140	141	135	132	141
Beaurecueil	222	241	237	232	201	179	177	181	209
Vauvenargues	218	263	250	257	239	245	258	257	262
Saint-Marc-Jaumegarde	291	301	346	338	331	335	319	306	332
Saint-Paul-lès-Durance	417	439	450	311	298	296	310	312	335
Puylobrier	466	670	686	639	581	598	595	573	613
Le Tholonet	694	593	681	666	652	671	638	605	632
Châteauneuf-le-Rouge	651	625	646	661	660	645	629	672	730
Coudoux	1 282	1 065	978	954	940	994	999	1 013	1 063
Jouques	1 102	1 109	1 162	1 084	1 096	1 122	1 200	1 222	1 301
Meyrargues	1 072	1 200	1 309	1 368	1 347	1 325	1 288	1 339	1 364
Mimet	1 430	1 412	1 392	1 378	1 474	1 507	1 477	1 405	1 483
Rognes	1 553	1 562	1 444	1 516	1 529	1 561	1 499	1 463	1 489
Peynier	1 169	1 473	1 186	1 177	1 294	1 528	1 421	1 485	1 512
Peyrolles-en-Provence	1 532	1 501	1 458	1 501	1 518	1 459	1 546	1 426	1 551
Ventabren	1 328	1 426	1 376	1 396	1 399	1 540	1 427	1 471	1 587
La Roque-d'Anthéron	1 623	1 729	1 666	1 724	1 721	1 835	1 692	1 592	1 665
Saint-Cannat	1 765	1 786	1 827	1 732	1 743	1 662	1 677	1 616	1 705
Gréasque					1 573	1 548	1 595	1 614	1 725
Rousset	1 582	1 748	1 775	1 735	1 751	1 824	1 829	1 802	1 812
Simiane-Collongue	2 059	1 740	1 538	1 670	1 679	1 821	1 821	1 858	1 851
Meyreuil	1 855	1 789	1 855	1 955	2 002	1 981	2 025	1 912	1 917
Le Puy-Sainte-Réparate	2 116	1 952	1 925	1 851	1 926	1 884	1 913	2 037	2 115
Eguilles	2 314	2 145	2 099	2 195	2 230	2 222	2 219	2 475	2 560
Lambesc	2 813	2 956	3 024	2 905	2 979	2 885	2 909	2 794	2 752
Venelles	2 908	2 944	2 981	3 020	3 078	3 070	3 016	2 927	3 083
Cabriès	3 474	3 392	3 286	3 402	3 319	3 258	3 256	3 258	3 360
Fuveau	3 157	3 078	3 372	3 321	3 361	3 183	3 420	3 313	3 506
Trets	4 296	3 697	3 658	3 665	3 825	3 707	3 718	3 645	3 803
Bouc-Bel-Air	3 874	4 510	4 746	4 824	5 296	4 947	5 057	5 125	5 331
Les Pennes-Mirabeau	6 119	6 269	6 151	6 057	6 191	6 361	6 249	6 301	6 610
Gardanne					7 734	7 699	7 689	7 661	7 913
Pertuis	7 765	8 376	8 294	7 944	8 006	8 097	7 935	8 072	8 413
Vitrolles	14 680	13 837	13 673	13 222	13 178	12 780	12 989	12 834	13 245
Aix-en-Provence	57 163	56 305	54 885	54 652	54 556	54 480	53 941	53 247	53 853
TOTAL	133 215	132 321	130 558	129 549	139 895	139 434	138 909	137 982	141 864

Ces chiffres correspondent à la collecte des déchets ménagers résiduels, comptabilisant ainsi les déchets produits par les ménages mais également les déchets produits par l'activité économique (D.A.E.) et qui peuvent être assimilés aux ordures ménagères. On estime que ces déchets constituent environ 21,7 % des collectes (Source ADEME). Le gisement des ordures ménagères au sens strict serait alors de 111 080 tonnes sur le Territoire soit 279 kg/hab (pop. INSEE).

Pour information, en 2018, le service de collecte d'ordures ménagères en apport volontaire représente 4 625 tonnes dont 71 % vidées à l'Arbois et 29 % transitant par les quais de transfert de La Parade (6 %), de Pertuis (10 %) et de Rousset (13 %).

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

LA COLLECTE SELECTIVE

Service de la collecte sélective en porte-à-porte et en apport volontaire

COMMUNE	Service en porte-à-porte			Service en apport volontaire	
	Type de collecte	Fréquence	Régie / Prestataire	Nb de colonne	Un PAV pour X hab
Aix Cuques	BIFLUX	C1 (Lundi)	Régie	559	530
Aix Fenouillères	BIFLUX	C1 (Jeudi)	Régie		
Aix Granettes	BIFLUX	C1 (Mardi)	Régie		
Aix Les Milles-Duranne	BIFLUX	C1 (Jeudi)	Régie		
Aix Loubassanne	BIFLUX	C1 (Mardi)	Régie		
Aix Luynes-Malouesses	BIFLUX	C1 (Mercredi)	Régie		
Aix Pey Blanc	BIFLUX	C1 (Lundi)	Régie		
Aix Pignonnet-Beauvalle	BIFLUX	C1 (Mercredi)	Régie		
Aix Plateau Puyricard	BIFLUX	C1 (Samedi)	Régie		
Aix Pont de Béraud Bas	BIFLUX	C1 (Lundi)	Régie		
Aix Pont de Béraud Haut	BIFLUX	C1 (Vendredi)	Régie		
Aix Puyricard Village	BIFLUX	C0,5 collectif et individuel (Vendredi)	Régie		
Aix Rocher du Dragon	BIFLUX	C1 (Mercredi)	Régie		
Aix Saint Donat-Les Couestes	BIFLUX	C1 (Jeudi)	Régie		
Aix Saint Eutrope	BIFLUX	C1 (Vendredi)	Régie		
Aix Val Saint André	BIFLUX	C1 (Mardi)	Régie		
Bouc-Bel-Air	BIFLUX	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi)	SITA	59	358
Cabriès	BIFLUX	C1 Collectif / C0,5 individuel (Samedi)	SITA	39	474
Châteauneuf-le-rouge	BIFLUX	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi)	Régie	17	186
Coudoux	BIFLUX	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi)	SILIM	19	307
Eguilles	BIFLUX	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi ou Jeudi)	SILIM	25	520
Fuveau	BIFLUX	C1 collectif (Mercredi)	VEOLIA	63	284
Gardanne	BIFLUX	C1 (mercredi ou jeudi ou vendredi)	SMN	119	330
Jouques	BIFLUX	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi)	Régie	40	282
La Roque-d'Anthéron	BIFLUX	C1 Collectif / C0,5 Individuel (Jeudi)	SILIM	42	253
Lambesc	BIFLUX	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi)	SILIM	54	393
Le Puy-Sainte-Réparate	BIFLUX	C1 collectif / C0,5 individuel (Mardi)	SILIM	50	176
Le Tholonet	BIFLUX	C1 (Lundi)	Régie	12	350
Les Pennes-Mirabeau	BIFLUX	C1 (du lundi au samedi)	Régie	95	387
Meyrargues	BIFLUX	C1 collectif / C0,5 individuel (Mardi)	Régie	45	158
Meyreuil	BIFLUX	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi)	VEOLIA	30	305
Mimet	BIFLUX	C1 Collectif / C0,5 Individuel (Jeudi)	Régie	30	295
Pertuis	BIFLUX	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi ou Jeudi)	Régie	108	393
Peyrolles-en-Provence	BIFLUX	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi)	Régie	33	266
Rognes	BIFLUX	C1 Collectif / C0,5 Individuel (Jeudi)	SILIM	38	259
Rousset	BIFLUX	C1 (Jeudi)	Régie	43	271
Saint-Cannat	BIFLUX	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi)	SILIM	44	247
Saint-Marc-Jaumegarde	BIFLUX	C1 (Vendredi)	Régie	5	254
Simiane-Collongue	BIFLUX	C1 Collectif / C0,5 individuel (Samedi)	SITA	22	436
Trets	BIFLUX	C1 (mardi ou samedi)	Régie	59	318
Venelles	BIFLUX	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi ou Jeudi)	SILIM	38	356
Ventabren	BIFLUX	C1 collectif / C0,5 individuel (Vendredi)	SILIM	28	387
Vitrolles	BIFLUX	C1 (Mercredi ou jeudi)	NCI	157	348
Beaurecueil				12	156
Gréasque				46	278
Peynier				33	250
Puylobier				29	148
Saint-Antonin-sur-Bayon				3	127
Saint-Estève-Janson				6	194
Saint-Paul-lès-Durance				33	78
Vauvenargues				12	174

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

La collecte des points d'apport volontaire

La collecte en apport volontaire est réalisée par SITA/SUEZ pour les Papiers/JRM et le Verre et par SILIM pour les EMR/BIFLUX.

Les flux concernés sont :

- Verre,
- Papier, Journaux, Revues et Magazines, (PAPIER/JRM),
- Emballages carton, plastique, acier, aluminium et briques alimentaires, (EMR),
- Mélange des Emballages et Papier Journaux Revues Magazines, appelé collecte « BIFLUX ».

Ces points d'apport volontaire ou de proximité nécessitent le déplacement des usagers pour déposer les déchets triés dans les colonnes dédiées. La collecte en apport volontaire est réalisée avec un camion grue dédié à ce type de collecte. Les fréquences de collecte sont adaptées en fonction du remplissage des colonnes.



Collecte d'une colonne aérienne
PAPIER/JRM

Les prestations sont toutes gérées par des marchés publics et ont été réalisées de la façon suivante :

	Gisement	Collecte	Tri et conditionnement
PAV Verre	Verre	SUEZ	Centre de tri SUEZ : - Jas de Rhodes, Les Pennes Mirabeau - Les Arnavaux, Marseille
PAV PAPIER JRM	Papiers, Journaux, Revues, Magazines	SUEZ	Centre de tri SUEZ : - Jas de Rhodes, Les Pennes Mirabeau
PAV EMR	Emballage métalliques (acier, alu) Emballages en carton et briques alimentaires Bouteilles et flacons en plastique	SILIM	Centre de tri SUEZ : - Jas de Rhodes, Les Pennes Mirabeau
PAV BIFLUX	Emballage métalliques (acier, alu) Emballages en carton et briques alimentaires Bouteilles et flacons en plastique Papiers, Journaux, Revues, Magazines	SILIM	Centre de tri SUEZ : - Jas de Rhodes, Les Pennes Mirabeau

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Historique de la montée en puissance du parc de colonnes pour la collecte sélective en apport volontaire

Année	VERRE	PAPIER / JRM	EMR / BIFLUX	Total
2000	274	199	100	573
2001	399	324	173	896
2002	442	309	199	950
2003	446	377	247	1 070
2004	416	359	273	1 048
2005	403	371	320	1 094
2006	421	394	373	1 188
2007	460	410	399	1 269
2008	495	412	415	1 322
2009	602	414	420	1 436
2010	729	451	510	1 690
2011	753	426	527	1 706
2012	770	413	524	1 707
2013	797	406	533	1 736
2014	904	444	581	1 929
2015	939	434	577	1 950
2016	1 004	430	577	2 011
2017	1 074	425	571	2 070
2018	1 075	414	558	2 047

Les services

Sur l'ensemble des 36 communes membres, 12 sont collectées en régie soit 227 954 habitants (pop. INSEE), ce qui représente 57 % de la population, selon la répartition géographique suivante :

La collecte sélective en porte-à-porte des papiers et emballages ménagers



Carte des prestations exécutées au 31/12/2018

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

La montée en puissance de la collecte sélective en porte-à-porte

Historique de la montée en puissance

1999	Juin	Simiane-Collongue, Bouc-Bel-Air
	Septembre	Venelles
	Novembre	Aix : Hameau de Puyricard
2000	Janvier	Cabriès Calas
	Juin	Aix : Pignonnet-Beauvalle
	Octobre	Le Puy-Sainte-Réparate
	Novembre	Jouques
	Décembre	Meyrargues
2001	Mai	Saint-Marc-Jaumegarde
2002	Mars	Saint-Cannat
	Avril	Peyrolles-en-Provence
2003	Juin	Aix : Fenouillères, Cuques, Val Saint André, Pont de Béraud
	Novembre	Châteauneuf-le-Rouge, Le Tholonet
2004	Avril	Aix : Saint Eutrope
	Mai	Aix : Saint Donat
	Juin	Aix : Loubassanne, Plateau Puyricard
	Septembre	Aix : Rocher du Dragon
	Octobre	Aix : Pey Blanc
	Novembre	Aix : Granettes
	Décembre	Aix : Les Milles
2005	Janvier	Aix : Luynes
	Mars	Aix : Malouesses
	Avril	Rognes
	Juin	Aix : Tour de Ville, La Roque-d'Anthéron
	Novembre	Les Pennes-Mirabeau
2006	Juin	Pertuis
2007	Février	Mimet
	Avril	Meyreuil
	Mai	Fuveau
	Juin	Lambesc
	Novembre	Rousset
2008	Septembre	Ventabren
	Novembre	Eguilles
	Décembre	Trets
2010	Octobre	Vitrolles
2011	Octobre	Coudoux
2014	Janvier	Gardanne (suite transfert)

Le périmètre desservi en porte-à-porte n'évoluera plus dans les années à venir. En effet, les secteurs considérés comme non desservis sont dus à la typologie d'habitat. Ce qui conduit à d'autres choix techniques pour développer le tri : ce sont les cas des hyper-centres, des secteurs d'habitat vertical ou de faible densité de population et sont inscrits dans le cadre de la mise en place de dispositifs d'apport volontaire.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191017-2019_CT2_455-DE Date de télétransmission : 29/10/2019 Date de réception préfecture : 29/10/2019

Les modes de collecte en porte-à-porte

La collecte sélective s'effectue le mode BIFLUX pour toutes les communes du Territoire du Pays d'Aix.

La fréquence de collecte :

La collecte sélective est hebdomadaire ou tous les quinze jours. Elle est assurée généralement en substitution d'une collecte traditionnelle et réalisée par un véhicule dédié à ce type de collecte. Sa mise en place nécessite une mise en harmonie de la collecte traditionnelle.

Les jours de collecte :

Du lundi au samedi sauf pour le 1^{er} mai et le 1^{er} janvier. Des aménagements sont cependant apportés dans certaines communes (25 décembre notamment).

L'exécution du service de collecte sélective en porte-à-porte :

La collecte est confiée à la régie communautaire (Aix-en-Provence, Châteauneuf le Rouge, Saint-Marc-Jaumegarde, Pertuis, ...) ou à des opérateurs privés par l'intermédiaire de marchés publics.

Harmonisation de la collecte sélective

Le Territoire du Pays d'Aix a finalisé l'harmonisation du dispositif de collecte sélective en mode BIFLUX en porte-à-porte.

L'ensemble des emballages et des papiers-journaux-revues est déposé dans des bacs jaunes individuels ou collectifs. Les bouteilles, pots et bocaux en verre doivent être déposés dans les colonnes d'apport volontaire dont le réseau a été densifié à l'occasion.



Bac jaune collectif



Colonne d'apport volontaire pour le Verre sur la commune de Lambesc

Le mode de collecte BIFLUX ainsi harmonisé permet d'augmenter la qualité de service, d'améliorer les conditions de travail des agents de collecte, d'augmenter les performances de tri et de maîtriser les coûts de collecte.

Le tri et la valorisation des produits

(cf. p. 19 du présent rapport)

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Extension des consignes de tri des plastiques

En 2011, dans le cadre de l'appel à projet national lancé par Eco-Emballages, la Communauté du Pays d'Aix a été retenue et a organisé sur une partie de son territoire (les communes de Châteauneuf-le-Rouge, Trets, Mimet et Rousset), l'expérimentation d'extension des consignes de tri (ECT) pour les plastiques pour une durée de 2 ans avec une échéance en décembre 2013. L'objectif consiste à trier tous les plastiques y compris les films, ainsi que tous les pots et barquettes jusqu'alors considérés comme des refus de tri.

Le bilan de cette phase expérimentale fait ressortir principalement les points suivants :

- une satisfaction générale des habitants concernés pour la clarté des informations transmises et pour les moyens mis à disposition pour accompagner cette nouvelle consigne (suivis réguliers réalisés par l'institut de sondage CSA),
- une augmentation du tonnage des recyclables collectés de + 14 % sur le secteur géographique concerné (en comparaison avec une augmentation de + 11 % au niveau national) au démarrage du projet,
- un apport supplémentaire de nouvelles résines plastiques de + 1 kg/hab/an de films, pots et barquettes,
- des filières actuelles de valorisation en capacité d'absorber et d'intégrer dans leur procédé industriel une large partie des nouveaux plastiques. Concernant la valorisation des films plastiques, une réflexion est menée par les professionnels du recyclage et Eco-Emballages pour trouver la filière la plus adaptée.

L'expérimentation terminée a conduit Eco-Emballages à identifier les opportunités et les contraintes du recyclage des nouveaux plastiques. L'expérimentation a montré qu'en termes de collecte, l'adaptation des dispositifs actuels est relativement simple et qu'en terme de tri des évolutions techniques sont nécessaires à l'échelle nationale afin de permettre un déploiement progressif sur les Territoires métropolitains

Sur le Territoire du Pays d'Aix : Les conditions techniques, quant à la généralisation de ce principe, n'étant pas réunies en 2018, le Territoire du Pays d'Aix a décidé de maintenir et de poursuivre le geste de tri sur le même périmètre géographique.

MERCI DE DÉPOSER DANS CE CONTENANT

EMBALLAGES MÉTALLIQUES

PAPERS, JOURNAUX, MAGAZINES

CARTONS ET BRIQUES ALIMENTAIRES

BOUTELLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

LES JOURS DE COLLECTE DANS VOTRE COMMUNE

<input type="checkbox"/> Lundi	<input type="checkbox"/> Mardi	<input type="checkbox"/> Mercredi	<input type="checkbox"/> Jeudi	<input type="checkbox"/> Vendredi	<input type="checkbox"/> Samedi	<input type="checkbox"/> Dimanche
--------------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------	-----------------------------------

www.paysd Aix.fr

Une question, un doute, un dysfonctionnement ?

Tél.: 04 42 91 49 00

Pôle déchets

PROJETIF

CITEO

DAIX MARSEILLE PROVENCE

PAYS D'AIX

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

LES PARTENAIRES FINANCIERS

La mise en œuvre des actions qui concourent à l'atteinte des objectifs réglementaires est accompagnée par les partenaires financiers aussi bien pour les opérations d'investissements structurants que pour les services à la population.

Dans le cadre de différents projets, la collectivité perçoit des recettes concernant la valorisation matière.

Le principe des organismes agréés par l'Etat, consiste à prélever de l'argent à certains émetteurs ou producteurs de déchets (emballages, imprimés gratuits). Les sommes ainsi prélevées sont reversées sous forme de subventions aux collectivités ayant signé un accord, assurant ainsi la reprise des matériaux en filière de valorisation.

- La société CITEO (ex Eco-Emballages) :

Agréée par l'Etat, elle garantit des soutiens à la tonne triée des emballages et, pour cette année 2018, la reprise des matériaux par les filières industrielles. Depuis 2018, le Contrat pour l'Action à la Performance (CAP) Barème F, établi avec l'Association des Maires de France, est utilisé dans les calculs.

Ce contrat est basé sur la notion de performance, intégrant également les soutiens à la communication. Les aides financières globalement versées à la Métropole Aix-Marseille-Provence, sont redistribuées au Territoire du Pays d'Aix sur la base des Déclarations Trimestrielles d'Activité (DTA) des produits acceptés par les filières.

- La société CITEO (ex EcoFolio) :

Agréée par l'Etat, signataire d'une convention de partenariat avec la Métropole-Aix-Marseille-Provence, elle permet aux émetteurs d'imprimés papiers gratuits (annuaires, prospectus, presse gratuite d'annonces) de financer le recyclage de leurs produits. Ce financement se fait en versant une contribution pour tous les imprimés gratuits distribués, ce qui contribue à compenser la charge du coût de collecte et de traitement supportée par la collectivité.



Le nouveau nom
d'Eco-Emballages et Ecofolio

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

LES INDICATEURS TECHNIQUES

La collecte en points d'apport volontaire

Les tableaux suivants présentent les tonnages collectés par type de flux et les performances de collecte en fonction de la population 2018.

Les résultats pour le flux VERRE ont été les suivants :

En 2018, 7 909 tonnes de Verre ont été collectées et sont en progression de +8 % par rapport à 2017. Le tableau suivant donne les résultats des 5 dernières années. (cf. tableau VERRE PAV p. 54).

Le ratio 2018 de 19,9 kg/hab/an (pop. INSEE), est en progression par rapport aux années précédentes.

Le projet d'optimisation du verre mené depuis plusieurs années et le basculement du mode Triflux en mode Biflux, ont permis une appropriation par les habitants, des bons gestes du tri du fait d'une meilleure proximité des équipements.

Les résultats pour le flux PAPIERS JRM ont été les suivants :

En 2018, 1 929 tonnes de Papiers JRM ont été collectées dans les colonnes d'apport volontaire destinées uniquement à ce flux et 147 tonnes de Papiers JRM ont été collectées dans les colonnes d'apport volontaire BIFLUX, c'est-à-dire, Papiers Journaux Revues Magazines en mélange avec les emballages. Ils sont en diminution de 8 % par rapport à 2017.

Le tableau suivant donne les résultats des 5 dernières années. (cf. tableau PAPIER JRM PAV p. 55).

Le ratio 2018 est de 4,8 kg/hab/an (pop. INSEE), valeur en baisse par rapport à l'année 2017.

Les résultats pour le flux EMR et PAPIERS JRM en mélange (BIFLUX) ont été les suivants :

En 2018, 1 792 tonnes d'EMR et PAPIERS JRM en mélange ont été collectées dans les colonnes d'apport volontaire BIFLUX dont 147 tonnes de Papiers JRM. Les tonnages sont en augmentation de + 4,3 % par rapport à 2017.

Le tableau suivant donne les résultats des 5 dernières années (cf. tableau EMR/ BIFLUX PAV p. 56).

Le ratio 2018 est de 4,5 kg/hab/an (pop. INSEE), valeur constante par rapport à l'année 2017.

Les pourcentages de refus de tri pour les PAV ont été cette année de :

- 0 % pour le Verre
- 5,3 % pour les Papiers JRM
- 18 % pour les EMR – BIFLUX

Ils représentent pour la composition du gisement 2018, un taux de 3,6 % (avec Verre).

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191017-2019_CT2_455- DE Date de télétransmission : 29/10/2019 Date de réception préfecture : 29/10/2019



Point d'apport volontaire enterré
sur la commune d'Aix-en-Provence



Point d'apport volontaire semi-enterré
sur la commune de Saint-Antonin-sur-Bayon



Point d'apport volontaire aérien
sur la commune de Gardanne

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Flux VERRE en Point d'Apport Volontaire (PAV)

FLUX VERRE	Population 2018 (INSEE 2015)	Nombre Colonnes	Tonnage	Tonne / Colonne	Ratio kg/hab/an (pop. INSEE)
Saint-Antonin-sur-Bayon	127	1	6	6,3	49,2
Saint-Marc-Jaumegarde	1 270	5	44	8,8	34,6
Venelles	8 537	24	293	12,2	34,3
Saint-Paul-lès-Durance	858	11	29	2,6	33,9
Beaurecueil	622	4	21	5,2	33,5
Vauvenargues	1 042	6	34	5,7	33,0
Saint-Estève-Janson	388	2	13	6,3	32,7
Ventabren	5 418	14	173	12,3	31,9
Saint-Cannat	5 684	23	175	7,6	30,8
Gréasque	4 171	15	125	8,3	29,9
Châteauneuf-le-Rouge	2 232	12	67	5,5	29,8
Rognes	4 918	19	147	7,7	29,8
Eguilles	7 807	15	229	15,3	29,4
Le Puy-Sainte-Réparate	5 647	32	164	5,1	29,0
Le Tholonet	2 450	7	68	9,7	27,8
Jouques	4 515	16	116	7,3	25,7
Peynier	3 501	14	89	6,4	25,5
Puylobier	1 922	13	48	3,7	25,0
Bouc-Bel-Air	14 667	41	358	8,7	24,4
Coudoux	3 681	12	88	7,4	24,0
Lambesc	9 821	25	235	9,4	24,0
Rousset	4 869	18	117	6,5	24,0
Meyreuil	5 495	18	130	7,2	23,7
Meyrargues	3 803	24	89	3,7	23,5
Cabriès	9 948	21	229	10,9	23,1
Peyrolles-en-Provence	5 062	19	111	5,8	21,9
Pertuis	20 050	51	402	7,9	20,1
Simiane-Collongue	5 674	13	112	8,6	19,8
Gardanne	20 126	61	383	6,3	19,0
Fuveau	9 928	35	186	5,3	18,8
Mimet	4 714	16	85	5,3	18,0
Les Pennes-Mirabeau	21 680	56	374	6,7	17,2
Aix-en-Provence	146 192	276	2 480	9,0	17,0
La Roque-d'Anthéron	5 563	22	94	4,3	16,9
Trets	11 117	35	168	4,8	15,1
Vitrolles	34 481	99	425	4,3	12,3
TOTAUX	397 980	1 075	7 909	7,4	19,9
VERRE PAV	2014	2015	2016	2017	2018
Tonnes	5 734	5 874	6 347	7 328	7 909
kg/hab/an (pop. INSEE)	14,7	15,0	16,2	18,5	19,9

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télértransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Flux PAPIER JRM en Point d'Apport Volontaire (PAV)

FLUX PAPIER JRM	Population 2018 (INSEE 2015)	Nombre Colonnes	Tonnage	Tonne / Colonne	Ratio kg/hab/an (pop. INSEE)
Saint-Antonin-sur-Bayon	127	1	3	2,8	22,2
Beaurecueil	622	4	13	3,1	20,1
Saint-Estève-Janson	388	2	8	3,9	20,1
Saint-Paul-lès-Durance	858	11	16	1,4	18,5
Gréasque	4 171	14	59	4,2	14,1
Rousset	4 869	12	67	5,6	13,7
Puylobier	1 922	7	18	2,5	9,2
Meyrargues	3 803	10	32	3,2	8,5
Gardanne	20 126	29	168	5,8	8,3
Rognes	4 918	8	39	4,9	7,9
Pertuis	20 050	24	149	6,2	7,4
Jouques	4 515	11	33	3,0	7,2
Fuveau	9 928	14	71	5,1	7,1
Le Puy-Sainte-Réparate	5 647	9	35	3,9	6,2
Peynier	3 501	5	21	4,2	6,0
Le Tholonet	2 450	2	14	7,2	5,9
Ventabren	5 418	6	31	5,2	5,8
La Roque-d'Anthéron	5 563	9	30	3,4	5,5
Saint-Cannat	5 684	10	29	2,9	5,1
Châteauneuf-le-Rouge	2 232	3	11	3,7	5,0
Venelles	8 537	7	42	6,0	4,9
Eguilles	7 807	4	37	9,2	4,7
Lambesc	9 821	12	46	3,8	4,7
Aix-en-Provence	146 192	133	670	5,0	4,6
Mimet	4 714	7	20	2,9	4,3
Trets	11 117	8	47	5,9	4,2
Meyreuil	5 495	5	23	4,6	4,1
Coudoux	3 681	3	15	4,9	4,0
Simiane-Collongue	5 674	4	22	5,5	3,9
Peyrolles-en-Provence	5 062	6	19	3,1	3,7
Les Pennes-Mirabeau	21 680	18	76	4,2	3,5
Cabriès	9 948	8	31	3,9	3,2
Bouc-Bel-Air	14 667	8	37	4,6	2,5
Saint-Marc-Jaumegarde	1 270				
Vauvenargues	1 042				
Vitrolles	34 481				
TOTAUX	397 980	414	1 929	4,7	4,8
PAPIER JRM PAV	2 014	2015	2 016	2017	2 018
Tonnes	2 642	2 444	2 378	2 097	1 929
kg/hab/an (pop. INSEE)	7	6	6	5,3	4,8

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Flux EMR / BIFLUX en Point d'Apport Volontaire (PAV)

FLUX EMR / BIFLUX	Population 2018 INSEE 2015	Nombre Colonnes	Tonnage		Tonne / Colonne	Ratio kg/hab/an (pop. INSEE)
Vauvenargues	1 042	6*	45	dont 8 tonnes de JRM	7,5	43,0
Saint-Antonin-sur-Bayon	127	1	4		3,5	27,8
Peynier	3 501	14*	80	dont 10 tonnes de JRM	5,7	22,8
Saint-Estève-Janson	388	2	6		3,0	15,5
Beaurecueil	622	4	9		2,1	13,7
Saint-Paul-lès-Durance	858	11	11		1,0	13,4
Puylobier	1 922	9	20		2,3	10,6
Gréasque	4 171	17	41		2,4	9,8
Rousset	4 869	13	36		2,7	7,3
Ventabren	5 418	8*	39	dont 3 tonnes de JRM	4,9	7,2
Jouques	4 515	13	32		2,4	7,0
Trets	11 117	16*	74	dont 8 tonnes de JRM	4,6	6,6
Rognes	4 918	11	32		2,9	6,5
Vitrolles	34 481	58*	215	dont 78 tonnes de JRM	3,7	6,2
Lambesc	9 821	17*	61	dont 4 tonnes de JRM	3,6	6,2
Le Tholonet	2 450	3*	14	dont 1 tonne de JRM	4,7	5,8
Meyrargues	3 803	11*	19	dont 1 tonne de JRM	1,7	4,9
Le Puy-Sainte-Réparate	5 647	9	27		3,0	4,7
Fuveau	9 928	14	44		3,2	4,4
La Roque-d'Anthéron	5 563	11*	24	dont 1 tonne de JRM	2,2	4,3
Saint-Cannat	5 684	11	24		2,2	4,2
Pertuis	20 050	33*	81	dont 3 tonnes de JRM	2,5	4,1
Aix-en-Provence	146 192	150*	576	dont 19 tonnes de JRM	3,8	3,9
Peyrolles-en-Provence	5 062	8*	18	dont 3 tonnes de JRM	2,3	3,6
Eguilles	7 807	6	26		4,4	3,4
Mimet	4 714	7	13		1,9	2,8
Coudoux	3 681	4	10		2,6	2,8
Bouc-Bel-Air	14 667	10*	40	dont 3 tonnes de JRM	4,0	2,8
Simiane-Collongue	5 674	5	15		2,9	2,6
Gardanne	20 126	29	52		1,8	2,6
Châteauneuf-le-Rouge	2 232	2	5		2,7	2,5
Venelles	8 537	7	20		2,9	2,3
Meyreuil	5 495	7*	12	dont 1 tonne de JRM	1,8	2,2
Cabriès	9 948	10*	21	dont 3 tonnes de JRM	2,1	2,1
Les Pennes-Mirabeau	21 680	21*	45	dont 1 tonne de JRM	2,2	2,1
Saint-Marc-Jaumegarde	1 270					
TOTAUX	397 980	558	1 792		3,2	4,5
EMR/BIFLUX PAV	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tonnes	1 497	1 631	1 659	1 727	1 719	1 792
kg/hab/an (pop. INSEE)	3,9	4,2	4,2	4,4	4,3	4,5

* : Colonnes BIFLUX

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Récapitulatif des tonnages et ratios des flux collectés en apport volontaire

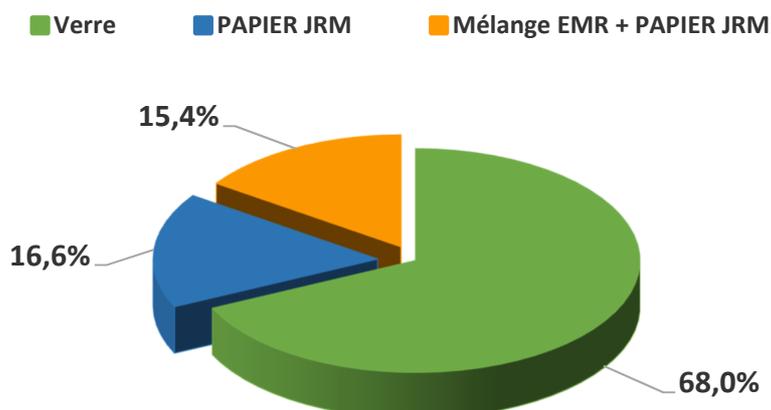
		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
VERRE	Tonnage	4 975	5 215	5 734	5 874	6 347	7 328	7 909
PAPIER JRM	Tonnage	2 698	2 461	2 642	2 444	2 378	2 097	1 929
EMR / BIFLUX	Tonnage part EMR/Biflux	1 195	1 307	1 431	1 505	1 588	1 588	1 645
	Tonnage part JRM	184	190	200	154	139	131	147

VERRE	Ratio kg/hab/an*	13,7	13,4	14,7	15,0	16,2	18,5	19,9
PAPIER JRM	Ratio kg/hab/an *	7,4	6,3	6,8	6,2	6,1	5,3	4,8
EMR / BIFLUX	Ratio kg/hab/an*	3,8	3,9	4,2	4,2	4,4	4,3	4,5

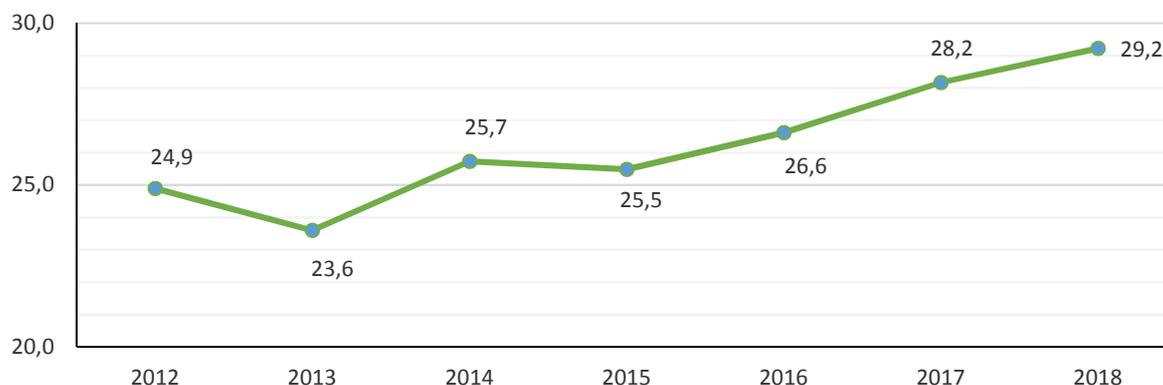
Total matière (tonnes)	9 052	9 173	10 007	9 977	10 452	11 143	11 630
Ratio kg/hab/an*	24,9	23,6	25,7	25,5	26,6	28,2	29,2

*Population INSEE

Dispositif PAV - Parts représentatives des matériaux collectés sur l'année 2018



Dispositif PAV - Matières collectées en kg/hab/an (pop. INSEE)



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-DE
Date de télérmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Résultat consolidé PAV par commune

Commune	Tonnages			TOTAL	Population 2018 INSEE 2015	Ratio kg/hab/an pop INSEE
	VERRE	PAPIER JRM	EMR / BIFLUX*			
Saint-Antonin-sur-Bayon	6	3	4	13	127	99,2
Vauvenargues	34	-	45	79	1 042	75,9
Saint-Estève-Janson	13	8	6	27	388	68,3
Beaurecueil	21	13	9	42	622	67,4
Saint-Paul-lès-Durance	29	16	11	56	858	65,8
Peynier	89	21	80	190	3 501	54,3
Gréasque	125	59	41	224	4 171	53,8
Rousset	117	67	36	219	4 869	45,0
Ventabren	173	31	39	243	5 418	44,9
Puylobier	48	18	20	86	1 922	44,8
Rognes	147	39	32	218	4 918	44,2
Venelles	293	42	20	355	8 537	41,6
Saint-Cannat	175	29	24	228	5 684	40,1
Le Puy-Sainte-Réparate	164	35	27	226	5 647	40,0
Jouques	116	33	32	180	4 515	39,9
Le Tholonet	68	14	14	97	2 450	39,5
Eguilles	229	37	26	292	7 807	37,5
Châteauneuf-le-Rouge	67	11	5	83	2 232	37,2
Meyrargues	89	32	19	140	3 803	36,8
Lambesc	235	46	61	341	9 821	34,8
Saint-Marc-Jaumegarde	44	-	-	44	1 270	34,6
Pertuis	402	149	81	633	20 050	31,6
Coudoux	88	15	10	113	3 681	30,8
Fuveau	186	71	44	301	9 928	30,3
Meyreuil	130	23	12	165	5 495	30,1
Gardanne	383	168	52	603	20 126	30,0
Bouc-Bel-Air	358	37	40	436	14 667	29,7
Peyrolles-en-Provence	111	19	18	148	5 062	29,3
Cabriès	229	31	21	282	9 948	28,3
La Roque-d'Anthéron	94	30	24	148	5 563	26,6
Simiane-Collongue	112	22	15	149	5 674	26,2
Trets	168	47	74	289	11 117	26,0
Aix-en-Provence	2 480	670	576	3 725	146 192	25,5
Mimet	85	20	13	119	4 714	25,1
Les Pennes-Mirabeau	374	76	45	496	21 680	22,9
Vitrolles	425	-	215	640	34 481	18,6
TOTAUX	7 909	1 929	1 792	11 630	397 980	29,2

En 2018, sur 11 630 tonnes collectées par apport volontaire, 10 751 tonnes sont valorisées et expédiées en filière.

* Parmi les 1 792 tonnes d'EMR / BIFLUX collectées en apport volontaire, peuvent être différenciées 1 645 tonnes d'EMR et 147 tonnes de Papiers JRM.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

La Collecte Sélective en porte-à-porte

Collecte sélective en porte-à-porte	Habitants trieurs 2018 INSEE 2015	Tonnage EMR / BIFLUX
Aix-en-Provence	94 710	2 882
Bouc-Bel-Air	14 667	559
Cabriès	9 948	344
Châteauneuf-le-Rouge	2 232	124
Coudoux	3 681	115
Eguilles	3 840	199
Fuveau	6 869	198
Gardanne	9 340	487
Jouques	4 515	69
La Roque-d'Anthéron	5 563	112
Lambesc	3 624	214
Le Puy-Sainte-Réparate	5 647	139
Le Tholonet	2 450	83
Les Pennes-Mirabeau	21 680	783
Meyrargues	3 803	85
Meyreuil	5 495	208
Mimet	2 590	168
Pertuis	20 050	501
Peyrolles-en-Provence	5 062	136
Rognes	4 918	80
Rousset	4 869	91
Saint-Cannat	5 684	147
Saint-Marc-Jaumegarde	1 270	51
Simiane-Collongue	5 674	196
Trets	11 117	203
Venelles	8 537	343
Ventabren	5 418	158
Vitrolles	16 000	988
	289 253	9 664
	Total Collecté (t)	9 664
	Refus Hors Verre	19,1 %
	Total collecté (t) avec Verre	9 870*
	Valorisé (t) avec Verre	7 830

* : En 2018, sur les **9 870 tonnes** collectées en porte-à-porte (9 664 tonnes d'EMR/BIFLUX et 206 tonnes de VERRE collectées en hyper-centre d'Aix-en-Provence), **7 830 tonnes** sont valorisées et expédiées en filières.

Parmi les 9 664 tonnes EMR/BIFLUX collectées en porte-à-porte, peuvent être différenciées 5 385 tonnes d'EMR et 4 279 tonnes de Papier JRM.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Résultat consolidé de la Collecte Sélective (PAV et PAP)

Commune	Population 2018 INSEE 2015	PAV			PAP	Total CS	Ratio kg/hab/an
		VERRE	PAPIER JRM	EMR / BIFLUX	EMR / BIFLUX		
Saint-Antonin-sur-Bayon	127	6	3	4	-	13	99,2
Châteauneuf-le-Rouge	2 232	67	11	5	124	207	92,6
Venelles	8 537	293	42	20	343	698	81,7
Vauvenargues	1 042	34	-	45	-	79	75,9
Saint-Marc-Jaumegarde	1 270	44	-	-	51	95	74,7
Ventabren	5 418	173	31	39	158	402	74,1
Le Tholonet	2 450	68	14	14	83	179	73,2
Saint-Estève-Janson	388	13	8	6	-	27	68,3
Meyreuil	5 495	130	23	12	208	374	68,0
Bouc-Bel-Air	14 667	358	37	40	559	995	67,8
Beaurecueil	622	21	13	9	-	42	67,4
Saint-Cannat	5 684	175	29	24	147	375	66,0
Saint-Paul-lès-Durance	858	29	16	11	-	56	65,8
Le Puy-Sainte-Réparate	5 647	164	35	27	139	365	64,6
Rousset	4 869	117	67	36	91	310	63,8
Eguilles	7 807	229	37	26	199	492	63,0
Cabriès	9 948	229	31	21	344	626	62,9
Coudoux	3 681	88	15	10	115	229	62,1
Simiane-Collongue	5 674	112	22	15	196	345	60,8
Mimet	4 714	85	20	13	168	286	60,7
Rognes	4 918	147	39	32	80	298	60,6
Meyrargues	3 803	89	32	19	85	225	59,3
Les Pennes-Mirabeau	21 680	374	76	45	783	1 279	59,0
Lambesc	9 821	235	46	61	214	556	56,6
Pertuis	20 050	402	149	81	501	1 134	56,6
Peyrolles-en-Provence	5 062	111	19	18	136	284	56,2
Jouques	4 515	116	33	32	69	249	55,2
Peynier	3 501	89	21	80	-	190	54,3
Gardanne	20 126	383	168	52	487	1 090	54,2
Greasque	4 171	125	59	41	-	224	53,8
Fuveau	9 928	186	71	44	198	499	50,2
Vitrolles	34 481	425	-	215	988	1 628	47,2
La Roque-d'Anthéron	5 563	94	30	24	112	260	46,7
Aix-en-Provence	146 192	2 480	670	576	2 882	6 607	45,2
Puylobier	1 922	48	18	20	-	86	44,8
Trets	11 117	168	47	74	203	492	44,2
TOTAUX	397 980	7 909	1 929	1 792			
		11 630			9 870	21 500	54

*+ 206 tonnes de VERRE collectées en porte-à-porte sur l'hyper-centre d'Aix-en-Provence

En 2018, le système global de collecte sélective mis en place sur le Territoire du Pays d'Aix a permis de collecter 21 500 tonnes (54 kg/hab/an pop. INSEE) parmi lesquelles 18 581 tonnes ont été valorisées et expédiées (46,7 kg/hab/an pop. INSEE).

Par matériau, l'évolution entre l'année 2017 et 2018 se décline de la manière suivante en tenant compte de la part des Papiers JRM dans la collecte des Emballages BIFLUX :

Emballages : + 4,39 % Papier JRM : + 3,32 % Verre : + 4,82 %

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Performances par matériau

	VERRE	PAPIER JRM	EMR / BIFLUX	TOTAL
Tonnages collectés en porte-à-porte	206		9 664	9 870
Ratio kg/hab/an trieurs (pop. INSEE)	0,2		33,4	34,1
Taux de refus	0 %		19,1 %	19,1 % hors verre 18,7 % avec verre
Tonnages collectés en apport volontaire	7 909	1 929	1 792	11 630
Ratio kg/hab/an (pop. INSEE)	19,9	4,8	4,5	29,2
Taux de refus	0 %	5,3 %	18,0 %	11,4 % hors verre 3,6 % avec verre
Tonnages collectés TOTAL	8 115	1 929	11 455	21 500
Ratio kg/hab/an (pop. INSEE)	20,4	4,8	28,8	54
Taux de refus	0 %	5,3 %	18,9 %	16,9 % hors verre 10,4 % avec verre

Soutien à la Ligue contre le cancer

Chaque année la Communauté du Pays d'Aix apporte son soutien financier à la Ligue contre le cancer en versant 3,05 € par tonne de verre collectée sur le territoire.

En 2018, grâce au geste du tri des habitants, ce sont 24 283 € qui ont été versés à cet organisme pour l'aider à la recherche et aux malades.



Remise du chèque le 15 mai 2018
pour l'année 2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

LES SERVICES DE LA COLLECTE SEPARATIVE

La collecte des papiers de bureau au sein des services du Territoire

La collecte des papiers de bureau, lancée depuis 2007 par la Direction des Collectes est réalisée auprès de 400 postes de travail. Cette opération a pour objectif de développer un comportement éco-citoyen auprès des agents. Ce service effectué en régie, a été mis en place sur les sites accessibles à la collecte à savoir la Robole, le Quatuor, le Décisium, Boades, Cours Sextius, le CFA et les pôles de proximité. En 2018, la quantité annuelle est de **26 tonnes**.

La collecte des cartons des commerçants des centres villes

La collecte des cartons rencontre beaucoup de succès auprès des commerçants qui se sont volontairement engagés à travers la signature d'une charte dans les centres ville :

- d'Aix-en-Provence, plus de 1 000 commerçants adhérents qui bénéficient de ce service,
- de Pertuis, 201 commerçants et artisans concernés par cette opération,
- de Trets, 45 commerçants concernés,
- de Châteauneuf-le-Rouge, 10 commerçants concernés,
- des Pennes-Mirabeau, 60 commerçants participent à cette opération,
- de Gardanne, 27 sites en zone industrielle et 32 magasins en centre-ville.



Une organisation en régie a été nécessaire, à moyen constant, pour redéployer du personnel dédié à l'opération. Au total, ce sont 542 tonnes de cartons collectées avec un véhicule électrique pour Aix-en-Provence, 12 tonnes pour Trets, 5 tonnes pour Châteauneuf-le-Rouge, 14 tonnes pour les Pennes-Mirabeau, 68 tonnes pour Gardanne et approximativement 110 tonnes pour Pertuis.

Au total, **751 tonnes** ont été collectées pour être valorisées dans la filière carton.

Remarque : les tonnages collectés sur Trets, Châteauneuf-le-Rouge et Pertuis transitent par les déchèteries (soit 127 tonnes).

La collecte des sapins de Noël



Le Territoire du Pays d'Aix a souhaité offrir une seconde vie aux sapins de Noël. Au total, 85 emplacements, répartis sur l'ensemble de la commune d'Aix-en-Provence, ont permis aux habitants de déposer leurs sapins de Noël pendant les trois premières semaines de janvier. Plus de **23 tonnes** de sapins, soit 4 939 sapins, ont été collectées et transformées en compost.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

La collecte des encombrants en porte-à-porte

La collecte des encombrants en porte-à-porte transite par les déchèteries à l'exception des 1 534 tonnes collectées sur Aix-en-Provence, Saint-Marc-Jaumegarde et Vauvenargues dont 1 507 tonnes sont valorisées.

La collecte des textiles usagés

Le développement de la collecte des textiles usagés auprès des communes concernées dans le cadre d'un appel à projet

Afin de favoriser la réutilisation des textiles issus des ménages sur le Territoire du Pays d'Aix, un appel à projet a été lancé en 2013 pour développer l'implantation des bornes d'apport volontaire, récupérer, trier et valoriser ces textiles. L'opérateur retenu dans le cadre de l'appel à projet est Provence TLC dont le centre de tri textiles est situé sur la commune de Vitrolles.



Le déploiement progressif, a permis la mise en place par Provence TLC à la fin 2018, de 122 bornes textiles (sur 121 emplacements) sur 25 communes du Territoire. La poursuite du déploiement s'échelonne sur l'année 2019 sur les autres communes le souhaitant.

Le dispositif mis en place dans le cadre de l'appel à projet vient compléter les organisations existantes localement. En effet, ce projet a une dimension sociale et solidaire importante permettant un travail en partenariat avec le tissu associatif existant.

Au total, le réseau de bornes textiles déployé a permis de collecter **546 tonnes sur l'année 2018**, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2017. Les quantités collectées sont importantes, le ratio moyen pour le dispositif avec Provence TLC est de 2,93 kg/hab/an. L'ensemble de ces tonnages est trié en plusieurs catégories en vue d'un réemploi sous forme d'habits (70 %), d'une valorisation sous forme de chiffons d'essuyage (15 %), d'une transformation en feutrine pour servir d'isolation (13 %), ou encore d'une valorisation énergétique (2 %). Parmi les 546 tonnes de textiles collectés, 67 tonnes transitent par les déchèteries.

Leur gestion est considérée comme une action de prévention des déchets.



La société Eco TLC : agréée par l'Etat, signataire d'une convention avec la Métropole-Aix-Marseille-Provence, permet aux producteurs de Textiles-Linge-Chaussures de financer les filières de valorisation de cette branche. Le financement se fait en versant aux collectivités territoriales des soutiens annuels au titre des actions de communication réalisées pour sensibiliser les citoyens au tri des textiles d'habillement, de linge de maison et de chaussures.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Bilan des tonnages des textiles collectés dans le cadre de l'appel à projet

Communes concernées	Nombre de colonnes	Nombre d'emplacements	Quantité collectée en 2018 en Kg
Aix-en-Provence Déchèterie	1	1	20 113
Coudoux	3	2	14 459
Eguilles	1	1	4 340
Fuveau	5	5	28 953
Gardanne	12	12	56 001
Gréasque	2	2	14 321
Jouques	3	3	10 676
La Roque d'Anthéron	4	4	12 555
Lambesc	7	7	39 590
Le Tholonet	1	1	6 008
Les Pennes-Mirabeau	3	3	20 841
Meyrargues	3	3	12 651
Meyreuil	7	5	30 060
Pertuis	12	12	62 040
Peynier	2	2	11 540
Peyrolles-en-Provence	4	4	19 670
Puylobier	3	3	8 384
Rousset Déchèterie	2	1	11 657
Saint-Cannat	5	5	20 704
Saint-Estève-Janson	1	1	1 903
Saint-Marc-Jaumegarde	1	1	4 529
Saint-Paul-lès-Durance	2	2	2 191
Simiane Collongue	5	5	22 435
Trets	8	6	43 142
Ventabren	3	3	18 074
Vitrolles	19	17	48 382
Opération Interne Pays d'Aix	3	3	842
Total général	122	113	546 061
Evolution tonnages 2018/2017			+ 4 %

Au-delà du système proposé par le Territoire du Pays d'Aix, il existe sur le Territoire d'autres opérateurs (sur des emplacements privés et/ou sur des communes ayant d'autres conventions), des structures associatives et des boutiques qui participent à la collecte et au tri des Textiles, Linges et Chaussures.

LE MATERIEL DE COLLECTE ET DE TRANSFERT

Le service en régie est assuré pour une flotte de 106 véhicules de collecte, d'un poids total autorisé en charge (P.T.A.C.) de 3,5 à 26 tonnes auxquels il faut ajouter les véhicules pour l'activité Traitement composés de 7 semi-remorques à compaction, de 2 camions à bras hydraulique et de 2 chargeuses au quai de transfert de la Parade à Aix-en-Provence. Soit un total de 117 véhicules.

Le maintien en condition de ce parc est réalisé par le biais de marchés de maintenance et d'une convention de réparation avec le garage municipal de la ville d'Aix-en-Provence. Cette convention a pris fin le 31/12/2018 pour une externalisation complète de la maintenance.

Les activités de maintenance représentent un poste moyen de dépenses annuelles de l'ordre de 1 300 000 € TTC.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Les investissements, pour le renouvellement des véhicules en 2018 est de l'ordre de 2 100 000 € TTC pour l'achat de 13 véhicules de collecte et de 6 remorques à fond mouvant alternatif (F.M.A.) dans le cadre du programme de modernisation du quai de transfert de la Parade à Aix-en-Provence.

Le matériel

Toute acquisition de véhicules fait l'objet d'une réflexion pour limiter, lorsque cela est possible, l'impact environnemental des services de collecte en s'orientant vers des équipements de type :

- Lève conteneur électrique
- Pompes hydrauliques à haut rendement
- Motorisation électrique ...

Les véhicules de collecte en régie (Traditionnelle et Sélective)

SECTEUR Collecte	Nbre de véhicules	Age moyen Parc global	Age maximum
Centre	54	6,99	14
Sud-Est	17	8	14
Sud-Ouest	16	5,98	14
Nord	19	7,19	14
Total Pays d'Aix	106	7,04	



Véhicule électrique ENV 200 du secteur Collecte Nord

Les véhicules de transfert en régie

SECTEUR Traitement	Nbre de véhicules	Age moyen Parc global
Quai de transfert	11	11,65

Le carburant

Poursuite de l'usage du bio diesel B30 pour 8 véhicules de collecte du pôle Sud-Ouest pour une consommation annuelle de 65 000 litres.

Une étude est lancée pour l'usage du carburant diesel B100 qui est un composé d'esters méthyliques d'acides gras, moins polluant que le gaz.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION DE PROXIMITE

L'optimisation du tri

Fin 2017 un diagnostic des performances de tri a été fait sur les communes de Fuveau, Gréasque et Saint-Cannat. Les tonnages relevés ont fait état de ratio en dessous des moyennes du Territoire depuis plusieurs années.

Au printemps 2018, le Pôle Services à la Population a mis en place un certain nombre d'actions afin d'obtenir de meilleurs résultats de tri.

Fuveau :

- 5 nouveaux PAV Verre mis en place,
- Echange de bacs de 660 litres par des bacs de 770 litres,
- Création de 4 points de collecte supplémentaires,
- Basculement en porte-à-porte d'environ 40 foyers
- Campagne de communication par boitage qui a permis la sensibilisation de 3 823 foyers.

Résultats : une évolution des tonnages de 10,25 % de la collecte sélective par rapport à l'année 2017.

Gréasque :

- 5 nouveaux PAV TRIFLUX mis en place
- Campagne de communication ciblée en porte-à-porte qui a permis la sensibilisation de 1 591 foyers (dont 55 % ont reçu une communication orale)

Résultats : une évolution des tonnages de 12,55 % de la collecte sélective par rapport à 2017.

Saint-Cannat :

- Etude des taux de présentation des bacs individuels et des taux de remplissage des bacs collectifs
- Echange de 44 bacs de 660 l par des bacs de 770 l
- Aménagement des points de collecte avec la mise en place de 84 fix-bacs
- Basculement en porte-à-porte de 75 foyers
- Campagne de communication ciblée qui a permis la sensibilisation de 872 foyers dont 58 % ont reçu une communication orale.

Résultats : une évolution des tonnages de 7 % par rapport à l'année précédente.

Ces 3 communes ont également reçu des articles sur la thématique des déchets qui ont pu être diffusés sur le site internet ou dans les magazines des communes.

Les étudiants et l'organisation CROUS

Une opération a été réalisée en partenariat avec le CROUS afin de sensibiliser les étudiants au tri. Ainsi à la rentrée 2018, lors de la remise des clés aux étudiants logeant dans les cités universitaires d'Aix-en-Provence, 4 000 kits de communication de tri complets ont été remis aux étudiants comprenant : un sac de pré-collecte, un guide du tri et un guide des 7 réflexes.

De plus un stand de sensibilisation a été tenu par les conseillers du tri du 2 au 15 octobre ainsi que lors des soirées d'intégration (Welcome Nights).

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191017-2019_CT2_455- DE Date de télétransmission : 29/10/2019 Date de réception préfecture : 29/10/2019

Les calendriers de collecte



En 2018, 40 000 foyers équipés en bacs individuels jaunes et collectés par quinzaine ont reçu un calendrier de collecte valorisant cette année les consignes de tri et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Les travaux de pré-collecte

Lors de l'installation de nouveaux points de pré-collecte, la population est informée par la distribution de tracts d'information accompagnée d'une distribution de sacs de pré-collecte.

En 2018, les habitants des communes d'Aix-en-Provence, Vitrolles, Le Puy-Sainte-Réparate, Les Pennes-Mirabeau, Meyrargues, Gardanne, Gréasque, Fuveau, Saint-Cannat et Meyreuil ont bénéficié d'une distribution en porte-à-porte de tracts.

Les relations presse et bulletins municipaux

Toute action évoquée précédemment est accompagnée d'un communiqué de presse annonçant :

- le passage des conseillers du tri pour la sensibilisation au tri sélectif
- des animations autour du compostage collectif dans les résidences équipées,
- la mise en place de nouveaux aménagements de points de pré-collecte.

De plus, régulièrement le service envoie aux communes des articles types sur la thématique des déchets (tri, compostage, prévention ...) afin qu'ils soient repris dans les magazines municipaux ou site internet des communes.

Parmi les articles de presse transmis à la presse et aux communes, 15 ont fait l'objet d'une parution dans la presse locale, 28 articles ont été diffusés dans les bulletins municipaux et communautaires et 29 articles ont été relayés sur les sites internet des communes.

De plus 3 communes ont réalisé des dossiers déchets de plusieurs pages dans leurs magazines (Aix-en-Provence, Gréasque et Saint-Cannat)

De même, l'information ciblée est transmise régulièrement aux Comités d'Intérêts de Quartiers (CIQ).

En 2018, 22 articles ont été diffusés et relayés sur le site intranet du Territoire.

Les manifestations

Le Pays d'Aix est un territoire riche en manifestations sur le thème de l'environnement.

Afin de promouvoir la politique « déchets », des stands sont tenus par les conseillers du tri-prévention.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

En 2018, ils ont été présents sur 21 manifestations du Pays d'Aix, autour du thème du tri sélectif et de la réduction des déchets, parmi lesquelles :

- Aix-en-Provence :**
- Centre social Les Amandiers
 - Etudiants Crous
 - Le Jas en Fête
 - Salon des Métiers d'Art
 - Journées d'échange du CPIE à Puyricard
- Bouc-Bel-Air :**
- Les jardins d'Albertas
 - Décathlon, Vitalsport
- Gréasque :**
- Tralalère
- Meyreuil :**
- Course de la Saint Antoine
- Eguilles :**
- Festival des enfants
- Vitrolles :**
- Fête de la mer
- Pertuis :**
- Marchés Pertuis déchèterie
- Trets :**
- Tournoi de Badminton
- Venelles :**
- Forum des Associations



6 autres manifestations supplémentaires se sont tenues sur le territoire.

Autres actions de sensibilisation :

- Actions menées en partenariat avec les communes lors de l'accueil de nouveaux arrivants avec la remise d'un kit de communication (sacs, guides du tri)
- Le service est sollicité à l'initiative d'associations et établissements scolaires afin d'intervenir auprès des élèves et de les sensibiliser au tri sélectif :
Journée des solidarités à la Nativité, Lycée Gambetta (Aix-en-Provence) et Lycée Caucadis (Vitrolles).

Déchèterie de Vitrolles

Suite à la fermeture de la déchèterie de Vitrolles aux professionnels, une communication, sur site, a été faite durant un mois par les Conseillers Tri/ Prévention. Ainsi, ils ont pu les renseigner et les réorienter vers des déchèteries spécialisées et adaptées à leurs besoins.

Opération Don de Compost

A l'occasion de la semaine Européenne de Réduction des déchets, le Territoire du Pays d'Aix a décidé de valoriser la pratique du compostage, en offrant du compost à tout apporteur de déchets verts sur les déchèteries de Pertuis et Saint-Cannat.

Ainsi chaque usager apportant des déchets végétaux a pu repartir avec 50 litres de compost.

Des conseillers prévention étaient présents pendant 6 jours pour répondre aux questions des usagers sur le compostage et autres solutions, comme le broyage ou paillage, afin de limiter les apports en déchèterie.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

7.

LES INSTALLATIONS

LES DÉCHÈTERIES

Les équipements

Les déchèteries offrent un service de proximité gratuit pour l'utilisateur basé sur l'apport volontaire. Elles participent à la protection de l'environnement par la valorisation des matières collectées et la réduction des dépôts sauvages. Les déchets ainsi collectés entrent dans des filières de valorisation, seule une partie du tout-venant (encombrants) est traité par enfouissement selon des conditions strictes de stockage.

Avec 18 installations appartenant au Pays d'Aix et 2 autres installations utilisées via contrats ou convention (déchèterie du Territoire du Pays Salonais à la Fare-les-Oliviers pour Coudoux et de SEMAG à Gardanne), les habitants du Pays d'Aix disposent en moyenne d'un équipement pour 20 000 habitants.

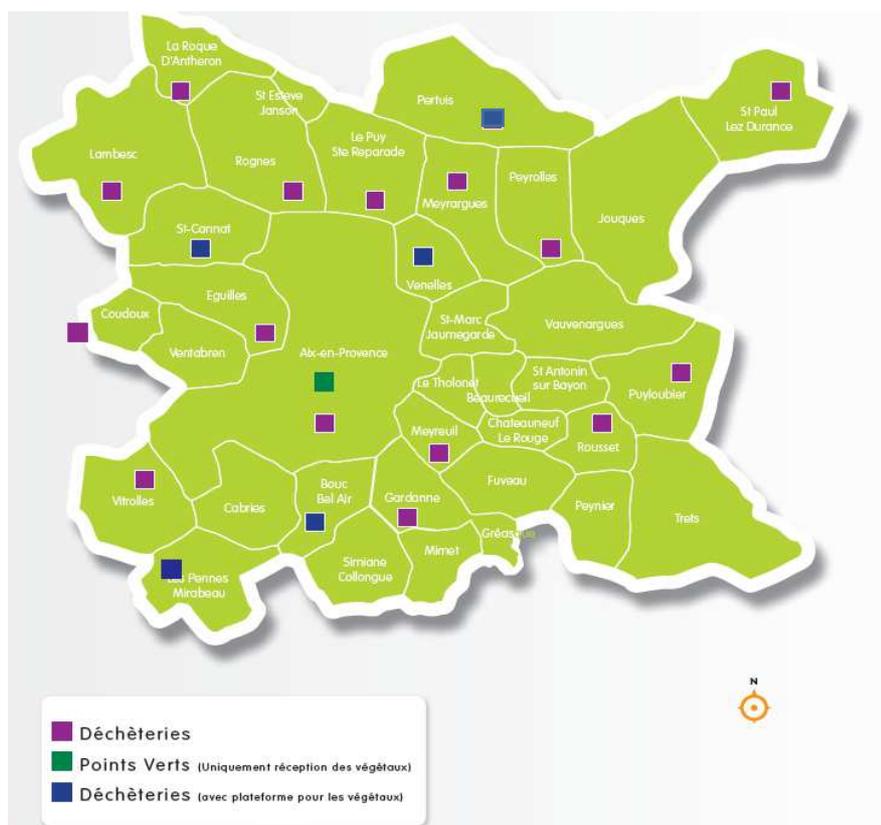
C'est un bon ratio qui laisse toutefois certains secteurs géographiques en sous équipement (Aix Est et Ouest notamment). Pour répondre à ces besoins, des recherches de terrain avec les communes concernées sont en cours.



Déchèterie de Pertuis
reconfigurée en 2018

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Les Déchèteries au 31/12/2018



• Dans le cadre d'une convention de coopération avec la Communauté Territoriale Sud-Luberon (Cotelub), les habitants des communes de ce territoire peuvent accéder à la déchèterie de Pertuis.

Au-delà des installations des déchèteries :

- Il existe un « point vert » à Puyricard où les usagers viennent déposer uniquement les déchets végétaux.
- quatre plate-formes de réception des déchets végétaux ont ouvert leurs portes en extension des déchèteries existantes, à Venelles, à Bouc-Bel-Air, à Saint-Cannat en 2015 et aux Pennes-Mirabeau en 2017.

Ce service permet un déchargement rapide et sécurisé des végétaux et soulage le flux de véhicules sur ces déchèteries. Une 5^{ème} a vu le jour à Pertuis en 2018.



Plateforme de déchets verts de la déchèterie de Pertuis

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Mise en sécurité des déchèteries

La totalité des déchèteries est aujourd'hui équipée de banques de déchargement devant les quais. Afin de prévenir la chute des usagers dans les bennes et de répondre à la nouvelle réglementation, le Territoire du Pays d'Aix a commencé à les installer dès 2012 et ce jusqu'en 2016.

Équipement de système de vidéo surveillance

Afin de lutter contre les actes de vandalisme et les vols de métaux, le Territoire a équipé l'ensemble des déchèteries de système de vidéo-surveillance.

Automatisation du contrôle d'accès et amélioration de l'accueil

Depuis fin 2018, la déchèterie de Pertuis est la première du Pays d'Aix à être équipée d'un dispositif de contrôle d'accès automatisé par lecture de plaques d'immatriculation. Cet équipement permet d'améliorer l'accueil des usagers et de recentrer le gardien sur des activités de conseil.



Entrée de la déchèterie de Pertuis équipée du système de contrôle d'accès

Les services

Le service est gratuit pour l'utilisateur. En contrepartie de la gratuité, les installations disposent d'un règlement intérieur limitatif dont l'objectif est de prévenir leur utilisation excessive et d'offrir à tous les ménages un service équitable et de qualité.

Le règlement intérieur des installations, repris dans le règlement de collecte, a été harmonisé sur les bases suivantes :

- quantités limitées à 1,5 m³ par jour pour tous les producteurs usagers,
- pour les végétaux des particuliers, uniquement, pas de limitation de volume du lundi au vendredi,
- Déchets Diffus Spécifiques (DDS) uniquement pour les particuliers.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

DECHETERIES	ADRESSE	LUNDI au SAMEDI	DIMANCHE ET JOURS FERIES
AIX-EN-PROVENCE (La Parade)	Chemin du Château Lafarge Route des Milles	9 h – 12 h / 14 h – 18 h	9 h - 12 h
BOUC-BEL-AIR	Lieu-dit Sous le cret -CD 60A	9 h – 12 h / 14 h – 18 h	9 h - 12 h
COUDOUX (déchèterie de La Fare-les-Oliviers)	CD 29 – La Vautubière	du 01/11 au 31/03 : Lundi : 13h30 – 17h30 Mardi au samedi : 8h30 – 12h / 13h30 – 17h30 du 01/04 au 31/10 : lundi 14h – 18h Mardi au samedi : 8h – 12h / 14h -18h	Du 1 ^{er} novembre au 31 mars : 8h30 – 12h Du 1 ^{er} avril au 31 octobre : 8h – 12h
EGUILLES	Quartier du Ponteuil	9 h – 12 h / 14 h – 18 h	9 h - 12 h
GARDANNE	Route de Gréasque	9 h – 17 h 45	Fermé
LA ROQUE- D'ANTHERON	RD 561 - Quartier le Grand Pont	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
LAMBESC	ZA Avenue Fernand Julien	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
LE PUY-SAINTE- REPARADE	Chemin d'Arles	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
LES PENNES- MIRABEAU	la Grande Colle Est Route de la carrière	9 h – 12 h / 14 h – 18 h	9 h - 12 h
MEYRARGUES	Chemin de l'Espougnac	Du mardi au samedi 9 h / 12 h - 14 h / 17 h	9 h - 12 h
MEYREUIL	Quartier du Défends Valbriant Ch des Charbonnières	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
PERTUIS	Quartier Gourre d'Aure	9 h - 12 h / 14 h – 18h	9 h - 12 h
PEYROLLES	ZA du Val de Durance - CD 63A	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
PUYLOUBIER	Quartier le Défends	Du mardi au samedi 9 h / 12 h - 14 h / 17 h	Fermé
ROGNES	Chemin des Garrigues	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
ROUSSET	Quartier Les Farges - CD 56	9 h – 12 h / 14 h – 18 h	9 h - 12 h
SAINT-CANNAT	Quartier de la Lecque Chemin de l'Arénier	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
SAINT-PAUL- LEZ-DURANCE	Zone du Castelet	Lundi, mardi jeudi vendredi 9 h / 12 h et 14 h / 17 h samedi 14 h à 17 h	9 h - 12 h
VENELLES	Quartier des 4 tours Impasse de la coopérative	9 h – 12 h / 14 h – 18 h	9 h - 12 h
VITROLLES	11 avenue de Londres ZI Les Estroublans	9 h – 12 h / 14 h – 18 h	9 h - 12 h
PUYRICARD (Point vert)	Avenue Jacques de Régis	Mercredi et Samedi 9h - 12h / 14h - 17h	Fermé

Les déchèteries sont fermées les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

L'exploitation des installations est externalisée auprès d'opérateurs privés, excepté sur le site de Puyloubier où l'accueil du public est assuré par du personnel métropolitain

Commune	Opérateur au 31/12/2018
Aix-en-Provence	VEOLIA
Bouc-Bel-Air	PAPREC
Eguilles	PAPREC
Gardanne	SEMAG/SMA
La Roque-d'Anthéron	VEOLIA
Lambesc	VEOLIA
Le Puy-Sainte-Réparate	SILIM
Les Pennes-Mirabeau	PAPREC
Meyrargues	SILIM
Meyreuil	VEOLIA
Pertuis	SILIM
Peyrolles-en-Provence	SILIM
Puyloubier	VEOLIA
Rognes	VEOLIA
Rousset	VEOLIA
Saint-Cannat	VEOLIA
Saint-Paul-lès-Durance	SILIM
Venelles	SILIM
Vitrolles	PAPREC

Les DEEE ou D3E (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)

Sur chaque déchèterie, les D3E sont séparés en 4 flux :

- les Gros Électroménagers Froid (GEM F) : congélateurs, réfrigérateurs
- les Gros Électroménagers Hors Froid (GEM HF) : machines à laver, gazinières
- les Écrans : téléviseurs, moniteurs
- les Petits Appareils en Mélange (PAM) : fers à repasser, aspirateurs, jouets enfant, hi-fi ...



Dans le cadre de la filière REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) des DEEE, le Territoire du Pays d'Aix a signé en mars 2007, une convention avec l'éco-organisme ECOLOGIC permettant de bénéficier, d'une part, de la prise en charge opérationnelle de la collecte et du traitement des déchets réceptionnés sur les déchèteries et, d'autre part, de soutien financier.

De nouveaux déchets sont acceptés sur les déchèteries :

- Depuis juillet 2018, les petits appareils extincteurs de charge nominale inférieure ou égale à 2 kg ou 2 litres sont acceptés sur les déchèteries et repris gratuitement par recylum.
- Depuis le 15 août 2018, les cartouches d'impression sont acceptés sur les déchèteries et prises en charge gratuitement par Ecologic.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Les DDS (Déchets Diffus Spécifiques)

Anciennement appelés Déchets Dangereux des Ménages (DDM), issus du bricolage familial et du jardinage (peintures, solvants, vernis, produits phytosanitaires ...), les DDS sont acceptés sur l'ensemble des déchèteries du Territoire et sont évacués puis traités par une entreprise spécialisée.



Dans le cadre de la filière REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) des Déchets Diffus Spécifiques (DDS), le Territoire du Pays d'Aix a signé en décembre 2013, une convention avec l'éco-organisme EcoDDS permettant de bénéficier, d'une part, de la prise en charge opérationnelle de la collecte et du traitement des déchets réceptionnés sur les déchèteries et, d'autre part, de soutien financier.

Les DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement)



Dans le cadre de la nouvelle filière REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) des DEA domestiques, le Territoire du Pays d'Aix a signé en décembre 2013, un contrat territorial avec l'éco-

organisme Eco-Mobilier qui permet au Pays d'Aix de bénéficier, d'une part, de la prise en charge opérationnelle de la collecte et du traitement de ces déchets réceptionnés sur les déchèteries et, d'autre part, de soutien financier.

Les DEA collectés sur les déchèteries étaient jusqu'alors déposés dans la benne bois (meubles ou éléments de meubles en bois), la benne métaux (sommiers, armoires métalliques, chaises...) ou la benne encombrants (canapés, matelas, coussins, mobiliers de jardin en plastiques...).

Fin 2018, la déchèterie de Pertuis a été équipée d'une benne pour le mobilier. Elle s'ajoute aux 10 déchèteries déjà équipées (Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air, Rousset, Gardanne, Les Pennes-Mirabeau, Lambesc, Peyrolles-en-Provence, La Roque-d'Anthéron, Saint-Cannat et Venelles). Au total ceux sont 3 693 tonnes qui ont été réceptionnées et valorisées en 2018 soit une hausse de 17,5 % par rapport à 2017.

A partir de janvier 2018 et pendant 6 mois, Eco-Mobilier a expérimenté sur plusieurs déchèteries, la collecte séparée des Produits Rembourrés d'Assises et de Couchage (PRAC). Une borne a été positionnée sur chacune d'entre elles pour y déposer les couettes, oreillers, traversins, coussins, Plus de 40 tonnes ont ainsi été collectées et valorisées de janvier à juillet 2018. Ce tri devrait être étendu sur l'ensemble des déchèteries en 2019.

De nouveaux déchets acceptés

Les pneumatiques

Depuis janvier 2018, en plus de la déchèterie de Gardanne, les pneumatiques usagés VL des particuliers (limités à 4 pneus par jour, non jantés et non souillés) sont également acceptés sur les déchèteries d'Aix-en-Provence, Pertuis, Peyrolles, Les Pennes-Mirabeau, Rousset et Saint-Cannat. Ils sont ensuite collectés puis valorisés gratuitement par ALIAPUR. Ce sont 46 tonnes qui ont ainsi pu être valorisées.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Les capsules de café



Depuis novembre 2018, des contenants pour les capsules de café en aluminium type Nespresso ont été mis en place sur certaines déchèteries (Aix-en-Provence, Lambesc, Les Pennes-Mirabeau, Pertuis et Rousset).

Les capsules sont ensuite collectées et recyclées dans le cadre d'une convention entre la société Suez et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Les DAE (Déchets d'Activité Economique)



La loi de transition énergétique d'août 2015 impose aux industriels, entreprises et établissements publics des obligations de tri et de valorisation de leurs déchets depuis le 1^{er} juillet 2016 ainsi que la diminution des quantités de déchets destinées à l'enfouissement.

Dans ce contexte et afin de répondre à ces objectifs, la Métropole Aix-Marseille-Provence a établi un plan d'actions concernant la gestion des Déchets d'Activités Économiques (DAE) qui prévoit notamment l'interdiction des professionnels sur les déchèteries publiques et l'harmonisation des pratiques sur le territoire métropolitain.

Au-delà des exigences réglementaires, inciter les professionnels au tri dans un lieu adapté à leurs besoins et problématiques (rapidité de vidage, nature et volume des déchets pris en charge, traçabilité des flux, horaires d'ouverture) permet d'améliorer le service rendu aux particuliers en leur redonnant de l'espace et de la fluidité.

C'est pourquoi, compte tenu de l'existence de solutions pertinentes à proximité, la déchèterie de Vitrolles a fermé ses portes aux professionnels le 1^{er} mars 2018.

Les tonnages collectés sur la déchèterie de Vitrolles ont de ce fait, diminué de 42 % entre 2018 et 2017.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Les indicateurs techniques

La fréquentation des déchèteries

On note globalement une hausse de 8 % de la fréquentation des déchèteries.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Aix-en-Provence La Parade	123 227	120 489	104 225	92 213	62 796	80 161	100 686
Bouc-Bel-Air	93 416	102 895	98 190	99 689	115 154	132 510	138 412
Eguilles	40 744	39 808	38 847	45 227	45 888	45 888	57 428
Gardanne			36 533	55 427	76 932	81 947	70 694
La Roque-d'Anthéron	22 804	19 337	18 994	19 196	27 707	24 525	30 873
Lambesc	33 204	34 230	42 011	42 974	39 785	36 774	32 466
Le Puy-Sainte-Réparate	20 220	19 722	27 725	30 529	30 743	31 137	31 013
Les Pennes-Mirabeau	60 499	40 881	38 487	40 564	47 454	57 369	84 061
Meyrargues	20 325	19 638	15 840	13 830	16 387	13 147	20 502
Meyreuil	23 409	27 818	27 819	31 140	33 150	35 599	32 549
Pertuis	43 391	46 685	46 014	42 976	41 960	45 334	58 488
Peyrolles	23 704	26 523	29 674	31 721	29 908	28 157	34 089
Puylobier	6 742	6 589	7 186	5 956	6 013	5 100	6 100
Rognes	20 867	20 677	19 514	25 022	26 279	23 476	23 201
Rousset	53 712	45 326	48 452	49 888	48 225	48 710	67 968
Saint-Cannat	26 393	23 499	30 188	29 302	27 261	28 037	29 373
Saint-Paul-lès-Durance	6 691	6 114	6 247	6 678	6 159	5 828	6 742
Venelles	66 012	63 468	66 159	80 367	88 143	101 572	83 760
Vitrolles	42 637	38 198	35 743	37 961	42 843	45 326	32 889
Visites --->	727 997	701 897	737 848	780 660	812 787	870 597	941 294
Population	369 076	369 321	394 876	397 828	392 612	395 523	397 980
	DGF				INSEE		
Visite/habitant--->	2	1,9	1,9	2	2,1	2,2	2,4

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Les tonnages des déchèteries

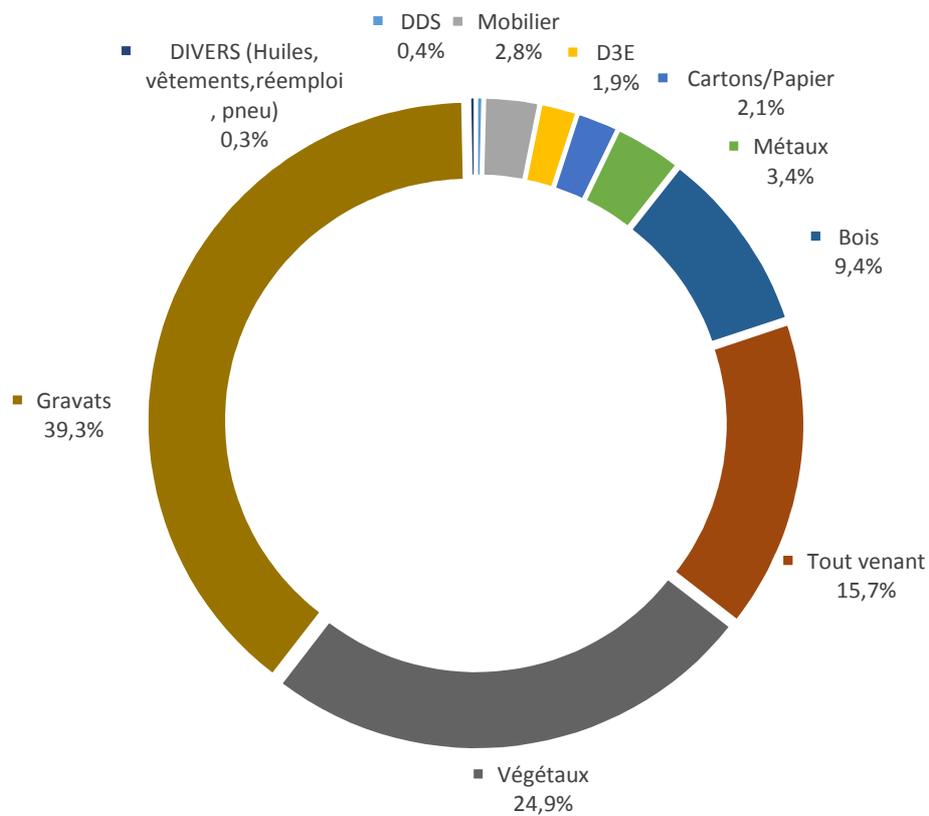
Evolution %	57,1%		-0,6%		-6,6%		2,6%		16,9%		-0,7%		0,8%		-26,6%		-12,5%		10,3%		3,2%		7,5%		35,3%		-6,1%		6,7%		12,4%		14,5%		9,7%		-42,9%		0,5%					
Total Tonnages 2017	9 127		19 250		10 802		11 352		2 019		4 395		2 711		17 291		1 992		4 339		9 833		3 185		377		2 071		10 943		4 689		612		11 290		6 900		133 178					
Kg / visite / an	142		138		176		165		76		134		88		151		85		147		174		100		84		84		172		179		104		148		120		142					
Total Tonnages 2018	14 341		19 126		10 078		11 650		2 361		4 366		2 733		12 689		1 743		4 784		10 149		3 422		510		1 944		11 680		5 269		701		12 381		3 943		133 869					
Huiles végétales	1,2		1,1		0,5		0,5		0,7		0,3		0,1		0,5		0,2		0,4		0,4		0,2		0,2		1,4		0,9		0,3		9,5		6		58%							
Huiles de vidange	9		11		7		4		3		5		6		1		6		9		4		1		2		8		3		1		7		4		109		-10%					
DDS	77		43		24		47		11		13		35		8		26		32		13		8		13		52		15		3		50		24		464		11%					
Pneus	9				3		7		2				9		3		6		3		3		1				12		5						-		-		-					
Vêtement	16				3		4		2				9		3		6		2		3		1				10		2						3		66		-					
Objets réemployables	85						15		2				16						18		18										74		208		107		94%							
Mobilier	535		687				447		100		178		550				6		122		6						459		187				3 143		3 693		17%							
D3E	328		270		139		193		61		94		211		41		84		192		92		8		38		269		76		9		214		130		2 350		7%					
Papier	112						193		61		64		211		41		84		192		92		8		38		269		76		9		214		130		2 350		7%					
Cartons*	375		273		242		123		57		118		69		71		120		195		80		20		56		306		92		35		229		93		2 575		5%					
Métaux	649		465		344		359		88		172		104		69		225		319		131		16		55		450		146		17		386		190		4 371		4%					
Bois	1 648		1 288		946		951		219		372		371		232		615		1 163		351		65		207		1 156		414		114		750		600		11 842		6%					
Tout venant	2 307		2 167		1 884		1 582		384		770		563		287		800		2 179		575		206		347		1 902		610		214		1 802		714		21 691		-3%					
Végétaux**	2 714		6 021		2 249		1 971		417		1 007		573		421		806		2 312		837		185		550		2 409		2 001		75		4 992		823		29 674		12%					
Gravats	5 476		7 900		4 240		5 946		1 018		1 624		971		609		2 096		3 737		1 193				676		4 646		1 717		233		3 453		1 362		56 778		-7%					
Total / Visites	100 686		138 412		57 428		70 694		30 873		32 466		31 013		20 502		32 549		58 488		34 089		6 100		23 201		67 968		29 373		6 742		83 760		32 889		870 597		8%					
Déchèteries	Aix La Parade		Bouc-Bel-Air		Eguilles		Gardanne		La Roque		Lambesc		Le Puy		Les Pennes		Meyrargues		Meyreuil		Pertuis		Peyrolles		Puylobier		Rognes		Rousset		Saint-Cannat		Saint-Paul		Venelles		Vitrolles		TOTAL 2018		TOTAL 2017		Evolution %	
		85%		15%		85%		15%		85%		15%		85%		15%		85%		15%		85%		15%		85%		15%		85%		15%		85%		15%		85%		15%				

* Tonnage incluant la collecte des cartons des commerçants sur Trets, Châteauneuf-le-Rouge et Pertuis

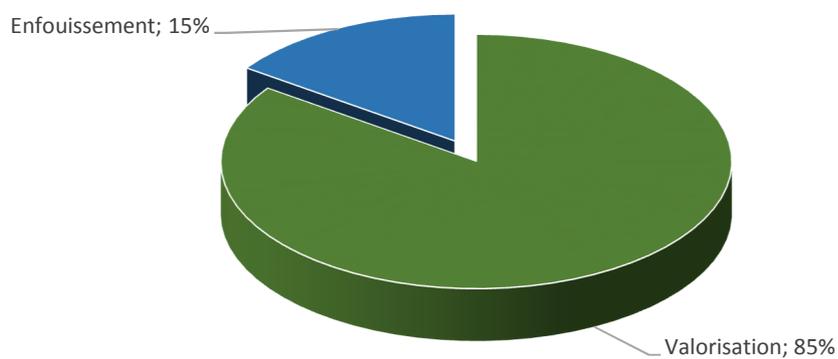
** Tonnage incluant les 201,50 tonnes de végétaux collectés sur le point vert de Puycard (commune de Saint-Paul)

Document communiqué en vertu de la Loi n° 178 du 25 JANVIER 1978
 013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
 DF
 Date de télétransmission : 29/10/2019
 Date de réception préfecture : 29/10/2019

La répartition des tonnages



Le tonnage global a augmenté de 0,5 % par rapport à 2017. 85 % des matériaux collectés en déchèteries partent en filière de valorisation



Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20191017-2019_CT2_455-DE
 Date de télérmission : 29/10/2019
 Date de réception préfecture : 29/10/2019

Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS) :

Le gisement des DDS, 513 tonnes est constitué de : 95 tonnes d'emballages souillés, 13 tonnes de piles, 10 tonnes de néons et d'ampoules, sur les 395 tonnes restantes les pâteux représentent 90 % soit 355 tonnes.

Le règlement des déchèteries, fixe la limite à 10 kg par jour et par apporteur (uniquement les particuliers). Les DDS sont en partie valorisés en énergie sur l'installation de Solamat à Rognac et à Chimirec/Socodeli à Beaucaire.

Les Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE ou D3E)

L'organisation mise en place a permis de séparer et de valoriser 2 513 tonnes en 2018 constituées notamment de :

- 10,5 % d'écrans de télévision, de moniteurs soit 264 tonnes,
- 44 % de Gros Électroménagers Hors Froid (GEM HF) : machines à laver, gazinières soit 1 106 tonnes,
- 18,5 % de Gros Électroménagers Froid (GEM F) : congélateurs, réfrigérateurs soit 465 tonnes,
- 27 % de Petits Appareils en Mélange (PAM) : fers à repasser, aspirateurs soit 678 tonnes.

Dispositif d'aide pour les structures de réemploi et ressourceries

3 structures de réemploi multi-flux interviennent dans les déchèteries :

- EVOLIO sur la déchèterie de Gardanne (caisson de réemploi),
- Histoires sans fin sur les déchèteries de Venelles (espace réemploi), d'Aix-en-Provence (caisson de réemploi) et des Pennes-Mirabeau (local)
- ELAN JOUQUES sur la déchèterie de Peyrolles (caisson réemploi)



Caisson de réemploi
sur la déchèterie de Gardanne

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Bilan des tonnages des services techniques

Le Pays d'Aix prend en charge certains déchets issus de l'activité des services techniques :

- Mise à disposition permanente de bennes au sein des services techniques pour les communes éloignées des déchèteries et pour certains déchets comme les déchets de balayeuse.
- Mise à disposition ponctuelle de bennes pour la résorption des dépôts sauvages ou lors de certains chantiers puis évacuation dans les centres de traitement appropriés.
- Utilisation des déchèteries du Pays d'Aix

Dans ces cas, le Pays d'Aix prend en charge le transport et le traitement des déchets.

- Accès gratuit aux filières d'élimination et de valorisation du Pays d'Aix.

Dans ce cas, seul le traitement est pris en charge par le Pays d'Aix.

Bilan des tonnages valorisés

Déchets divers issus des services techniques et autres services en apports directs et indirects.

Tonnages des déchets valorisés des services techniques						
	végétaux	cartons	gravats	tout venant valorisables	bois	TOTAL
Apports directs filières	1 412	624*	84**			2 120
Apports via transporteur	1 589	40	130	1 507	32	3 298
TOTAL	3 001	664	214	1 507	32	5 418

* les 624 tonnes de carton sont déjà comptabilisées dans le cadre de la collecte séparative

** les 84 tonnes, apportées par les services techniques, directement à l'Arbois, sont utilisés dans l'exploitation du site (couverture, piste)

Bilan des tonnages non valorisés

Déchets divers issus des services techniques et autres services partant en ISDnD :

Tonnages des déchets non valorisés des services techniques							
	Arbois			Gardanne	Les Pennes-Mirabeau	La Fare-les-Oliviers	TOTAL
	balayeuse	tout venant	marchés forains	balayeuse	tout venant	tout venant	
Apports directs filières		2 935		796	787	6	4 524
Apports via transporteur	1 922	408	178	730		89	3 287
TOTAL	1 922	3 343	178	1 526	787	95	7 851

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

LES CENTRES DE TRANSFERT

Les équipements

Près de 76 % des ordures ménagères et 77 % de la collecte sélective transitent sur 4 installations.

Les centres de transfert sont des installations sur lesquelles s'effectuent les « ruptures de charge » entre la collecte des déchets et les sites de traitement. Le public n'y a pas accès.

Ils représentent, avec la fonction transport associée, une composante importante de l'activité déchets. Les centres accueillent les ordures ménagères et une partie des déchets issus de la collecte sélective.

Pour rappel :

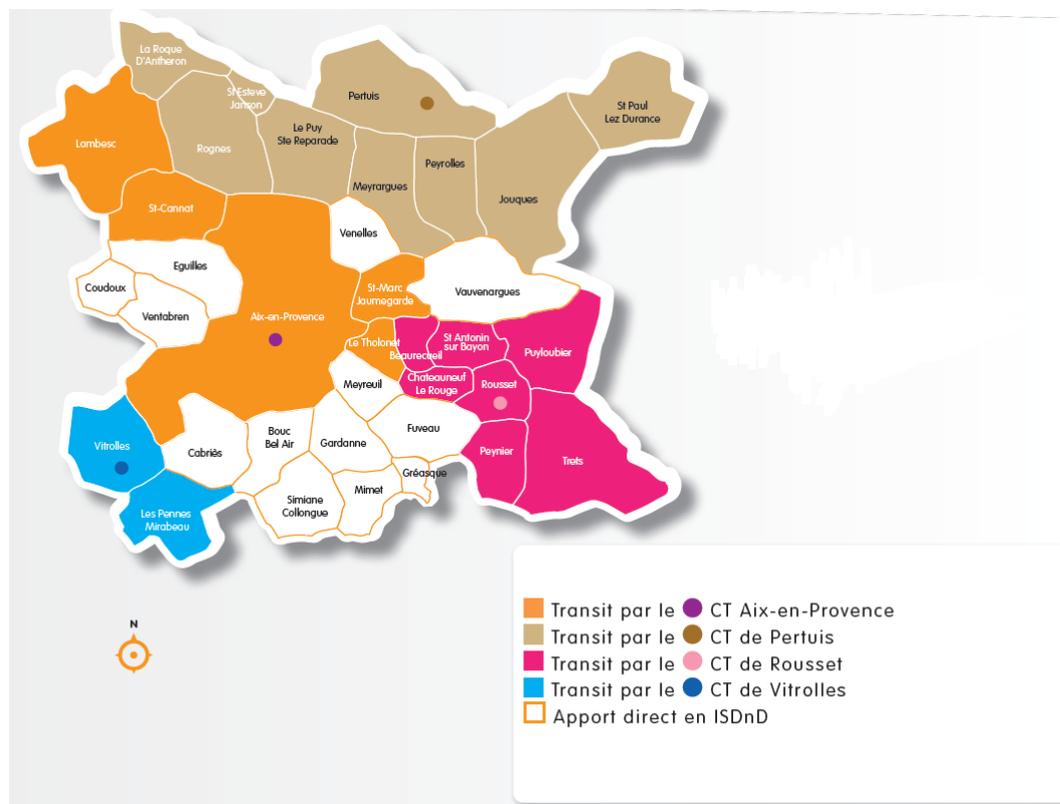
- en septembre 2016, le centre de transfert de Saint-Cannat a mis fin à son activité pour raison d'hygiène et de sécurité
- en novembre 2016, le Territoire du Pays d'Aix a fait l'acquisition du centre de transfert de Pertuis.

Centres de transfert	Matières	Caractéristiques
Aix-en-Provence	OM	Compaction
	EMR et VERRE	Caisson ouvert
Pertuis	OM et EMR	Fond mouvant
Rousset	OM et EMR	Fond mouvant Compaction
Vitrolles	OM et EMR	Fond mouvant

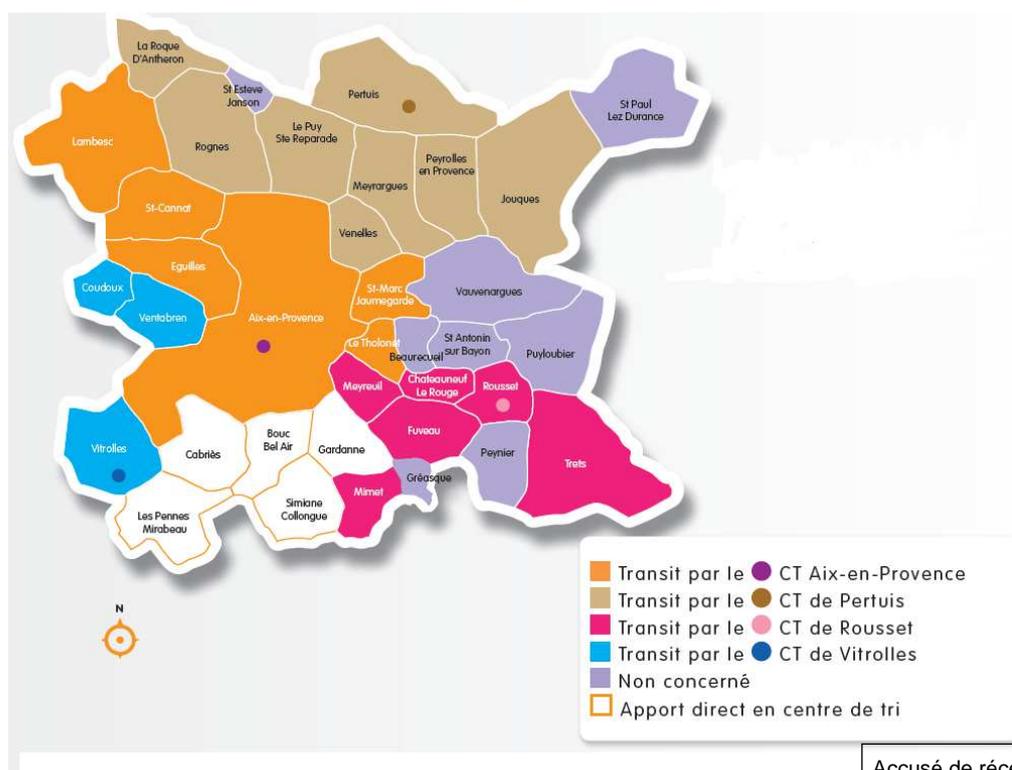
Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Les cartographies suivantes localisent géographiquement les centres de transfert et leurs zones d'influence (ordures ménagères et collecte sélective).

Les Centres de Transfert pour les ordures ménagères au 31/12/2018



Les Centres de Transfert pour les déchets triés issus de la collecte sélective au 31/12/2018



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Les services

Ces installations, judicieusement positionnées sur le Territoire permettent d'optimiser les coûts de la collecte et du transport des produits collectés (1 semi-remorque équivaut à environ 4 bennes de collecte).

L'exploitation des installations est effectuée par du personnel du Territoire du Pays d'Aix et par des opérateurs privés.

Centre de transfert	Matières	Opérateur au 31/12/2018	Transporteur au 31/12/2018
Aix-en-Provence La Parade	OM	Régie	Régie
	CS		PASINI / Régie
Pertuis	OM	SILIM	SILIM
	CS		
Rousset	OM	Régie	VEOLIA
	CS		
Vitrolles	OM	PAPREC	PAPREC
	CS		

Sur l'installation d'Aix-en-Provence, La Parade, sont utilisés, en régie, les véhicules de transport et de transfert suivants :

- 7 semi-remorques,
- 2 camions à bras hydraulique,
- 2 chargeuses pelleuses.

Sur les autres centres de transfert, les moyens de transport sont mis à disposition par les prestataires de services.

Centre de transfert de Pertuis
en cours de travaux -
nouveau bardage



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Les indicateurs techniques

Pour les ordures ménagères	Tonnage OM 2018	Hors CT	Centre de Transfert			
		Direct en ISDnD	Aix-en-Provence La Parade	Pertuis	Rousset	Vitrolles
Aix-en-Provence	53 853	363	53 490			
Beaurecueil	209	6			203	
Bouc-Bel-Air	5 331	4 863	468			
Cabriès	3 360	3 004	356			
Châteauneuf-le-Rouge	730	22			708	
Coudoux	1 063	1 060				3
Eguilles	2 560	2 350	208	2		
Fuveau	3 506	3 202			304	
Gardanne	7 913	7 913				
Gréasque	1 725	1 725				
Jouques	1 301	57		1 244		
La Roque-d'Anthéron	1 665	183		1 482		
Lambesc	2 752	187	2 489	76		
Le Puy-Sainte-Réparate	2 115	267		1 848		
Le Tholonet	632		632			
Les Pennes-Mirabeau	6 610	89				6 521
Meyrargues	1 364	87		1 277		
Meyreuil	1 917	1 832			85	
Mimet	1 483	1 480				3
Pertuis	8 413	416		7 997		
Peynier	1 512	166			1 346	
Peyrolles-en-Provence	1 551	37		1 514		
Puylobier	613				613	
Rognes	1 489	152		1 337		
Rousset	1 812	82			1 729	
Saint-Antonin-sur-Bayon	41				41	
Saint-Cannat	1 705	31	1 674			
Saint-Estève-Janson	141	30		111		
Saint-Marc-Jaumegarde	332	4	328			
Saint-Paul-lès-Durance	335	82		253		
Simiane-Collongue	1 851	1 582	269			
Trets	3 803	365			3 438	
Vauvenargues	262	176	86			
Venelles	3 083	327		2 756		
Ventabren	1 587	1 587				
Vitrolles	13 245	848				12 397
	141 864	34 575	60 000	19 897	8 468	18 924
			107 289			

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

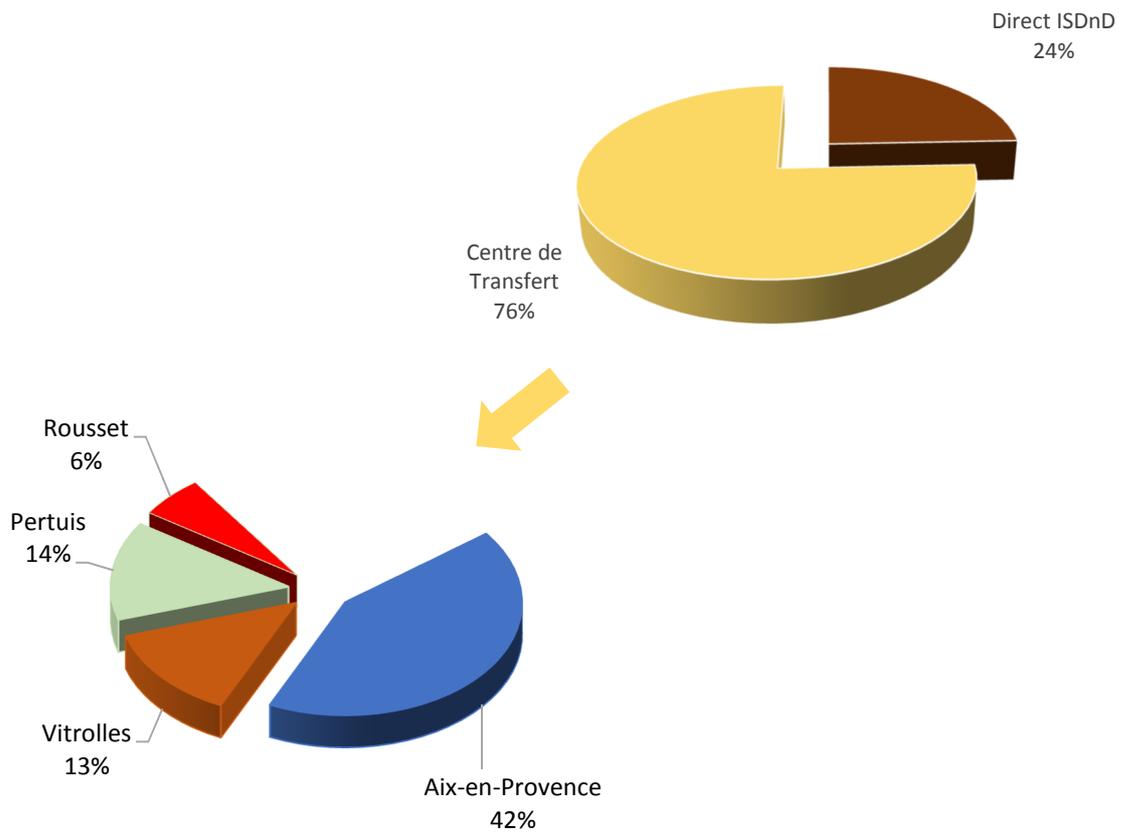
Pour la collecte sélective en porte-à-porte	Tonnage CS 2018	Vidage direct	Centre de transfert			
		Sita, Jas de Rhodes	Aix-en-Provence La Parade	Vitrolles	Pertuis	Rousset
Aix-en-Provence*	3 088		3 088			
Bouc-Bel-Air	559	490	69			
Cabriès-Calas	344	302	42			
Châteauneuf-le-Rouge	124					124
Coudoux	115			115		
Eguilles	199		199			
Fuveau	198					198
Gardanne	487	487				
Jouques	69		2		67	
La-Roque-d'Anthéron	112			3	109	
Lambesc	214		214			
Le-Puy-Sainte-Réparate	139			3	136	
Le Tholonet	83		83			
Les-Pennes-Mirabeau	783	783				
Meyrargues	85		4		81	
Meyreuil	208					208
Mimet	168					168
Pertuis	501		16		485	
Peyrolles-en-Provence	136		3		133	
Rognes	80			2	78	
Rousset	91					91
Saint-Cannat	147		147			
Saint-Marc-Jaumegarde	51		51			
Simiane-Collongue	196	162	34			
Trets	203					203
Venelles	343		6		337	
Ventabren	158			158		
Vitrolles	988			988		
	9 870	2 224	3 959	1 269	1 426	992
			7 645			

*dont 206 tonnes de verre collectées en porte-à-porte sur l'hyper-centre d'Aix-en-Provence

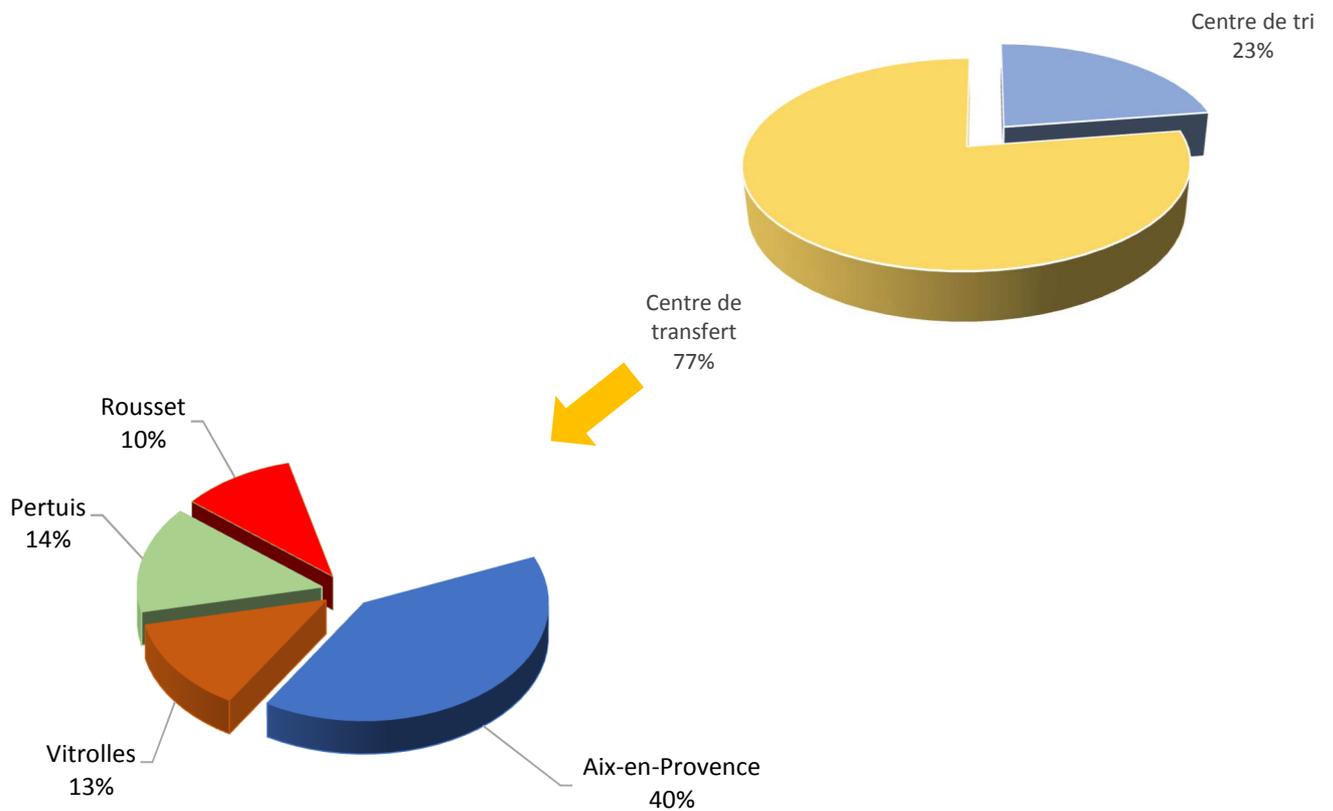
Pour information, les tonnages de la collecte sélective qui ne transitent pas par les quais de transfert, sont vidés directement au centre de tri.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

La répartition des tonnages pour les ordures ménagères



Répartition des tonnages pour la collecte sélective



Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20191017-2019_CT2_455-DE
 Date de télétransmission : 29/10/2019
 Date de réception préfecture : 29/10/2019

LE TRAITEMENT

Les équipements

Les opérations de tri réalisées par les habitants du Territoire du Pays d'Aix, que ce soit en déchèterie ou via les dispositifs de collecte sélective développés sur le Territoire permettent d'extraire la part valorisable des déchets ménagers et assimilés.

La fraction non valorisable appelée Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) est, quant à elle, traitée par enfouissement dans les quatre Installations de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDnD) suivantes: l'Arbois à Aix-en-Provence, la Vautubière à La Fare-les-Oliviers, Malespine à Gardanne et le Jas de Rhodes aux Pennes-Mirabeau.

L'essentiel des déchets ultimes sont traités sur l'ISDnD de l'Arbois, propriété du Territoire du Pays d'Aix.

Localisation des Installation de Stockage de Déchets non Dangereux du périmètre du Territoire du Pays d'Aix



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

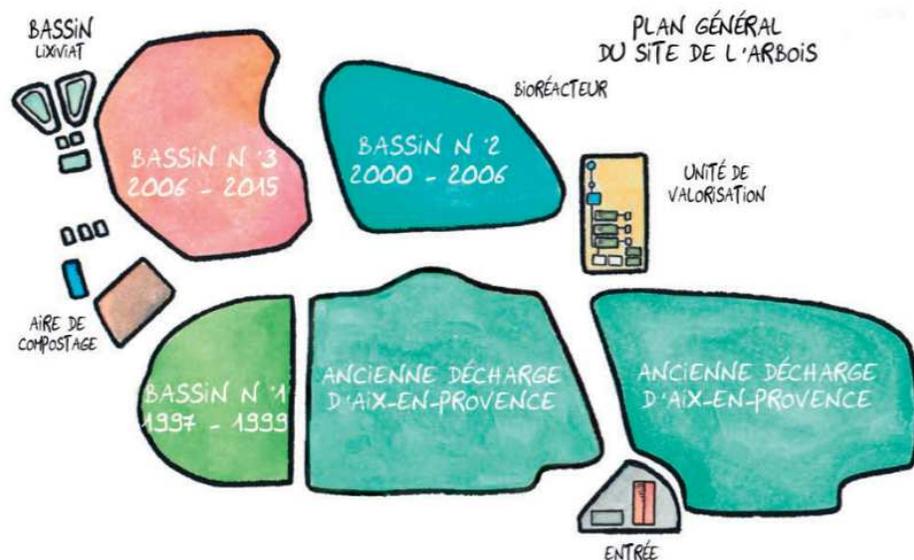
Aspect réglementaire

L'arrêté préfectoral n°1400-2011A du 18 novembre 2013, autorise le Territoire à exploiter l'ISDnD de l'Arbois jusqu'au 31 décembre 2023. Il succède aux différentes autorisations préfectorales accordées depuis le début de l'exploitation au 1^{er} janvier 1997.

Caractéristiques de l'équipement

Elles sont les suivantes :

- installation de stockage conforme aux spécifications de l'arrêté ministériel du 15/02/16 relatif aux ISDnD,
- trois bassins d'enfouissement,
- déchets acceptés, uniquement les déchets ultimes et non dangereux,
- vide de fouille total du bassin n°3 (B3) en exploitation : 2 620 000 m³ réhausse totale comprise
- traitement annuel 150 000 tonnes,
- capacité totale du site : 4 100 000 tonnes de déchets.



Les ouvrages ont été financés sur les ressources propres du Territoire du Pays d'Aix. Le contrat d'exploitation du troisième bassin a été reconduit depuis le 1^{er} juillet 2017 avec la société Delta Déchets dans le cadre d'un marché de prestation de service.

Cette organisation résulte de trois préoccupations essentielles :

- diviser les risques environnementaux,
- lisser les investissements au fur et à mesure des besoins,
- réaliser des ouvrages compatibles avec la réglementation et les technologies du moment.

La chronologie

Les bassins n° 1 et n° 2 après exploitation, ont fait l'objet d'une mise en place de couverture finale et d'un dispositif de dégazage.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Le 3^{ème} et dernier bassin est en cours d'exploitation depuis le 1^{er} octobre 2006. Des travaux de rehausse ont été réalisés sur ce bassin par la mise en œuvre, dès 2017 et ce jusqu'en 2019, d'une digue de matériaux sur sa périphérie, pour augmenter le vide de fouille et assurer son exploitation jusqu'au 31 décembre 2023.

À la fin prévisionnelle d'exploitation du site, débutera la période de suivi trentenaire.



Bassin n°3 début 2018



Bassin n°3 fin 2018

Le fonctionnement de l'installation

L'installation est prévue pour recevoir 150 000 tonnes de déchets par an composés des déchets des ménages du Territoire, des déchets encombrants non valorisables collectés en déchèteries et pour une faible partie, les Déchets d'Activité Economique (DAE ex DIB) d'entreprises du périmètre du Territoire du Pays d'Aix.

L'exploitation d'une installation de stockage conduit principalement à la génération des deux sous-produits suivants :

- **Le lixiviat**

Il s'agit d'un liquide brun provenant de l'action conjuguée de l'eau de pluie et de la fermentation naturelle des déchets, contenant des éléments indésirables (biologiques, métaux lourds...),

Depuis 2018, ces effluents sont traités en totalité in situ par 2 process successifs et complémentaires, basé sur le principe de concentration de la pollution :

1 – l'osmose inverse, existante depuis 2015, assure l'épuration du lixiviat et produit le perméat (eau pure) et un sous-produit le concentrat (lixiviat concentré)

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191017-2019_CT2_455- DE Date de télétransmission : 29/10/2019 Date de réception préfecture : 29/10/2019

Le perméat est évaporé sur site grâce à la chaleur « fatale » provenant des groupes électrogènes de l'unité de valorisation des biogaz ou stocké pour être utilisé en arrosage de piste pour limiter les envols de poussières.

2 – l'évapoconcentrateur, autorisé par l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2018, concentre le concentrat et génère un produit appelé liqueur dense, ce déchet ultime est envoyé en centre de traitement agréé.



Unité d'évapoconcentration

Au total, en 2018, ont été traités 16 068 m³ de lixiviats, 4 910 m³ de concentrats et 94 m³ de liqueur dense.

- Le biogaz :

Il s'agit d'un gaz issu de la fermentation des déchets, composé pour moitié de méthane (CH₄).

À partir de ce gaz, l'unité de valorisation produit 20 GWh/an d'électricité verte, (provenant d'une source d'énergie renouvelable). Cette production correspond à la consommation en électricité d'une population de 14 000 habitants.

Le biogaz capté est déshydraté avant de servir de carburant à des groupes électrogènes. L'unité a été mise en service en mars 2010 et permet le traitement d'environ 1 500 Nm³ (ramené à 50 % de CH₄) de biogaz par heure. Cette électricité est revendue à EDF.

Les performances de valorisation du biogaz ont permis au Pays d'Aix de bénéficier d'une TGAP réduite pour l'année 2018, plus de 99 % du biogaz capté a été valorisé dans l'unité de production d'Énergie.

Plateforme de valorisation du biogaz



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Les services

L'ISDnD de l'Arbois reçoit les déchets ultimes en provenance des ménages et des déchèteries mais également des DIB d'entreprises du Territoire du Pays d'Aix.

Le site de l'Arbois est ouvert :

- du lundi au vendredi de 6h00 à 13h00 et de 13h30 à 16h00,
- les samedis de 6h00 à 13h00, les jours fériés de 6h00 à 12h00,
- il est fermé le dimanche, le 1^{er} mai et le 1^{er} janvier.

Tout apport doit faire l'objet d'une acceptation préalable décernée par le Territoire en fonction de la nature et l'origine des déchets.

L'exploitant, la société Delta Déchets dispose d'environ 10 agents pour effectuer les prestations et de personnel intérimaire travaillant à la vacation pour le petit entretien et les nettoyages. L'installation est gardiennée 24 heures sur 24.

Les déchets admis

Les déchets acceptés relèvent exclusivement de la catégorie dénommée déchets non dangereux. Le tri préalable des déchets est obligatoire, seuls les déchets ultimes (non recyclables) sont autorisés sur le site.

Condition d'acceptation des apporteurs

En amont, chaque apporteur est tenu d'établir une fiche d'information préalable qui précise l'identité du producteur de déchets, le transporteur, le type de déchets, la quantité annuelle, la provenance et l'analyse du déchet le cas échéant ainsi qu'une attestation sur l'honneur de tri des déchets. L'examen des déclarations permettra de déterminer les opportunités de traitement de ces déchets sur l'installation, ces fiches sont consignées dans un registre sur site à disposition de l'inspecteur des installations classées.

Tarifs

Les prestations d'enfouissement des déchets ménagers des communes membres sont facturées par l'opérateur au territoire suivant les conditions du marché d'exploitation.

Les prestations d'enfouissement des déchets des entreprises ou des clients particuliers sont directement facturées aux apporteurs sur la base de tarifs votés en début d'année par le conseil de Territoire.

Ces tarifs sont établis en tenant compte des prix des prestations équivalentes pratiquées dans le périmètre immédiat du Territoire. Ils veillent à ne pas être dissuasifs et à ne pas déséquilibrer l'économie locale du marché de l'enfouissement.

Le tarif DIB en 2018 est de 109,20 € TTC (TGAP en vigueur comprise) avec un tarif dégressif appliqué pour les apporteurs de plus de 500 tonnes/an soit un total de l'ordre de 1 000 000 €. Un quota DIB qui était de 60 000 tonnes en 1997 est passé de 10 000 tonnes en 2017 à 15 000 tonnes en 2018. Ce quota est fixé à un niveau raisonnable correspondant à 10 % de la capacité totale et permet de garantir la priorité de l'utilisation de l'installation de stockage pour les besoins du Territoire du Pays d'Aix en termes d'élimination des ordures ménagères résiduelles.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191017-2019_CT2_455- DE Date de télétransmission : 29/10/2019 Date de réception préfecture : 29/10/2019

Le service, offert à cette catégorie d'utilisateurs, est directement facturé aux apporteurs au tarif voté par le Conseil de Territoire en début de chaque année.

Pour les prestations du Territoire du Pays d'Aix, l'exploitant est rémunéré par le Territoire au tarif du marché d'exploitation.

Pour l'ensemble des tonnages enfouis, l'exploitant reverse annuellement aux services de l'Etat, la TVA et le produit de la T.G.A.P. (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)

Analyses et contrôles

Divers contrôles sont effectués aussi bien sur les déchets que sur les indicateurs environnementaux suivants :

- **Sur les déchets**

Pesées, contrôles visuel et olfactif, contrôles de non radioactivité, examen systématique au déchargement, contrôles mensuels sur des véhicules pris au hasard.

- **Sur les eaux du site**

Contrôles des eaux souterraines sur 7 piézomètres et 2 résurgences, contrôles des eaux de surface et des eaux de sous-face des bassins.

- **Sur les lixiviats**

Des analyses trimestrielles sont effectuées sur chaque bassin de lixiviats.

- **Sur le biogaz**

Contrôles annuels des émissions atmosphériques, de la composition des biogaz et de la qualité de combustion, réglage hebdomadaire du réseau biogaz.

- **Sur le bruit**

Des mesures sont effectuées tous les deux ans et un registre sur site mentionne les résultats et les actions issus de ces contrôles.

Eco plateforme de valorisation des matériaux

Cette nouvelle activité a vu le jour en 2018, en collaboration avec la société Durance Granulats, lauréat du marché.

Elle permet la fourniture de l'ensemble des matériaux nécessaire à l'exploitation et aux différents aménagements structurels du site.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191017-2019_CT2_455- DE Date de télétransmission : 29/10/2019 Date de réception préfecture : 29/10/2019

Eco plateforme de
valorisation des matériaux



Certification ISO 14001



Le Pays d'Aix a engagé depuis juin 2006 une démarche de certification ISO 14001 avec la mise en œuvre d'un système de management environnemental qui a été renouvelée tous les 3 ans sans discontinuer jusqu'à aujourd'hui.

L'évolution réglementaire de la norme en 2015 a poussé le Pays d'Aix à retravailler en profondeur son système de management environnemental, permettant ainsi à la collectivité d'obtenir la certification de la norme version 2015 à l'issue de l'audit de décembre 2017.

En 2018, la nouvelle activité de stockage de matériaux inertes de Durance Granulats sur le site a été intégrée au système de management environnemental dès sa mise en place, confirmant ainsi la volonté du Pays d'Aix d'avoir une gestion environnementale maîtrisée des activités liées à l'ISDnD.

La Commission de Suivi de Site (C.S.S.)

Elle est paritaire, composée des représentants de l'état, des associations, des représentants des communes riveraines, du Territoire et de l'exploitant du site. Elle se réunit à minima une fois par an à l'initiative du Préfet, afin de présenter et d'échanger sur l'activité du site.

Ouverture de l'ISDnD au public

Dans la prolongation des années précédentes, les visites de classes de primaires dans le cadre de l'éducation à l'environnement se sont poursuivies en 2018.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Les indicateurs techniques

Les Ordures Ménagères Résiduelles

Les déchets ultimes résultant de la collecte en porte-à-porte et le tout-venant (encombrants) des déchèteries sont traités par enfouissement sur différents sites, l'objectif étant d'optimiser les coûts du transport.

Le tableau suivant présente les tonnages des ordures ménagères résiduels (OMR) et leur site d'enfouissement

Année 2018	Tonnages OMR	Site d'enfouissement		
		Aix-en-Provence Arbois	Gardanne	La Fare-les-Oliviers
Aix-en-Provence	53 853	53 853		
Beaurecueil	209	209		
Bouc Bel Air	5 331	5 331		
Cabriès	3 360	3 360		
Châteauneuf-le-Rouge	730	730		
Coudoux	1 063	25		1 037
Eguilles	2 560	2 560		
Fuveau	3 506	436	3 070	
Gardanne	7 913	138	7 775	
Gréasque	1 725	4	1 721	
Jouques	1 301	1 301		
La Roque-d'Anthéron	1 665	1 665		
Lambesc	2 752	2 752		
Le Puy-Sainte-Réparate	2 115	2 115		
Le Tholonet	632	632		
Les Pennes-Mirabeau	6 610	6 610		
Meyrargues	1 364	1 364		
Meyreuil	1 917	134	1 783	
Mimet	1 483	88	1 395	
Pertuis	8 413	8 413		
Peynier	1 512	1 505	7	
Peyrolles-en-Provence	1 551	1 551		
Puylobier	613	613		
Rognes	1 489	1 489		
Rousset	1 812	1 812		
Saint-Antonin-sur-Bayon	41	41		
Saint-Cannat	1 705	1 705		
Saint-Estève-Janson	141	141		
Saint-Marc-Jaumegarde	332	332		
Saint-Paul-lès-Durance	335	335		
Simiane-Collongue	1 851	1 851		
Trets	3 803	3 803		
Vauvenargues	262	262		
Venelles	3 083	3 083		
Ventabren	1 587	229		1 358
Vitrolles	13 245	13 245		
TOTAL	141 864	123 718	15 751	2 395
		87 %	11 %	2 %

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

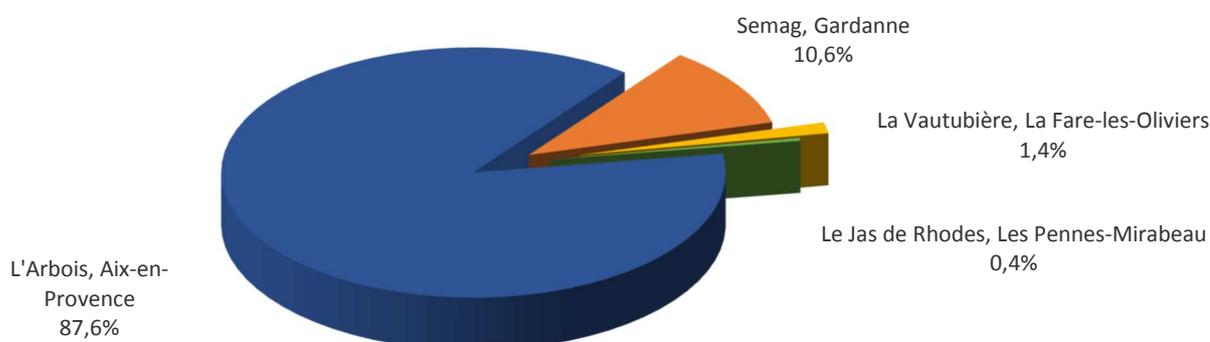
Les autres déchets

Le tableau suivant présente les tonnages des différents déchets acceptés sur les différents sites d'enfouissement (en dehors des ordures ménagères) comme le tout-venant (encombrant) provenant principalement des déchèteries, les tonnages provenant des services techniques des communes, les tonnages de gravats de déchèteries utilisés pour l'exploitation du site de l'Arbois et les tonnages vendus (ventes de services)

	Jas de Rhodes Les Pennes- Mirabeau	L'Arbois Aix-en- Provence	SEMAG Gardanne	La Vautubière La Fare-les- Oliviers	TOTAL
Encombrants collectés en porte-à-porte et en vidage direct		27			27
Tout venant (Encombrants) provenant des déchèteries		15 435	4 393	495	20 323
Apports Services Techniques et Divers	787	5 443	1 526	95	7 851
Tonnage Vente de Service		16 361			16 361
Gravats provenant des déchèteries*		18 887			18 887
Gravats provenant des Services Techniques		84			84
TOTAL	787	56 237	5 919	590	63 534

* 18 887 tonnes de gravats provenant des déchèteries, utilisées pour la réalisation de piste sur le site de l'Arbois

La répartition des tonnages, tous déchets enfouis



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

8.

LES PARCOURS DES DECHETS

● Le circuit effectué par les déchets, de l'utilisateur à sa destination finale



PORTE À PORTE

APPORT VOLONTAIRE

COLLECTE ET APPORTS DIVERS



141 864 T

Collecte des ordures ménagères

44,6%

9870 T

en bacs

Collectes



sélective

collecte sélective
et séparative

22 147 T



52,5%

11 630 T

en colonnes

et séparative

624

Cartons

+

23

Sapins

= 2,9%

647 T



apports en déchèteries

133802 T

Autres apports (déchets verts, encombrants)

12 645 T

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

TRANSPORT

[4 centres de transfert]

TRAITEMENT

[310 458 tonnes en 2018]
780 kg/hab/an (pop INSEE)



55,7%
172 957 T

24 %

76 %



Centres

de transfert



21 500 T

Centres

de tri



19 228 t

44,3%
137 501 T

Filières

de valorisation

Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

ISDnD

85 %

15 %

38 %

62 %

113 479 t

20 323 t

4 794 t

7 851 t

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

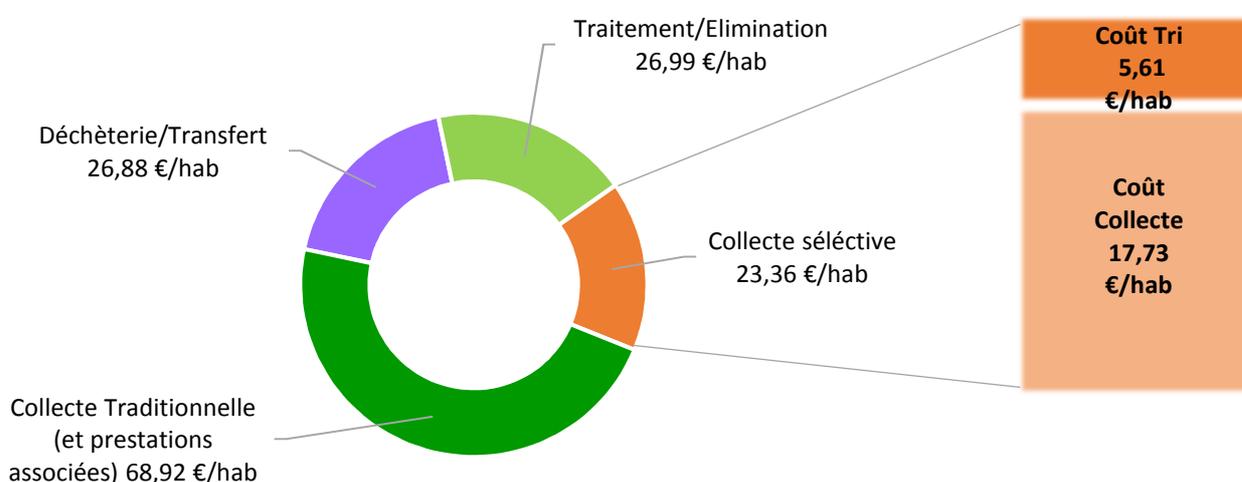
9.

LES INDICATEURS FINANCIERS

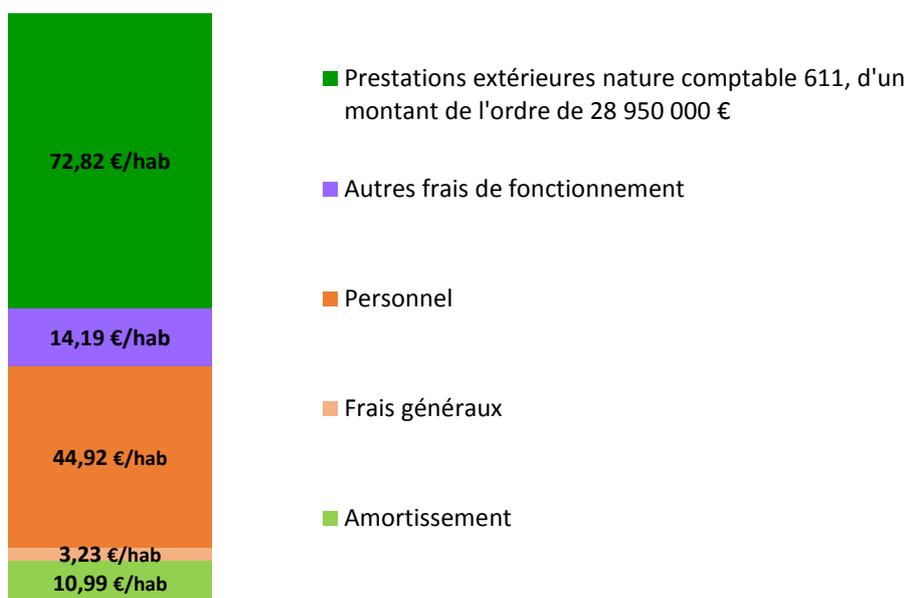
LES COÛTS DE LA COMPÉTENCE

Les coûts de la compétence déchets sont présentés globalement : c'est-à-dire des coûts décomposés par Service puis par Fonction et ramenés à l'habitant (l'assiette est la population légale 2015 INSEE entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2018).

Coût global 2018 décomposé par Service 146,15 €/habitant (pop. INSEE)

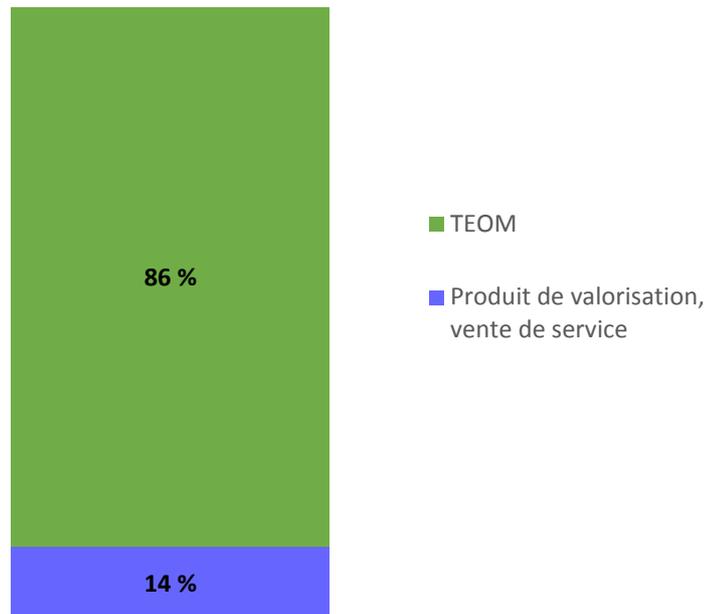


Compétence Déchets - Coût 2018 par fonction 146,15 €/habitant (pop. INSEE)



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Les recettes pour financer le service 2018



Les recettes de la compétence déchets proviennent à 86 % (soit 56 518 275 €) de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), le reste provient de différentes recettes issues des produits de valorisation par la vente de matériaux (rachat matière et les déchèteries), des soutiens des éco-organismes, de la vente de service (traitement, des subventions du Conseil Général, de l'Etat, du Conseil Régional, de l'ADEME et de la régie compostage).

LA MATRICE DES COÛTS PRÉSENTANT LES INDICATEURS FINANCIERS DÉCRITS PAR FLUX

(Selon le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 relatif aux modalités de rédaction et de présentation du rapport annuel pour le service public)

	OMR	VERRE	RECY-CLABLES (hors verre)	DECHETES-RIES	AUTRES COLLECTES	TOTAL	
POPULATION INSEE (en vigueur au 1 ^{er} janvier 2018)	397 980	397 980	397 980	397 980	397 980	397 980	
TONNAGES	141 864	8 115	13 385	133 802	13 292	310 458	
Charges techniques en K€	Précollecte	1 068	563	883		2 514	
	Collecte	22 043	1 021	4 847	87	29 500	
	Transport - Transfert	1 968		215	6 101	253	8 537
	Traitement ISDnD	8 057			1 247	566	9 870
	Tri		88	1 738	1 363	180	3 369
	Prévention	393	13	62	71	20	559
	Autres Charges Techniques	193			82		275
Total Charges Techniques	33 723	1 685	7 745	8 952	2 521	54 626	
Charges fonctionnelles en K€	Total Charges Fonctionnelles	2 180	110	505	579	165	3 539
TOTAL CHARGES - COÛT DU SERVICE TTC en K€							
	35 903	1 795	8 250	9 531	2 686	58 165	
Produits en K€	Recettes Valorisation *	1 760	151	1 249	680	84	3 924
	Versement des Eco-Organismes	16	35	2 271	634	18	2 974
	Aides Publiques	1 191	25	113	129	37	1 495
	Autres Produits **	289	13	64	151	21	538
	Total Recettes permettant le calcul des coûts aidés	3 256	224	3 697	1 594	160	8 931
Indicateurs financiers en €	Coût Complet € TTC / hab	90	5	21	24	7	146
	Coût Complet € TTC / T	253	221	616	71	202	187
	Coût aidé € TTC / hab	82	4	11	20	6	124
	Coût aidé € TTC / T	230	194	340	59	190	159
	Coût Complet € HT / hab	85	4	20	22	6	137
	Coût Complet € HT / T	239	213	584	65	192	176
	Coût aidé € HT / hab	77	4	10	18	6	115
	Coût aidé € HT / T	216	185	307	53	180	147

* Recettes de valorisation : vente de matériaux issus de la collecte sélective et des déchèteries, vente d'électricité, ...

** Autres produits : recettes RH (mutuelle, tickets restaurants...), régie compostage

Coût complet : totalité des charges techniques et fonctionnelles.

Coût aidé : coût moyen de gestion des déchets restant à financer par les collectivités, c'est à dire le coût complet moins les recettes hors TEOM.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

10.

BILAN 2018

Depuis le 1^{er} janvier 2016, date de création de la Métropole Aix-Marseille-Provence, cet EPCI est compétent en matière de prévention et gestion des déchets. Par délibération HN 088-219/16/CM, le conseil de Métropole du 28 avril 2016 a délégué au conseil de Territoire du Pays d'Aix l'exercice de la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés.

Sur l'ensemble du Territoire du Pays d'Aix, la quantité de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectée est constituée de :

- la collecte des déchets ménagers résiduels : 141 864 tonnes, soit 356 kg/hab/an (pop. INSEE)
- la collecte sélective et séparative : 22 147 tonnes, soit 56 kg/hab/an (pop. INSEE)
- les déchèteries : 133 802 tonnes, soit 336 kg/hab/an (pop. INSEE)
- autres apports en provenance des collectes diverses et des services techniques : 12 645 tonnes.

Au total, 310 458 tonnes de DMA sont collectées, soit 780 kg/hab/an (pop. INSEE).

Sur les 310 458 tonnes de DMA collectées, 137 501 tonnes suivent des filières de valorisation, soit **44,3 %** du tonnage total (contre 44,2 % en 2017).

Concernant la **prévention des déchets**, le projet du **Plan Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PMPDMA)**, imposé par le décret du 10 juin et la loi n°2015-992 du 17 août relative à la transition énergétique pour la croissance verte, fixe l'objectif de réduction de 10 % du ratio de DMA à l'horizon 2025 par rapport à 2010 soit 64 kg/habitant.

Son élaboration, au cours de l'année 2018, en lien avec le schéma métropolitain de gestion des déchets (Délibération n°2017_CT2_469 du 12 octobre 2017), se compose de la manière suivante :

- État des lieux de la réduction des déchets sur la Métropole Aix-Marseille-Provence (MAMP) ainsi qu'une approche « économie circulaire » suivi de la rédaction de fiches actions (déclinables par chacun des Conseils de Territoire) définissant les hypothèses et objectifs globaux :
 - Faire évoluer et harmoniser le niveau de service aux Professionnels,
 - Gestion de proximité des bio-déchets (Compostage en habitat individuel et collectif, lutte contre le gaspillage alimentaire, gestion autonome des déchets verts des habitants)
 - Développer le réemploi, la réutilisation et la réparation (maillage du Territoire avec des points réemploi, maillage du Territoire avec des points textiles)
 - Mobiliser les habitants sur la réduction des déchets (déploiement autocollants stop pub)
- Mise en œuvre de fiches indicateurs permettant de préparer les bilans annuels,
- Concertation faite dans le cadre des ateliers organisés par le Plan climat de la MAMP en fin d'année 2018.

Cet objectif de réduction est décliné au sein des 6 territoires et le programme du Territoire du Pays d'Aix est ancré résolument dans l'action.

Ainsi, plusieurs opérations de prévention sont développées sur les thématiques suivantes :

1. Etablir un niveau de service aux professionnels

- Rédaction et approbation d'une feuille de route pour l'établissement d'un règlement de collecte pour la gestion des Déchets d'Activités Économiques (Délibération n°2018_CT2_445 du 11 octobre 2018).

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191017-2019_CT2_455- DE Date de télétransmission : 29/10/2019 Date de réception préfecture : 29/10/2019

- Lancement de l'étude sur l'arrêt des collectes des professionnels sur les ZAE
- Fermeture de la déchèterie de Vitrolles aux professionnels depuis le 1^{er} mars. L'impact de cette fermeture correspond à une baisse de 2 900 tonnes de déchets.

2. Favoriser la gestion de proximité des bio-déchets

- Distribution de 1 628 composteurs individuels et 388 lombricomposteurs individuels,
- Développement du compostage collectif dans 11 résidences, cantines ou sites collectifs,
- 126 interventions pour le suivi de sites collectifs réalisées,
- 307 demi-journées d'animation dans les classes maternelles et primaires sur la réduction et la gestion des déchets,
- 1 opération de don de compost dans les déchèteries de Pertuis et de Saint-Cannat,
- Lauréat de l'appel à projet « lutte contre le gaspillage alimentaire ».

3. Développer le réemploi

Poursuite du soutien des ressourceries avec l'implantation, fin 2018, d'une nouvelle structure « De fil en Aiguille ». En 2018, 2 762 tonnes ont été détournées des circuits de collecte et traitement.

4. Sensibiliser et accompagner des démarches transversales et innovante

- Accompagnement et suivi des 118 commerces bénéficiant du Label « Commerce engagé » sur 8 communes.
- Opération « Stop Pub » avec plus de 13 500 autocollants distribués, soit plus de 150 000 depuis le début de l'opération.
- Exemplarité en interne de la collectivité avec 842 kg de textiles usagés et 49 kg de piles collectées.

En début et fin 2018, un **MODECOM** des déchets du Pays d'Aix a été réalisé. L'objectif était de mesurer l'évolution du gisement par rapport au premier MODECOM réalisé en 2009, de mesurer l'efficacité des collectes sélectives et des actions de prévention mises en place afin de faire émerger en 2019 des propositions d'axes d'amélioration.

En matière de sécurité :

La démarche participative, engagée par le Département Déchets a permis la prise de conscience et l'implication de tous les acteurs en matière de sécurité, ce qui a permis une diminution importante du nombre d'accidents. Le Centre Opérationnel de Collecte des Ordures Ménagères du Nord comptabilise, à lui seul, 540 jours consécutifs sans accident.

Le **parc de conteneurs** est estimé à 50 000 bacs, en 2018 ce sont 8 240 conteneurs commandés dans le cadre du renouvellement et de la maintenance du parc.

Dans le cadre du programme pluriannuel de **mise en place de dispositifs enterrés** pour les déchets ménagers résiduels et recyclables, 20 dispositifs ont été mis en place en 2018. Au total, ce sont 756 colonnes enterrées, semi enterrées ou dispositifs escamotables qui ont été installés sur 36 communes. Ce programme s'inscrit dans une démarche de meilleure intégration des points de collecte sur l'espace public dans le cadre d'optimisation des collectes et s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Qualité de service :

En partenariat avec les services de la politique de la ville : soutiens financier et technique apportés aux bailleurs dans le cadre de la construction et/ou de l'amélioration des locaux dédiés au stockage des bacs.

En 2018, 100 % de la population du Territoire est desservie par la collecte sélective en porte-à-porte et/ou en point d'apport volontaire.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191017-2019_CT2_455- DE Date de télétransmission : 29/10/2019 Date de réception préfecture : 29/10/2019

Amélioration du taux de valorisation :

- En 2018, poursuite du développement de **la collecte des textiles usagés** avec 546 tonnes collectées sur 25 communes.
- Durant l'année 2018, les **collectes séparatives** se sont poursuivies :
 - La collecte séparative des cartons des commerçants : ce sont au total 624 tonnes collectées et valorisées dans la filière carton,
 - La collecte des papiers de bureau au sein des services du Territoire a permis de collecter 26 tonnes et de les valoriser,
 - La collecte des sapins de Noël a permis de collecter 23 tonnes de bois destinées à être compostées.

L'extension des consignes de tri des plastiques.

Les conditions techniques, quant à la généralisation de ce principe, n'étant pas réunies en 2018, le Territoire du Pays d'Aix a décidé de maintenir et de poursuivre le geste de tri sur le même périmètre géographique. Un futur appel à projet de CITEO en 2019 permettra ce déploiement.

En 2018, **la communication de proximité** a été riche en actions auprès des habitants du Pays d'Aix.

- les conseillers du tri du Territoire du Pays d'Aix ont été présents lors de 21 manifestations sur le territoire qu'elles soient sportives, culturelles, éco-citoyennes ...
- la communication auprès des communes et de la presse locale a également été renforcée en 2018 et relayée par les sites internet,
- trois communes ont bénéficié d'actions d'optimisation du tri qui ont permis d'obtenir les évolutions de tonnage suivantes :
 - Fuveau + 10,25 %
 - Gréasque + 12,55 %
 - Saint-Cannat + 7 %
- l'opération auprès des étudiants en partenariat avec le CROUS : 4 000 kits de communication distribués.

Un Plan d'action Déchets Verts :

- fonctionnement de 5 plateformes de réception des déchets végétaux en déchèteries, une nouvelle plateforme a ouvert en avril 2018 sur la déchèterie de Pertuis.

Dans le domaine du traitement, les indicateurs montrent que les équipements structurants et de proximité répondent bien aux besoins du service et de la population.

Les services de proximité rendus sur **les déchèteries** démontrent leur efficacité dans la collecte des encombrants et des déchets à fort pouvoir polluant, comme les huiles ou les déchets diffus spécifiques (DDS).

Afin de lutter contre les actes de vandalisme et les vols de métaux, l'ensemble des déchèteries a été équipé de **systèmes de vidéo-surveillance**.

De plus, la déchèterie de Pertuis est la première du Pays d'Aix à être équipée d'un **dispositif de contrôle d'accès automatisé** par lecture de plaques d'immatriculation. Cet équipement permet d'améliorer l'accueil des usagers et de recentrer le gardien sur des activités de conseil.

Celle de Vitrolles, est, quant à elle, la 1^{ère} déchèterie du Pays d'Aix interdite aux professionnels depuis le 1^{er} mars 2018 dans le cadre de la politique métropolitaine sur les Déchets d'Activité Economique (DAE)

L'ISDnD de l'Arbois reste une composante essentielle de la compétence déchet. Il permet l'indépendance du territoire et la maîtrise des coûts. L'exploitation du 3^{ème} bassin se poursuit et cela jusqu'à minima fin 2023, date de fin d'autorisation d'exploiter, définie par

l'arrêté préfectoral du site
Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

La plateforme de **valorisation des biogaz** a produit 20 GWh d'électricité verte, évitant ainsi l'émission de 7 000 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère et rapportant environ 700 000 € de recettes. Grâce à un taux de valorisation des biogaz supérieur à 75 %, le Territoire du Pays d'Aix a bénéficié d'un taux de TGAP réduit, ce qui a représenté en 2018, un complément pour le fonctionnement des services du Territoire obtenu grâce la valorisation des biogaz.

Une nouvelle activité a vu le jour en 2018 : une **éco plateforme de valorisation des matériaux** en collaboration avec la société Durance Granulats, lauréat du marché. Elle permet la fourniture de l'ensemble des matériaux nécessaire à l'exploitation et aux différents aménagements structurels du site.

En 2018, les **lixiviats** produits sont traités sur le site. Ce traitement autorisé par l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2018, est basé sur le principe de concentration de la pollution

Pour répondre aux exigences réglementaires, l'unité de traitement des lixiviats par osmose inverse existante depuis 2015, a été complétée par l'installation d'un évapoconcentrateur

Deux process de traitement se complètent :

- l'osmose inverse assure l'épuration du lixiviat et produit le perméat (eau pure) et un sous-produit le concentrat (lixiviat concentré). Le perméat est évaporé sur site grâce à la chaleur « fatale » provenant des groupes électrogènes de l'unité de valorisation des biogaz ou stocké pour être utilisé en arrosage de piste pour limiter les envols de poussières.
- l'évapoconcentrateur, autorisé par l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2018, concentre le concentrat et génère un produit appelé liqueur dense, ce déchet ultime est envoyé en centre de traitement agréé.

Au total, en 2018, ont été traités 16 068 m³ de lixiviats, 4 910 m³ de concentrats et 94 m³ de liqueur dense.

Visites de classes de primaire dans le cadre de l'éducation à l'environnement. En collaboration avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Pays d'Aix, environ 570 élèves ont ainsi pu découvrir l'installation qui reçoit la majorité de leurs déchets ménagers. Une exposition a été mise en place sur le site pour expliquer le fonctionnement de l'ISDnD complétée en 2014 par une maquette ludique à destination des enfants. Des brochures adultes et enfants sont distribuées lors des visites.

La gestion patrimoniale des installations (mise en conformité, mise en sécurité, requalification), reste une part importante des dépenses d'investissement. Elle est significative de la qualité des services à la population et de la politique développée en vue de la réduction des nuisances et du respect de l'environnement qui reste, avec l'amélioration du service aux habitants, une des priorités du Territoire. Ainsi, les travaux d'extension et de rénovation de la déchèterie de Pertuis débutés en novembre 2017 se sont achevés en avril 2018.

Des travaux de réfection ont également été réalisés sur le centre de transfert de Pertuis en 2018 (nouvelles trémies, remplacement du bardage en fibrociment par du bardage acier, nouvel éclairage)

En complément de la compétence déchets ménagers et concernant la **requalification des décharges brutes**, un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation a été adopté sur la période de 2010 à 2018, limitant l'impact sur l'environnement de ses installations du passé.

Une décharge reste à requalifier : Saint-Cannat. Les études sont finalisées et les travaux devraient être réalisés en 2019.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191017-2019_CT2_455- DE Date de télétransmission : 29/10/2019 Date de réception préfecture : 29/10/2019

SIGLES UTILISÉS DANS LE RAPPORT

- ADEME** > Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
- CET** > Centre d'Enfouissement Technique
- CPIE** > Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement
- CS** > Collecte Sélective
- CSS** > Commission Suivi Site
- CT** > Centre de Transfert
- DAE** > Déchets d'Activités Economiques
- DASRI** > Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
- DDS** > Déchets Diffus Spécifiques
- DEEE** > Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
- DGF** > Dotation Globale de Fonctionnement
- DIB** > Déchets Industriels Banals
- DMA** > Déchets Ménagers et Assimilés
- DTA** > Déclaration Trimestrielle d'Activités
- ECT** > Extension des Consignes de Tri
- EMR** > Emballages Ménagers Recyclables
- EPCI** > Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- ISDnD** > Installation de Stockage des Déchets non Dangereux
- JRM** > Journaux Revues Magazines
- MODECOM** > MéthODEde Caractérisation des Ordures Ménagères
- OM** > Ordures Ménagères
- OMR** > Ordures Ménagères Résiduelles
- PAP** > Porte-à-Porte
- PAV** > Point d'Apport Volontaire
- PMPDMA** > Plan Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
- PTM** > Prescriptions Techniques Minimales
- TEOM** > Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- TGAP** > Taxe Générale sur les Activités Polluantes

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191017-2019_CT2_455- DE Date de télétransmission : 29/10/2019 Date de réception préfecture : 29/10/2019



NOS TEXTILES se recyclent !



Besoin de vous séparer de vos vêtements usagés ?
Déposez-les sur votre lieu de travail !
Du 5 au 19 novembre 2018

Des conteneurs sont à votre disposition :

- * sur le parking du Décisum
- * sur le parking du Quartz

Vous pourrez également déposer vos sacs de textiles dans le hall d'entrée



Pays d'Aix
Hôtel de Boadès
8, place Jeanne d'Arc
CS 40868
13626 Aix-en-Provence Cedex 1

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019